



2.800, /



LA FEMME
dans
les Colonies Françaises

Il a été tiré 1,000 exemplaires de cet ouvrage savoir :

N° 1 — Un exemplaire sur <i>Japon de la Manufacture impériale</i> , avec deux suites de gravures, une noire et une coloriée à la main (<i>dessins originaux</i>) Ex. in-8° signé par les collaborateurs, numéroté or, et comprenant un portrait en phototypie de Pétrus Durel	60 »
N° 2 à 6 — 5 ex. sur <i>beau Japon</i> avec deux suites de gravures, une noire et une coloriée à la main, in-8° signé et numéroté argent, avec portrait de M. Durel	40 »
N° 7 à 22 — 16 ex. sur <i>vergé de Hollande</i> , avec deux suites comme pour l'édition sur Japon, in-8° numéroté avec portrait.	30 »
N° 23 à 1.000 — 978 ex. sur <i>beau vélin</i> avec une suite de 22 gravures en noir, in-8° numéroté.	20 »

Femmes au
Femmes au
Femmes au
ce livre de son auteur
colures de nouvelles conditions de travail
305.4-1
DUR

PÉTRUS DUREL

La Femme

dans les

Colonies Françaises

ÉTUDES SUR LES MŒURS

au point de vue myologique et social

EAUX-FORTES DE FRÉDILLO



PARIS

1898



162009

Du même Auteur :

EN FOREZ

OUVRAGE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Illustré de 12 Gravures

(En partie épuisé)

Prix..... 3 francs

Edition beau vélin

N° 

PREMIÈRE PARTIE



Ⓜ

Pratella inv. et sc. — Imp. Goussier, Paris.

Les trois races

CHAPITRE I

La Femme dans l'ordre moral, physique et politique

La femme et le roman moderne. — Un billet du poète Ronsard. — Physiologie de l'amour : M^{me} Tallien et M^{me} Clara Ward. — Opinion de M. Eugène Pelletan. — A travers les gravures. — M. Roger-Milès et les bas-bleu ; M^{me} Georges Sand et le compositeur Franz Liszt. — M. Paul Hervieu et le mariage selon la question sociale. — Le divorce et la séparation de bien. — Réponse à M. Paul Hervieu ; déduction de l'amour libre et du bonheur universel. — M. Alexandre Dumas fils et le mariage. — Caractère de la femme ; la prostitution dans l'ordre moral. — La proposition de M. Gustave Rivet et le féminisme à l'heure actuelle.



N possession de curieux documents qui me sont tombés dans les mains, — documents d'ailleurs inédits d'un voyageur intrépide — je me suis résolu à les utiliser pour la publication de l'ouvrage que j'ai aujourd'hui le plaisir de présenter au public.

Comme public, je n'entends pas m'adresser précisément au peuple qui ne saurait s'y intéresser, bien que certains détails puissent parfois paraître oiseux à l'entendement des gens compétents et instruits. Que lui importent, en effet, au peuple les études biologiques, myologiques ou ethnogra-

phiques, tout au plus qu'il est attentif à la lecture de la *Reine Margot*, de M. Alexandre Dumas, ou de la *Mendiante de Saint-Sulpice*, de M. le Comte Xavier de Montépin.

Ces situations mélodramatiques et quelquefois burlesques font cependant son seul plaisir, parce qu'il s'y déroule une intrigue, et parce que l'intrigue, même la plus exagérée, a un empire immense sur l'esprit humain : c'est le pastiche de la vérité !

Le peuple y trouve son vrai monde, le public dans lequel il évolue. Tel passage de la pièce lui rappelle le caractère de tels gens qui se meuvent à son entour. D'autre part, s'il s'agit de lecture et non de pièce, l'intrigue le fait se hâter à parcourir ces colonnes, à faire un saut de la description au dialogue, pour arriver plus vite à la fin. Et ce dénouement sait conquérir les cerveaux aussi bien de l'ouvrier et de l'humble bourgeoisie que ceux des grands seigneurs.

Nos aïeux ne se délectèrent-ils pas et ne prisèrent-ils pas très fort les contes de M. Charles Perrault ? Je ne fais pas ici de différence entre les cerveaux des enfants — mettons des jeunes gens, s'il plaît mieux — avec ceux des gens âgés, car il est reconnu que la loi naturelle puise pour la fin son essence dans le commencement. C'est en un mot, et pour ainsi dire, le recommencement.

En effet, elle fait doucement s'évanouir le souvenir du vieillard pour lui faire retrouver sous ses rides, si profondément accentuées soient-elles, le sourire du jeune âge. Ce sourire n'a plus, peut-être, le même naturel, le même épanouissement, la même coloration, mais enfin, c'est le sourire... et ce ne me semble pas qu'il y en ait beaucoup qui cherchent à différencier les sourires, parce que celui-là a plus d'éclat que celui-ci. C'est comme la fleur qui, vers la fin de l'automne, devient veuve de ses pétales, ne gardant plus que le pistil. Ce pistil a présidé à sa naissance, a monté à mesure que la tige grandissait, mais sans se développer lui-même. Il est devenu ensuite le calice des parfums, puis, comme il avait présidé à la naissance de la fleur par une tiède matinée, il reste seul, éternellement seul, jusqu'à ce qu'il se dessèche et meurt lui même sous les feux d'un crépuscule grisaille. Ainsi va le cours des choses...

Aujourd'hui, nous sourions ironiquement à la lecture de ces contes, aux effets merveilleux de ces baguettes magiques, à ces costumes brodés de sequins d'or de la fée Mima ou de la fée Carabosse — et nous sourions étrangement parce que nous avons fondé nos conceptions sur la réalité. C'est ce que nous avons appelé le « roman » et c'est du roman que nous avons fait découler le drame contemporain pour remplacer la pièce ancienne. Dans dix ans ou vingt, on aura trouvé sans doute autre chose.

Quant à ces drames, ils consistent toujours, puisent à jamais leur source dans cet être qu'on appelle la femme et qui, par ses relations avec l'homme, a fait éclore ce sentiment qu'on a qualifié « l'amour. » Je ne veux pas remonter à son origine puisqu'il exista presque avec le monde.

UN BILLET BLEU DE RONSARD. — Le bon poète Ronsard écrivait le billet suivant à une jeune fille dont il était épris, billet en vers fort lestement tourné :

Une jeune fille pucelette,
 Pucelette grasselette,
 Qu'esperduement j'ayme mieux
 Que mon cueur ny que mes yeulx,
 A la moitié de ma vie
 Esperduement asservie
 De son grasset en-bon-point ;
 Mais fasché je ne suis point ;
 D'être serf pour l'amour d'elle,
 Pour l'en-bon-point de la belle
 Qu'esperduement j'ayme mieux
 Que mon cueur ny que mes yeulx.

Qu'ajouter au bas d'icelle et comment s'exprimer plus tendrement quant à l'esprit, et d'une manière plus passionnée ?

PHYSIOLOGIE DE L'AMOUR : M^{me} TALLIEN ET M^{me} CLARA WARD. — Georges Sand, l'illustre écrivain, la grande charmeuse qui connaissait si bien les cœurs, a dit quelque part et sous une autre forme dans ses études psychologiques : « Dans toute discussion, dans tout conteste, vous trouverez le sceau de la femme imprimé sur la première page. » A sa seule

responsabilité morale incombent toutes les fautes ; de sa seule responsabilité morale dérivent tous les drames, puisque c'est elle qui décide des mœurs.

Dans nos heures de loisirs, pour l'assouvissement de nos passions brutales, c'est à elle seule que nous avons recours. Je fais en ce cas, abstraction des femmes historiques qui, bien que disent certains savants, sont d'un nombre assez prodigieux pour ne pas les excepter. Cela ne tient en quelque façon ni à l'éducation, ni au milieu, mais soit au caractère, soit au tempérament : au caractère, par le désir de se rendre original ; au tempérament, par un sentiment indéfinissable. En effet, comme nous avons rencontré des filles de naissance absolument humble, nous avons trouvé aussi des femmes de la plus haute société. Il ne suffit pour cela que de parler de M^{me} de Fontenay, devenue ensuite M^{me} Tallien, pour épouser plus tard le prince de Caraman-Chimay, et de la petite-fille de cette dernière par son mariage avec le prince de Chimay actuel : M^{me} Clara Ward.

Madame de Fontenay a donc fait école, et bien plus, à ce que l'on assure, sa petite-fille n'a fait que copier ses bonnes mœurs et sa mise en pratique. Les salons du prince de Chimay sont encore pleins des reproductions fusinées des poses plastiques de cette femme du monde, en des décolletages plus que suggestifs, et des déshabillés où M. Zola pourrait fort naturellement exercer sa verve, tel dans la *batture* de l'*Assommoir*.

Tallien, chacun sait ça, fut un des grands apôtres et démagogues de la Révolution Française. Le 23 septembre 1793, il fut envoyé en représentation à Bordeaux ; son premier acte dans cette ville fut de substituer le nom de *Bec d'Ambez* à celui de Gironde. Le décret en fut signé le 18 octobre 1793.

Le dictionnaire des Parlementaires rapporte ainsi les conséquences des relations intimes de Tallien avec celle qui devait plus tard devenir son épouse : « Ayant rencontré M^{me} de Fontenay née Cabarrus, qui venait d'être arrêtée à Bordeaux au moment où elle rejoignait sa famille en Espagne, il en fut épris, la fit remettre en liberté, la garda près de lui, et, sous son influence, ralentit la persécution. Dénoncé au

Comité de salut public pour son modérantisme, il vint à Paris pour se justifier ; M^{me} de Fontenay fut arrêtée et, pour la sauver une seconde fois, Tallien dut se montrer plus terroriste que jamais : ce plan réussit d'abord et il fut nommé successivement secrétaire (16 ventôse), et président (1^{er} germinal) de la Convention. »

Jean Lambert Tallien était au début de la Révolution plein d'ardeur et du feu de la jeunesse. Né le 23 janvier 1767 d'un père maître d'hôtel chez le marquis de Bercy, celui-ci paya les frais de son instruction. Tour à tour ami de plusieurs journalistes en renom, il devint publiciste lui-même et accueillit avec une fougue imprévue les idées républicaines.

Il avait lu Voltaire, Jean-Jacques Rousseau et Montesquieu et avait sù se pénétrer de cette lecture. Comme Robespierre (alors son ami), Danton, Desmoulins, Vergniaud, Brissot et tant d'autres, il rêvait l'affranchissement du peuple et consacra pour lui sa liberté toute entière, sans courir après la fortune dont il ne saisit jamais l'occasion de profiter.

Inhabitué aux flatteries féminines, s'étant consommé, comme il l'avait fait jusqu'alors, entre les livres de droit de Montesquieu et les œuvres de Rousseau, c'était un enfant au point de vue de l'amour et de la passion humaine. Elevé loin de tout ami dans une institution où il était le porte-drapeau du Tiers-Etat, Tallien cherchait et pensait...

Le 26 prairial (14 juin) 1794, Robespierre attaque d'abord ouvertement le député Bourdon, de l'Oise, puis en vient à terminer son discours par la compromission d'une pluralité de laquelle se trouvait Tallien (1).

Robespierre parle au milieu du profond silence de la

(1) « Quelques intrigants, dit Robespierre, plus méprisables que les autres, parce qu'ils sont plus hypocrites, s'efforcent d'entraîner une partie de cette Montagne et de s'y faire les chefs d'un parti. »

BOURDON : Jamais il n'est entré dans mon intention de vouloir me faire le chef d'un parti.

ROBESPIERRE : Ce serait l'excès de l'opprobre, que quelques-uns de nos collègues égarés par leurs calomnies sur nos intentions et le but de nos travaux...

BOURDON : Je demande qu'on prouve ce qu'on avance ; on vient de dire assez clairement que j'étais un scélérat.

ROBESPIERRE : Je demande au nom de la patrie que la parole me soit conservée. Je n'ai pas nommé Bourdon ; malheur à qui se nomme lui-même !

BOURDON : Je défie Robespierre de prouver.

Convention qui subissait déjà son joug et qui, de ce jour, tenta de s'en défaire. « Les intrigants ne sont pas de la Montagne, dit-il. » Puis, un député l'apostrophe, le priant de les nommer. « Je les nommerai quand il faudra ! » C'est cette même phrase dont Tallien demanda l'explication à la séance du 9 thermidor, et, un poignard dans la main, par une pantomime renouvelée de celle de Marat, il s'écria du haut de la tribune que « lui-même saurait faire justice des scélérats si la Convention ne croyait pas devoir le faire. »

Ce même 26 prairial, Tallien suivit Merlin à la tribune et déclara « qu'il se trouvait en compagnie de deux autres représentants du peuple (1), non dans le bois des Tuileries mais sur la terrasse le long du palais. Ils prenaient le frais, sans faire attention si perçue était leur conversation, quand ils virent qu'ils étaient suivis par cinq individus. Ils leur intimèrent l'ordre de suivre leur chemin.

« Deux de ceux qui ne sont pas des courriers du comité de salut public, s'écria Tallien, répondirent que cela leur était égal, qu'ils s'en moquaient. Nous les arrêtàmes et ils furent conduits au corps de garde. L'un se dit marchand de vin et l'autre... » Tallien n'eut pas le temps d'achever sa phrase, Robespierre furieux, bavant de rage, l'interrompt, et la discussion se termine par cet appel encoléré de Billaut-Varennes, qui, le 9 thermidor, devait soutenir et prendre parti pour celui qu'il insultait :

« L'impudence de Tallien est extrême. Il ment à l'assemblée avec une audace incroyable. Le fait dont il est question s'est passé avant-hier puisque je le savais hier à midi. Les hommes dont a parlé Tallien sont d'excellents jacobins dont l'un se nomme Jarri. Mais citoyens, nous nous tiendrons unis contre les conspirateurs et la patrie sera sauvée. » Ces paroles furent soulignées par les applaudissements de l'assemblée.

Le 26 décembre 1794, à 27 ans, Tallien épousa Jeanne-Marie Ignace Thérèse Cabarrus, âgée de 21 ans, divorcée de Jean-Jacques de Vin de Fontenay.

Il suivit ensuite Napoléon dans sa fortune mais, fait prison-

(1) Bourdon de l'Oise et Fréron
(Extraits du *Moniteur Officiel*.)

nier pendant la traversée au Caire, il fut emmené à Londres, où l'opposition whig lui fit un brillant accueil (mars, avril 1801.) Son retour en France ne fut pas heureux ; ses papiers furent saisis à son arrivée à Calais, et sa vertueuse femme demanda et obtint son divorce le 8 avril 1808.

Consul, Tallien faillit périr de la fièvre jaune et perdit un œil à Alexandrie. Il mourut, dans le dénuement le plus noir, le 16 novembre 1820, au n° 31 de l'*Allée des Veuves*. Sa tombe est au Père-Lachaise dans un état d'abandon complet.

Telle fut l'histoire de cette femme, dans les salons de laquelle se trouva rassemblée durant l'empire, la fleur de la noblesse de France... où les courtisans succédaient aux courtisans, sous le prétexte de la politique qui plaisait si fort à Tallien.

Et cette époque nous fournit bien d'autres exemples, mais exemples de douceur, de simplicité et d'amour. Parmi les plus touchants, on compte ceux de Camille Desmoulins et Lucie Duplessis, son épouse, de Hérault-Sechelles et Jacqueline Aubert, son amante. C'est cette dernière qu'enviait le farouche Saint-Just ; invité, après la mort de son ancien ami, à venir partager la couche de Jacqueline, il trouva dans les draps la tête du jeune ex-président de la Convention ; Jacqueline, qui l'avait dérobée au bas l'échafaud, l'avait réservée pour Saint-Just !

A côté des amours, vraiment dignes de ce nom, je néglige de citer les orgies scandaleuses du représentant du peuple Javogues avec La Merlasse ou Lucrece.

OPINION DE M. EUGÈNE PELLETAN. — C'est la femme qui inspira tous les romans depuis *Cléopâtre* jusqu'à *Roméo et Juliette* et de *Roméo et Juliette* jusqu'aux *Tenailles*, de M. Paul Hervieu ; cela dans trois genres différents : « romans héroïques, romans esthétiques et romans psychologiques.

« La femme est le crime de l'homme, dit M. Eugène Pelletan. Elle est sa victime depuis sa sortie de l'Eden. Elle porte encore dans sa chair la trace de six mille ans d'injustices.

« Le sauvage, son premier mari, commença par l'aimer à coups de poing dans la bruyère...



« Aujourd'hui encore, l'animal à figure humaine de la Polynésie attend à l'affut, derrière un buisson, quelque fiancée de passage...

« Mais plus tard l'homme n'a pas la même excuse pour la brutalité de son affection. Il achète troc pour troc la compagne de son sommeil. « Ma fille vaut tant de boucs disait le patriarche. « Les voici, disait l'amant, et le marché était conclu. »

J'ai cru devoir faire cette citation de M. Eugène Pelletan, bien pour la dernière partie, et non pour la première idée où l'auteur représente la femme comme le crime de l'homme, tandis que je la conçois comme son mauvais génie. L'exemple évangélique d'Adam et Eve en est le tout premier.

« Ainsi, lisons-nous dans les livres de l'antiquité païenne, que Canidie enterra un petit garçon jusques au menton, le fit périr lentement et de sa moëlle composa un amoureux breuvage qui la remit en iouvence. »

« De telles pratiques sont iustement pugnies par Dieu et les hommes, mais devons-nous aussy en tirer ceste moralité, c'est que *la Femme* est le *suppost du Dyable* et que tous les meurtres, crimes, et abominations que commettent les hommes lui peuvent estre imputés. »

Le dernier paragraphe de la citation de M. Eugène Pelletan me rappelle ces vers du bon vieux temps :

Quand les petites villotières
 Treuvent quelqu'hardy amant
 Quy veuille mettre un dyament
 Devant leurs yeulx ryans et vers,
 Crac ! elles tombent à l'envers.

À TRAVERS LES GRAVURES.— Je n'ai pas voulu me baser sur la seule et absolue devise que nous avons prise comme texte, et n'offrir qu'un volume intéressant au point de vue médico-légal. L'auteur, dont les documents ont été tirés, s'y était intéressé d'une façon particulière, et, tout en mettant à profit mes connaissances personnelles, j'ai voulu entendre ce livre sous un autre point, pour en rendre la lecture plus attrayante et plus facile.

Ma pensée est d'étudier les mœurs et les coutumes, en outre du naturel des femmes dont sont peuplées nos colonies. Ce premier chapitre est donc exclusivement réservé à l'étude de l'Européenne selon les lois qui régissent son union, et cela pour ne pas y revenir. M'attachant toujours à la stricte limite des expressions dans un travail aussi délicat, ceci ne m'empêchera pas cependant d'être aussi lucide qu'il est possible de l'être.

Si les gravures n'ont pas, selon quelques-uns, le voile qui devrait cacher une partie des formes du sujet, il appert que pas plus le dessinateur que moi-même n'avons voulu créer d'énigme sous la pudibonderie d'une feuille de vigne. Je renverrai ceux qui verraient là-dedans une turpitude quelconque à divers sujets exposés dans nos plus grands musées, du Louvre au Luxembourg, en sculpture bien plus qu'en peinture. Là, ils pourront se convaincre qu'une œuvre d'art n'est pas seulement le propre d'un croquis de bataille, d'un effet de neige dans la montagne, mais que le nu a aussi ses attraits. Je ne veux pas critiquer par là les amateurs du premier, pas plus que du second de ces trois genres, car j'en suis moi-même un admirateur des plus zélés.

Gérard a peint, de la façon la plus délicate en même temps que magistrale, un groupe de deux jeunes amants qu'il a dénommé « *l'Amour et Psyché*. » Les coloris sont si vivants que les yeux mêmes d'une jeune fille ne sauraient ne pas s'y arrêter. Cette peinture se trouve au musée du Louvre, salle Las Cases n° 3. Vous y trouverez encore, dans la salle n° 1, une œuvre de Rembrandt : *Femme au bain*, et, plus loin, dans l'exposition de l'école vénitienne, une toile de Jacopo Robusti dit Il Tintoretto.

La gravure n'est pas de la sculpture, les formes n'y sont pas saillantes comme dans la Vénus de Médicis. D'ailleurs, une personne ne peut rougir de ce qu'elle voit chez elle au naturel en se mirant dans le tain d'une glace, dans un excès de coquetterie.

M. ROGER-MILÈS ET LES BAS-BLEU. M^{me} GEORGES SAND ET LE COMPOSITEUR FRANZ LISZT. — M. Roger-Milès est d'une

violence inouïe envers les femmes écrivains. Il se prend à critiquer sévèrement la conduite d'une femme bas-bleu qui, un beau jour, a rencontré l'objet de ses rêves. Elle s'est donnée béatement, a eu un enfant que cet homme a gardé près de lui, et ladite femme, qui veut faire passer son ancien amant pour un misérable, a, sur ce fait, écrit un roman.

Je trouve la chose trop douteuse pour y ajouter foi. Je ne vois pas en cette circonstance les lauriers vengeurs que la divulgation aurait rapportés à cette femme, si ce n'est de la faire passer très probablement pour ce qu'elle était. Mais, le passage où M. Roger-Milès a raison, c'est lorsqu'il dit que le mari, dont la femme est bas-bleu, ne peut plus être sûr de la conduite de celle-ci, et j'ajouterai même n'a plus aucun pouvoir dans son ménage, si ce n'est celui d'être le valet de Madame. En effet, toute femme de lettres reçoit dans ses salons, est flattée, se fait des courtisans assidus, et finit par se croire d'une autre essence qu'elle n'est véritablement. Quelle soit avec cela un peu jolie, et le mari peut être sûr du sort qui l'attend.

A faire d'un exemple une généralité, il y a loin !... Ni M^{me} de Sévigné, ni M^{me} Desbordes-Valmore n'ont ébruité l'opinion publique. Et puis l'opinion publique est souvent méchante... M. tout le monde est souvent bavard ?... Sans vouloir complètement annihiler ou refuser de croire aux amours de Musset et de Georges Sand, dont on a publié récemment les lettres, voici ce que cette dernière écrivait le 5 mai 1836 au compositeur Franz Liszt, alors à Genève :

« J'ai fait connaissance avec lui (1). Il a été très bon pour moi. Nous avons fumé ensemble dans un salon qui est extrêmement bonne compagnie, mais où on me passe tous mes caprices ; il m'a donné du bon tabac et de mauvais vers. Je l'ai trouvé excellent homme, un peu maniéré et très vaniteux

« Je me suis brouillé avec Madame A*** qui est une bavarde. J'ai fait connaissance et amitié avec David Richard. Il y a entre nous deux liens : l'abbé de Lamennais, que j'adore,

(1) M. Alphonse de Lamartine.

comme vous le savez, et Charles Didier qui est mon vieux et fidèle ami. A propos, vous me demandez ce qu'il en est d'une nouvelle histoire sur mon compte, où il jouerait un rôle ? — Je ne sais ce que c'est. Que dit-on ? — Ce qu'on dit de vous et de moi. Vous savez comme c'est vrai ; jugez du reste. Beaucoup de gens disent à Paris et en province que ce n'est pas madame D'... qui est à Genève avec vous, mais moi. Didier est dans le même cas que vous, à l'égard d'une dame qui n'est pas du tout moi. »

Et puis, à tort ou à travers comme presque toujours, ne fit-on pas un temps courir le bruit que M^{me} Georges Sand avait des relations avec Paul de Kock, l'hôte de Romainville. N'était-elle pas assez fantaisiste cette information qui venait, paraît-il, d'Amérique. Les pays les plus éloignés sont quelquefois plus vite renseignés que les pays limitrophes ou les pays eux-mêmes !... Est-ce à dire, pour en revenir à la discussion, que M^{me} Rolând, la femme du ministre girondin, fut une vulgaire mondaine, genre de Fontenay, parce qu'elle écrivait et qu'elle avait de l'esprit ?...

Est-ce à dire que la célèbre M^{me} Campan, qui fut regardée comme un prodige de son époque, fut une femme aux mœurs déréglées parce qu'elle écrivit les mémoires de son temps ?...

Est-ce à dire que M^{me} Anaïs Ségalas, fille de Charles Martin, le célèbre proscripateur de la tuerie, ne fut pas un exemple de vertu et de simplicité parce qu'elle écrivait des vers ?...

Est-ce à dire que, plus récemment encore, M^{lle} Zénaïde Fleuriot, ne fut pas une personne honnête, elle qui reçut tant de témoignages flatteurs pour ses si jolis romans, depuis *Bouche en cœur*, *Caline* et *Cadok* jusqu'à *Alberte* et *Papillon*. (Souvenirs de jeunesse d'un vieux campagnard) ?...

Et tant d'autres encore pourrais-je citer !...

M. PAUL HERVIEU ET LE MARIAGE SELON LA QUESTION SOCIALE. — Un de mes confrères que j'estime le plus et que je lis avec bien du plaisir : M. Paul Hervieu, a trouvé matière à critique dans les lois présentes, voire dans celle du divorce. Par ce temps où le féminisme est à la mode, ses pièces les *Tenailles* et la *Loi de l'homme* ne pouvaient manquer de

reventissement. Tout ce que je regrette, c'est que la mort de M. de Gasté ait devancé l'apparition des pièces de M. Paul Hervieu, pour demander son avis à l'honorable député monarchiste. Je ne suis malheureusement pas Fénelon pour faire parler les morts ; c'est d'abord une besogne trop audacieuse avec même un brin de prétention, qui ne saurait compâtir avec mes goûts et mes sentiments.

C'est ainsi que M. Paul Hervieu fait parler Pauline, la sœur de la mariée *sans être mariée* :

« Je me permets un peu de te prêcher ainsi en paroles, parce que je te prêche aussi, d'exemple. C'est moi qui t'ai mariée en effet ; mais tout comme j'avais été moi-même mariée par notre mère. Mon mari est identique au tien. Ils ont tous deux les mêmes façons comme il faut de se comporter, le même genre d'oisiveté dans leurs fortunes équivalentes. Leurs habitudes de cercle, de sport, de chasse, sont à peu près semblables. Dans leur monde de fils de famille riches, ayant eu des papas laborieux, ils sont une légion de maris pareils, qui ont sagement épousé, avant d'être trop chauves, avant d'être trop laids, des jeunes filles bien dotées comme nous, bien élevées à des couvents comme le nôtre. Et je vois tous ces ménages composant très correctement la bonne société moyenne. Et, pour mon compte, je me satisfais fort bien de mon sort. Et Ferdinand et moi nous aimons sincèrement... ainsi que nous le devons. »

M. Paul Hervieu examine en cette pièce les incompatibilités d'humeur réciproques. Il nous montre une femme qui, jeune encore, s'éprit d'un garçon de son âge, et qui, encore jeune, a subi le joug et les préférences de sa sœur, comme elle aurait subi la pression de ses parents, s'ils eussent été de ce monde, ainsi que le dit Pauline.

Le divorce, qu'avait justement pensé M. Alfred Naquet devoir supprimer tout cela, est regardé comme un scandale et une vilénie, non seulement aux yeux de la haute société, mais aussi de la société moyenne.

La femme divorcée attire sur elle le dédain des foules, ses relations se font plus rares et, tout cela, pourquoi ?... Parce que le sort ne lui a pas donné un mari qui puisse s'intimer

avec elle, et parce qu'elle a rompu avec lui. Cependant si, comme l'on dit, l'infailibilité n'appartient qu'à Dieu et au chef de l'église catholique, doit-on trouver étonnant qu'elle n'existe pas au moment du mariage ?...

LE DIVORCE ET LA SÉPARATION DE BIENS. — Le divorce ne me semble, pour ma part, nullement illogique et point du tout répréhensible, ainsi que se plaît à le représenter l'église catholique. Peut-elle assurer l'infailibilité de l'union parce que celle-ci sera consacrée par elle-même, qui se déclare infailible par cela même que son chef est, ainsi que je le disais plus haut, incapable et de se tromper, et de nous tromper ?... Les querelles quotidiennes aussi bien que les incompatibilités d'humeur réciproques lui opposeraient un cruel démenti. Je sais bien que l'église dit qu'il faut souffrir en ce monde, dans l'espoir d'un autre meilleur ; tous ne sont pas cependant de cet avis, et je conviens avec les fabulistes qu'il ne faut pas lâcher la proie pour l'ombre, pas plus qu'échapper une amélioration dans l'existence humaine, lorsque cette amélioration est possible.

La séparation de biens, dit-on !... mais la séparation de biens n'est-elle pas au fond le divorce ? N'est-elle même pas plus digne de répréhension que lui ?... En effet, la séparation de corps et de biens n'accorde aucune latitude naturelle, pas plus à l'époux qu'à l'épouse ne vivant plus en commun. C'est sous ce point, une existence plus amère encore, puisqu'elle est enchaînée, et par le souvenir de la personne, et par le lien du mariage.

Un vice de constitution qui ne se détruit pas — comme d'ailleurs tous les vices naturels — peut faire l'époux épier les actes de son épouse, la discréditer quoiqu'il n'endosse pas la responsabilité de ses dettes, mais cette femme porte son nom et sans craindre de le salir, il peut par vengeance et, pour sa femme seule, le traîner dans la boue.

Et si la femme n'a rien, obligée qu'elle est de se retirer par suite d'incompatibilité d'humeur ou d'adultère, elle serait obligée — selon les vues ecclésiastiques — ou de mourir de faim, ou de se résoudre aux phases les plus viles. Or, ces moyens

d'existence, l'église les condamne parce qu'ils sont honteux et mettent la nature humaine au niveau de la nature animale, avec cette seule différence que la bête le fera par inclination tandis que la femme le ferait avec dégoût.

Selon la séparation de biens et de corps, cet individu ne vit pas avec cette femme, mais ils demeurent tous deux unis sous le nœud gordien qui les enlace ; selon le divorce, cet homme n'est plus qu'un étranger aux yeux de cette même femme. Il a abusé d'elle, c'est vrai — et, mon Dieu, c'était son droit.. — mais il est une aberration de croire que violer et disposer sont même mot. Si cet homme lui porte aujourd'hui préjudice verbalement, elle peut invoquer la justice, le faire arrêter et condamner, tandis que, selon la séparation, elle salirait doublement le nom qu'elle est obligée de porter, vu que ce détracteur est toujours son époux.

RÉPONSE A M. PAUL HERVIEU. DÉDUCTION DE L'AMOUR LIBRE ET DU BONHEUR UNIVERSEL. — Quand au monde qu'a conçue M. Paul Hervieu, il est un fait qui mérite d'être ramené à son point normal. J'estime que le mariage ne peut être cependant supprimé car on se verrait dans l'obligation de donner au sexe faible la priorité de choisir parmi le sexe fort, ou réciproquement nous arroger ce droit. D'un côté et de l'autre, ce serait reculer d'un pas dans la théorie du bonheur universel et le bonheur universel n'aurait plus aucun droit de posséder ce qualificatif vu que le bonheur ne serait plus que relatif, en se basant sur l'égalité des sexes.

Nous maintenant sur la sphère du bonheur universel, il serait possible de faire sur la pensée de M. Paul Hervieu, une pièce non moins intéressante que la sienne ; on l'appellerait *la corde tendue*. On y verrait s'agiter des personnages : la femme, veuve de la personne qu'elle aimait, suivie par un homme qu'elle déteste et qui pourtant l'aime à la folie... Admettons que celui pour qui battait son cœur vive encore, qui peut empêcher l'esprit de cet autre homme de s'attacher à cette même femme, du moment que la nature, dans les questions d'amour surtout, ne bat que par l'esprit. La liberté d'aimer patronnée par MM. Sébastien Faure et Jean Grave

ne pourra enfreindre les idées ni de l'un, ni de l'autre, sans causer un ostracisme. Ce serait donc le duel à l'amour et conséquemment l'anarchie de l'amour. Camille Desmoulin n'écrivait-il pas dans le *Vieux cordelier* « l'anarchie, en rendant tous les hommes maîtres, les réduit bientôt à n'avoir qu'un seul maître. — C'est ce seul maître que j'ai craint. »

Je ne veux pas dire, en faisant cette citation, que l'égalité basée sur le communisme soit impossible — je ne me découvre aucunement sur cette question — mais il me semble matériellement incertain que la nature puisse se baser sur le communisme. J'ai compris, pour ma part, qu'il pouvait y avoir des améliorations universellement et dans toutes choses, mais jamais arriver à un idéal parfait que notre imagination elle-même est incapable de posséder.

L'homme le plus persuasif ne peut, sous le régime actuel, établir des lois absolument équitables ; il ne peut dégrever une industrie de droits prohibitifs sans en léser une autre. Comment ferait-on sous un autre régime?...

M. ALEXANDRE DUMAS FILS ET LE MARIAGE AU POINT DE VUE SOCIAL. — M. Alexandre Dumas fils avait signalé cet état de choses bien avant M. Paul Hervieu, et dans une de ses pièces les plus connues et les plus appréciées : j'ai nommé « la Dame au camélias. »

La scène se passe à l'acte troisième, scène IV. M. Duval père et Marguerite Gauthier sont seuls :

MONSIEUR DUVAL

...Veuillez m'écouter. — Mon fils, mademoiselle, se compromet et se ruine pour vous.

MARGUERITE

Vous vous trompez, Monsieur. Grâce à Dieu, personne ne parle plus de moi, et je n'accepte rien d'Armand.

Après cela, s'anime la discussion, suivie bientôt par la douceur. Alors, Marguerite révèle à M. Duval tout l'amour qu'elle a pour son fils qui l'a si bien changée, lui a fait délaisser un passé qu'elle regrette et pour lequel « elle donnerait jusqu'à la dernière goutte de son sang si ce passé pouvait encore s'effacer. »

Et si elle aime Armand, « elle respecte aussi celui qui lui parle parce qu'il est son père et doit être bon comme lui. » Enfin, M. Duval aborde la question brûlante : la question d'argent d'où dépend souvent, sinon toujours, la question d'honneur.

MONSIEUR DUVAL

Où, Marguerite, j'ai une fille, jeune, belle, pure comme un ange. Elle aime un jeune homme, et, elle aussi, elle a fait de cet amour l'espoir de sa vie ; mais elle a droit à cet amour. Je vais la marier ; je l'avais écrit à Armand, mais Armand, tout à vous, n'a pas même reçu mes lettres ; j'aurais pu mourir sans qu'il le sût. Eh bien, ma fille épouse un honnête homme ; elle entre dans une famille honorable qui veut que tout soit honorable dans la mienne. Le monde a ses exigences, et surtout le monde de province.

Si purifiée que vous soyez aux yeux d'Armand, aux miens, par le sentiment que vous éprouvez, vous ne l'êtes pas aux yeux du monde qui ne verra jamais en vous que votre passé... »

Et Marguerite accède au désir de ce père désolé. Elle lui promet de quitter Paris pendant quelque temps, mais M. Duval insiste :

« — Ecoutez-moi bien, mon enfant ; une absence momentanée ne suffit pas.

MARGUERITE

Vous voulez que je quitte Armand tout à fait ?

MONSIEUR DUVAL

Il le faut !

MARGUERITE

Jamais !... Vous ne savez donc pas comme nous nous aimons ? vous ne savez donc pas que je n'ai ni amis, ni parents, ni famille ; qu'en me pardonnant il m'a juré d'être tout cela pour moi et que j'ai enfermé ma vie dans la sienne ?... Quitter Armand, monsieur, autant vaut me tuer tout de suite.

Plus loin Marguerite se parle à elle-même :

Ainsi, quoi qu'elle fasse, la créature tombée ne se relèvera jamais ! Dieu lui pardonnera peut-être, mais le monde sera inflexible !... Tu aimes ! qu'importe ? eh la belle raison ?... Que viens-tu nous parler d'amour et d'avenir ? Quels sont ces mots nouveaux !

C'est de ce thème que M. Paul Hervieu a fait découler sa pièce qui n'est qu'une suite à cet acte troisième ; suite dans laquelle il fait entrer l'humeur et la jalousie.

« Ceux qui écoutent ceci aujourd'hui, dit l'éminent académicien dans sa préface, n'y verront qu'une légende. » Oh ! comme Dumas fils a raison et comme je l'approuve concernant cette note sur l'avitissement toujours croissant du niveau social. Il ne faut en accuser nul gouvernement mais plus la société que le particularisme.

M. Alexandre Dumas nous donne plus loin la peinture suivante du mariage : « J'ai de la beauté, tu as de l'argent, donne-moi ce que tu as, je te donnerai ce que j'ai. Tu n'as plus rien ? Adieu ! Je ne fais plus de crédit que chez le boulanger. » Cette citation revient à ce que j'entendais dire à une femme du grand monde, venant d'épouser un homme de vingt ans plus âgé qu'elle : « Il a apporté son argent et j'ai donné ma jeunesse ! »

On voit que M. Dumas fils a devancé sur ce point notre génération actuelle, et cela non seulement dans la théorie de l'amour mais aussi dans l'idée de supprimer l'héritage. Cette idée est émise très apparemment dans sa préface.

CARACTÈRE DE LA FEMME. LA PROSTITUTION DANS L'ORDRE MORAL. — Le caractère intime de la femme est fait de jalousie et d'orgueil. Et cet orgueil, on le flatte chaque jour par une obole grotesquement et bêtement donnée. Et cette jalousie — la jalousie surtout ! — la conduit souvent au vice, quelquefois au bas de l'échelle sociale, parce qu'ayant entendu parler des lauriers de pseudo-nobles, telles M^{mes} Liane de Pougy (1) ou Emilienne d'Alençon, elle voudra se montrer comme elles. N'a-t-elle pas la beauté ?... N'a-t-elle pas la coquetterie ?... N'a-t-elle pas le bon ton ?... Ne portera-t-elle pas, aussi bien qu'elles, les robes qui font prime et que signalent tous les journaux, voire les plus moralistes ?...

Un ancien parlementaire et philosophe des plus éminents, M. Jules Simon, représentait la femme comme un être faible.

(1) De son véritable nom : Marie Chassaigne, veuve Pourpre.

sans cesse en bute aux obsessions du contre-maître qui lui commandait, du patron quelquefois, et plus souvent du fils du patron.

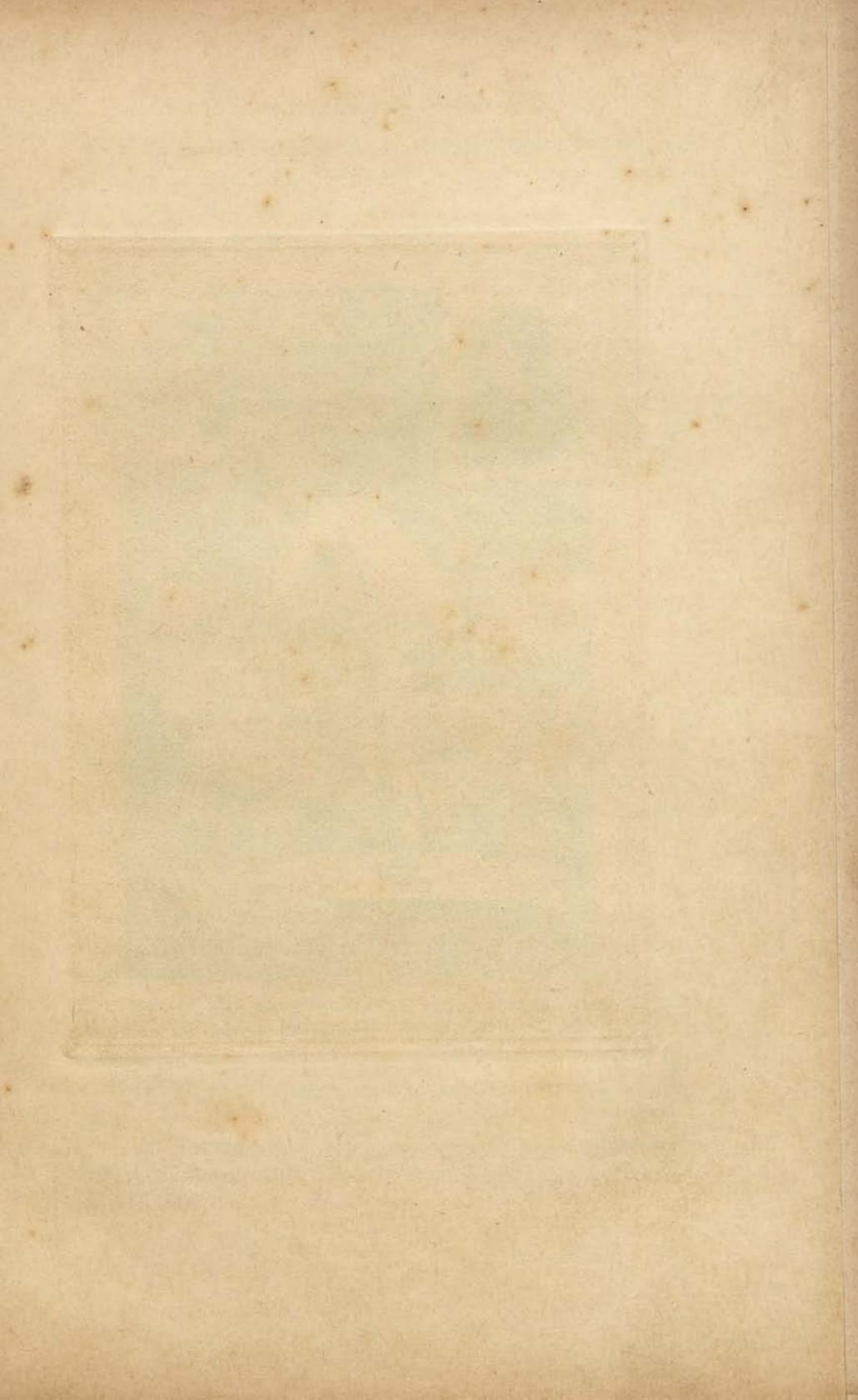
En effet la jeune fille en elle-même se laisse souvent tenter, outre l'appât de l'or ou d'un autre métal, par l'appât de l'honneur qu'elle croit s'acquérir par ses relations intimes avec son magister. Et puis elle est vite convaincue, pensant que c'est là le seul point pour devenir une femme. C'est comme l'enfant de seize ans ou plus (remarquez qu'en cette circonstance je ne fais pas de particularité entre classes riches et classes pauvres ; c'est comme, dis-je, l'enfant qui, bien que trouvant la fumée du tabac mauvaise, l'aspire avec ostentation parce qu'on lui a dit que ce n'était là que le propre d'un homme, et enfin par jalousie des enfants de son âge qui lui ont déclaré ne pas être homme parce qu'il ne fumait pas. Mais, oui, parbleu !... il veut l'être tout de suite, homme !... — Il tousse, mais, après tout, ne faut-il pas faire quelque sacrifice?... Ces spirales sont détestables, mais son père ne les savoure-t-il pas avec délice ?... Voilà la réflexion du jeune âge.

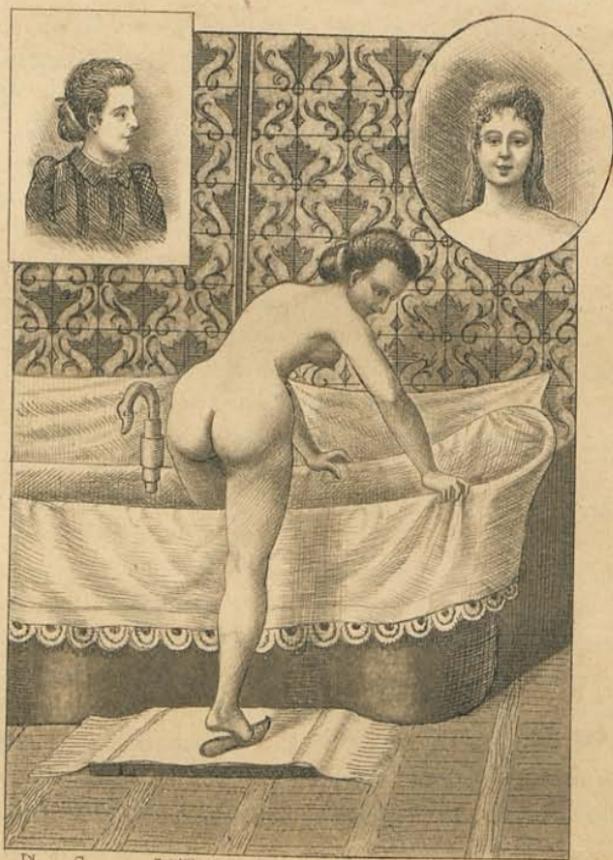
On a aussi beaucoup parlé de la prostitution et de la suppression des maisons *ad hoc*.

Le but est, je le conçois, très philanthropique et la spéculation qu'exercent les patrons de ces établissements sur de pauvres femmes dénuées de ressources est absolument odieuse. Mais, en admettant que l'on supprime ces maisons, ce sera la rue qui deviendra le fléau de la démoralisation. Or, n'est-on pas assez suivi, assez appelé quand dix heures ont sonné le soir, pour être arrêté vingt fois au lieu de dix le long de son chemin, sans préjudice d'autres exhibitions plus naturalistes qui pourraient se produire.

LA PROPOSITION DE M. GUSTAVE RIVET ET LE FÉMINISME A L'HEURE ACTUELLE. — Quant à la fille-mère, je ne veux pas en parler. M. Gustave Rivet, le sympathique député de l'Isère, déposa, à la date du 26 mai 1883, une proposition de loi qui n'eut pas de suite. Elle se basait sur la recherche de la paternité.

M. René Martin, du *Figaro*, fit, de son côté, une enquête





PL. C

Froidille inv. et sc. - Imp. Lévy, Grav. Paris.

Anglaise

auprès de personnages éminents comme MMgrs Freppel et Dupanloup, MM. Allou, Berard des Clajeux, Larombière et M^{me} Adam. M. Alexandre Dumas fils lui-même donna son avis dans un opuscule tiré à cet effet.

En ce moment où le féminisme est plus que jamais à l'ordre du jour ; où des femmes, comme M^{mes} Paule Minck, Astié de Valsayre, Léonie Rouzade, Potonié-Pierre, sans oublier la *Vierge rouge*, et tant d'autres qui m'échappent, font des conférences en faveur de l'émancipation de leur sexe ; où des romanciers, comme M. Paul Bourget, s'occupent de lui à un autre point de vue, ce chapitre I devait être et je ne crois pas avoir fait, en l'écrivant, un chapitre absolument superflu.

CHAPITRE II

Notes anatomiques sur la race blanche. Subdivisions dans cette race.—

La femme du Nord.— La femme du Centre, côté ouest.— La femme du Centre, côté est.— La femme du Sud.— La femme Turque.— Notes privées.

NOTES ANATOMIQUES SUR LA RACE BLANCHE. SUBDIVISIONS DANS CETTE RACE. — La race blanche ayant concouru dans une proportion notable au croisement des races indigènes de nos colonies, j'ai pensé qu'il était utile, pour la clarté de cet ouvrage, de donner au lecteur une classification de cette race. On peut la subdiviser en quatre parties, offrant chacune des particularités suffisantes pour qu'on puisse les distinguer entre elles.

1° *La femme du nord européen.* — (Angleterre, Hollande, Danemarck, Suède, Norwège et Russie septentrionale.) Planche C.

2° *La femme du centre européen, côté ouest.* — (France, Belgique, Suisse Française.) Pl. B.

3° *La femme du centre européen, côté est.* — (Allemagne, Suisse Allemande, Autriche.) Pl. D.

4° *La femme du sud européen.* — (Espagne, Portugal, Italie, Turquie et Grèce.) Pl. E.

Je vais donc donner quelques détails sur chacune d'elles, afin d'en bien établir la différence et ne plus y revenir, soit que je les compare aux races jaune et nègre, soit que je constate leur présence dans les nouvelles générations coloniales.

Quelques auteurs ont suivi une autre classification en recherchant les descendances des races antiques, (races germaniques, latines et orientales.) Toutefois, comme il s'agit de colonies appartenant à la France ou sous son protectorat, le premier classement m'a paru mieux approprié au sujet.

Laissez-moi dire, avant de commencer ces études respectives, que je ne saurais les garantir d'une rigueur absolue pour toutes les puissances signalées dans chacune des quatre parties : cela quant à la psychologie.

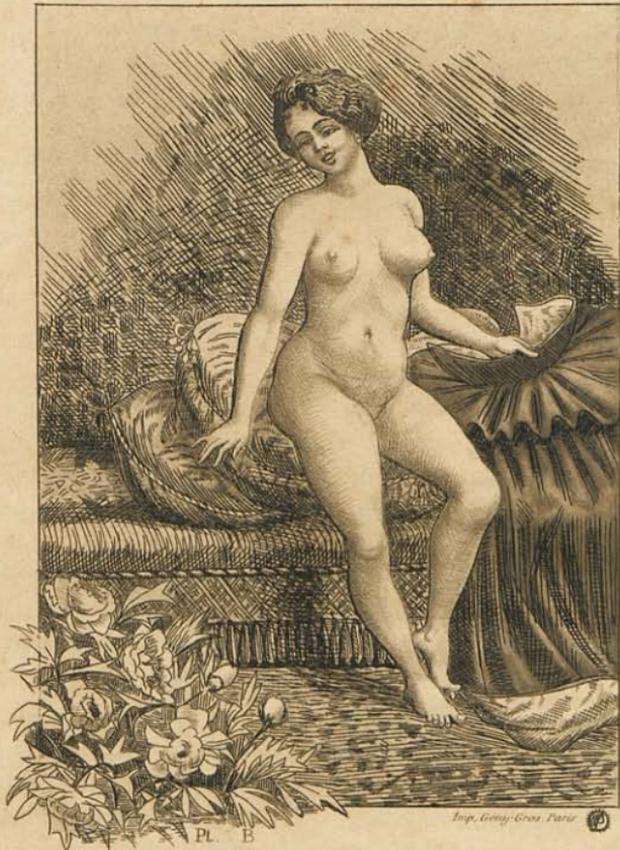
Les quatre femmes selon lesquelles j'ai étudié le caractère et les aptitudes naturelles sont l'anglaise, la française, l'allemande et l'espagnole.

LA FEMME DU NORD. — La femme du nord est de taille élancée, grasse malgré cela, son ostéologie est forte. La ligne du fil à plomb, partant de la partie externe de l'épaule, laisse en dedans la partie saillante de la hanche avec peu de courbe rentrante à la taille. Cette courbe se rapproche beaucoup de celle de l'homme.

Les hanches sont placées très bas, les seins peu saillants et très espacés l'un de l'autre. Son tempérament, bien que passionné, est difficile à émouvoir ; cependant, il atteint le même entrain que celui de la femme du midi ; il le dépasse même en débordements quand sa froideur et sa pudeur ont été vaincues.

Je tiens d'un anglais rencontré aux colonies quelques détails confidentiels sur ses compatriotes. (1) « Sous des dehors très

(1) Notes du *Voyageur*.



Prochlo int. ex. 117

Bianca

corrects et puritains, disait-il, les anglais cachent une grande perversité. La volupté se réveille chez eux par intermittences, et, à ces moments, ils se livrent à de véritables excès, pratiquent toutes les aberrations du sens génésique et ne sont pas exempts de sadisme. Il y a même à Londres des maisons où des proxénètes pratiquent devant les érotomanes des scènes de flagellation sur des jeunes filles exercées à cette comédie. Cela vient, sans doute, d'une habitude assez fréquente en Angleterre qui consiste à user des punitions corporelles sur la partie la moins osseuse des jeunes élèves, filles et garçons, dans les pensionnats. » Les récents scandales d'Oscar Wilde et autres nous ont appris que les coutumes sodomiques et lesbiennes y avaient aussi des partisans.

LA FEMME DU CENTRE, COTÉ OUEST. — Diffère de sa voisine du nord, en ce qu'elle est de taille moyenne, bien proportionnée, très grasse, avec une ostéologie petite.

Elle a l'épaule sur la même ligne de fil à plomb que la partie extrême du bassin. Le postérieur forme avec les hanches un ensemble gracieux ; la courbe des reins est assez accentuée ; les jambes sont un peu minces dans la partie des mollets.

Comme figure, la française est jolie ; elle a de la grâce, l'expression vive et enjouée. Elle sait s'habiller avec goût, est généralement bien constituée mais avec le buste court. Aussi, pour obvier à cet inconvénient, la française à la fatale erreur de demander au corset de le lui allonger. Sous son action, les seins, qui sont à l'âge de puberté fermes et proéminents, se molestent très vite. Le corset empêche la poitrine de se développer ; la pointe du sternum, au lieu de rester saillante, devient rentrante ; les côtés du ventre forment une courbe concave au lieu de venir se joindre dans une ligne harmonieuse à celle des hanches qui, à leur tour, prennent la forme d'un bourrelet rond. Tout cela, parce que les couturières ignorent ce qu'on entend par la beauté plastique ; à ces profanes, je recommande de visiter le musée du Louvre et de s'arrêter devant les statues des antiques (galeries grecques et romaines.) Sous la première république, on portait la ceinture sous les seins, comme d'ailleurs était la mode sous le premier empire.

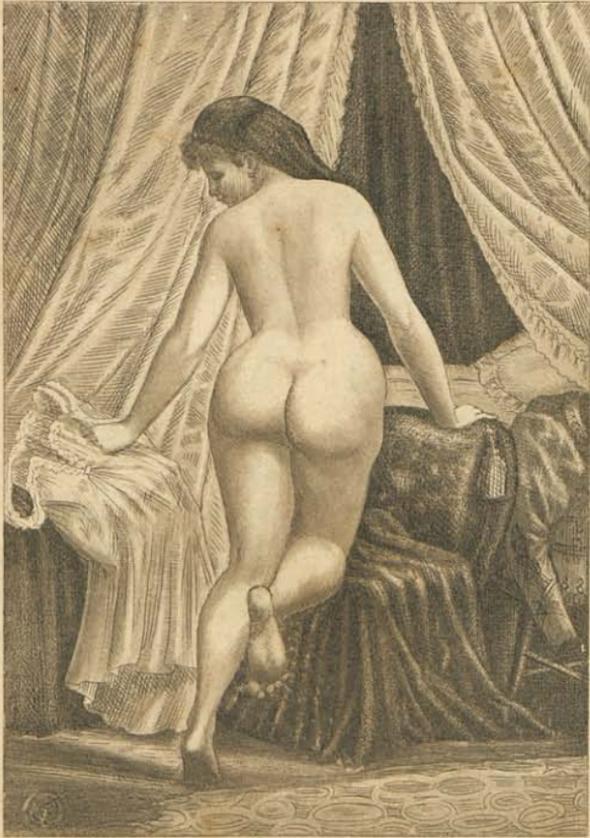
La femme du maréchal Lefebvre dont on a rappelé le souvenir dans la pièce de M^{me} Sans-Gêne nous offre un spécimen des costumes de ce temps.

Il existe un danger pour la santé à porter cet instrument de supplice et à le serrer outre mesure car il comprime l'estomac, pèse sur la partie supérieure du ventre et force celui-ci à venir tomber sur la vessie et la matrice, préparant ainsi des grossesses et des accouchements déplorables.

La femme française a la vulve petite, donc prédisposée déjà à des couches laborieuses. Au contraire, la vulve de la femme d'Afrique (spécialement la négresse) est très large, ce qui lui permet d'enfanter très facilement. Il faut rechercher la cause de ce développement aux organes correspondants de l'africain qui atteignent des proportions considérables ; de là l'expression en langage Sabir. « Quif, quif, bouricot » qui a valu au critique Francisque Sarcey une très vive polémique pour avoir écrit cette citation. On attribue le développement de l'homme arabe à la coutume qu'ont les pères de donner à leurs fils, dès leur adolescence, des femmes capables de leur inspirer de l'amour, bien que ceux-ci se marient très tard. Au contraire, les femmes sont plutôt petites et chétives parce qu'on les marie trop jeunes et qu'elles sont mères souvent avant leur complète croissance.

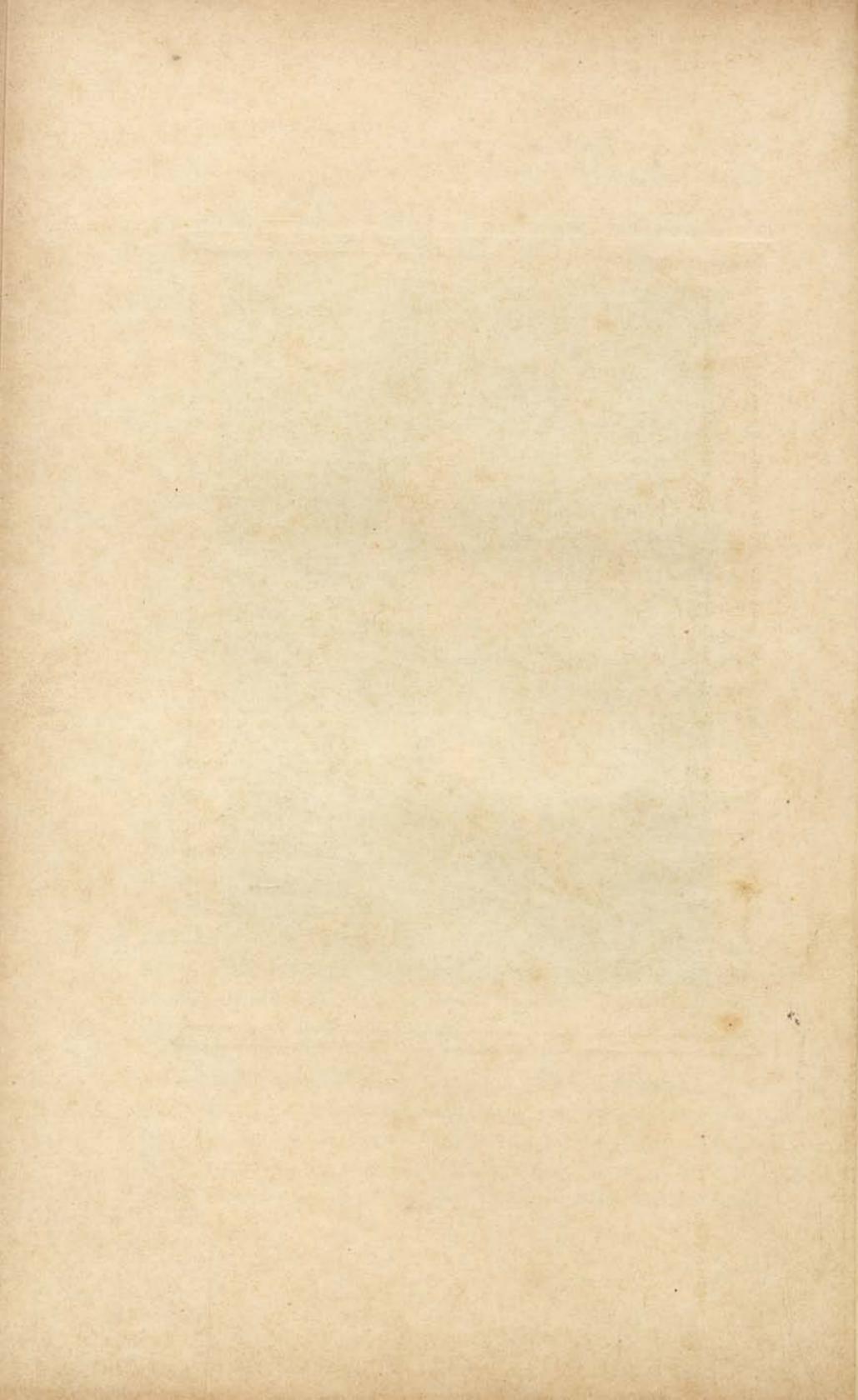
Le caractère de la française est d'être éminentement sentimentale, elle ne recherche pas l'homme, mais elle aime que celui-ci s'occupe d'elle. Elle choisit moins un mari riche qu'un homme d'esprit qui lui plaise. On lui a fait la réputation d'être très experte dans les jeux et raffinements de l'amour ; en effet, la française cherche parfois après l'homme, mais il faut attribuer sa complaisance à son désir de plaire et plutôt à un sentiment de jalousie qu'à un besoin sensuel. Néanmoins, nous devons constater que le tribadisme existe à l'état latent dans les villes importantes.

LA FEMME DU CENTRE, COTÉ EST. — Se rapproche comme taille et ostéologie de celle du nord mais sa tournure est peut-être plus cambrée et ses bras plus potelés. Le fil à plomb, partant de l'épaule, est dépassé par la partie saillante de la hanche, ce qui annonce un grand développement des deux crêtes



PL. D.

Hongroise





PL. G. E.

Produit de la Soc. Imp. Gouy, Gouy, Paris

Esquise

iliaques (os du bassin) et, partant, une conformation avantageuse pour la reproduction.

Les proportions sont régulières, notamment chez la hongroise ; ses formes sont voluptueuses mais, en raison de leur grosseur, elles font paraître la tête petite et donnent un ensemble un peu lourd malgré leur beauté.

La figure est moins expressive que chez la femme de l'ouest ; sa compréhension est plus lente et son obstination très ferme.

Chez l'allemande on constate un curieux appétit gènesique. Chez un certain nombre, on remarque même une dégénérescence morale absolue, cause qui explique la facilité avec laquelle elle se livre à la prostitution.

LA FEMME DU SUD. — Est d'une taille au-dessous de la moyenne. Les jambes sont courtes, les mollets ronds. Comme la femme de l'est européen, elle a le bassin très développé, ce qui fait qu'en raison de sa petite taille, son postérieur offre une rotondité très saillante.

Cette particularité se remarque surtout chez l'espagnole, laquelle a, de plus, la colonne vertébrale très cambrée, surtout dans la région lombaire où elle forme une courbe concave très accentuée. Certains écrivains attribuent cela à l'usage du talon haut qui porterait la femme en avant et la forcerait à rejeter le haut du corps en arrière. Evidemment cela pourrait être une des causes ; toutefois, il faut reconnaître que ce n'est pas la seule, et je ne serais pas éloigné de croire que l'abus de la danse y soit pour quelque chose, si ce n'est simplement une particularité naturelle des femmes de ce pays.

La femme du sud européen a la teinte de la peau plus foncée que celle du nord, conséquence probable du climat. Les andalouses sont de couleur jaune orange, rappelant le ton bistré de la mulâtresse, tandis que les Madrilènes, leurs voisines, ont la peau plus claire mais d'un ton mat ; la couleur sanguine se distingue faiblement.

La femme du sud a le sang plus chaud que la femme du nord ; son tempérament passionné résiste difficilement à l'entraînement de l'amour.

Dans le cas d'une affection contrariée, elle est capable de se livrer à toutes les extravagances, voire au meurtre et au

suicide. Sa sensualité a fait souvent dire qu'elle était débauchée jusqu'à la dépravation ; c'est une erreur, car elle obéit simplement à sa constitution, et ce qui le prouve, c'est qu'elle est très bonne mère, aimant la vie de famille et s'occupant avec soin de son intérieur.

Son caractère est primesautier ; elle affectionne la musique et la danse, qui sont surtout en honneur en Espagne : « les gracieux boléros ! »

Elle s'enthousiasme facilement et recherche les émotions violentes, même sadiques ; on peut s'en rendre compte si on assiste à une course de taureaux. L'exubérance des femmes y touche au délire si la course est mouvementée, — et picadors, et toréadors ont un peu de leur cœur dans celui des spectatrices. On en voit qui jettent leur éventail, leur mouchoir, leur chapeau et même leur bourse dans l'arène, cela accompagné de piétinements et de bravos prolongés.

La femme du sud a les traits de la figure très caractérisés : le nez long et gros ; les yeux très larges et ombragés de longs cils ; les seins sont hauts et développés. Elle est peut-être moins travailleuse et moins active que la femme du nord.

LA FEMME TURQUE. — Bien que d'un teint apparemment approchant, est moins musclée que l'italienne et l'espagnole. Cela tient à sa vie sédentaire et oisive.

La jeune fille est gardée très étroitement et presque continuellement abandonnée aux soins des domestiques de son sexe. Ce manque de distractions et d'exercice l'amène fatalement à l'ennui et à des coutumes d'onanisme. Cependant, on les marie très jeunes, et le mariage vient réparer leur santé anémiée.

NOTES PRIVÉES. — Pour terminer cette étude sur l'Europe, je dois dire quelques mots sur les coutumes vicieuses et précoces pratiquées dans les pensionnats.

Chez les jeunes filles, la masturbation se fait généralement seule et en cachette. Néanmoins, il arrive quelquefois qu'elles se mettent deux et qu'elles vont jusqu'à l'attouchement lingual.

Elles sont très inventives et se servent des objets les plus divers, arrivant assez fréquemment à se déflorer, ce qui occa-

sionne non seulement une hémorragie, mais peut aussi faire se produire un évanouissement, si la jeune fille est un peu sensible.

Des parents, s'apercevant de ces pratiques, et soucieux de la santé de leur fille, n'ont pas reculé devant l'emploi de la ceinture de chasteté, faite dans le genre de celles que les seigneurs du moyen-âge mettaient à leur femme, avant de partir aux croisades. Voici comment s'explique Brantôme sur ces ceintures : « Du temps du roy Henri, il y avoit un certain quinquilleur qui apporta une douzaine de certains engins à la foire de Saint-Germain pour brider le *cas* des femmes ; ils estoient faicts de fer et ceintureoient comme une ceinture et venoient à prendre par le bras et se fermoient à clef, si subtilement faicts qu'il n'étoit pas possible que la femme se livre au doux plaisir, n'ayant que quelques petits trous menus pour servir à pisser ». (1)

Chez les jeunes gens d'Europe, la coutume de la masturbation est encore plus répandue que chez les jeunes filles ; (l'ouvrage de M. Carlier nous donne sur ce sujet de curieux renseignements.)

Loin de moi l'idée de m'étendre sur ce point qui s'éloigne du motif de cet ouvrage ; je dirai seulement que la pédérasie s'exerce dans les lycées et collèges où je n'aurais pas soupçonné son existence. Le fait est d'autant plus vrai que je l'ai entendu, de mes propres oreilles, rapporté par des internes de ces établissements, qui appelaient cela « *se masturger* » par une dénaturation du mot.

(1) M. De Ménorval, le regretté antiquaire parisien, nous donnait dans un N° de l'*Eclair* du mois d'août 1897, où il collaborait, un article très complet sur la fête des loges à Saint-Germain-en-Laye.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE I

La femme dans l'ancienne Rome. — Notes historiques sur l'Algérie. — Les Juives d'Alger. — Costumes des jeunes filles juives. — Le costume nouveau. — Le mariage des jeunes filles. — La femme mauresque du quartier arabe. — Les Ouled-Nails. — Notes sur la Tunisie. — La Tunisienne. — Le mariage en Tunisie. — L'acte de mariage et la cérémonie. — Le mariage des jeunes filles pauvres. — Le droit du divorce et l'adultère.

La femme était dans l'ancienne Rome traitée en véritable esclave par son mari, nous apprend quelque part Marcus Atilius, dit Cicéron. Elle devait garder la maison durant l'absence de celui-ci ; dans les familles pauvres seulement, les femmes pouvaient sortir sans en être accompagnées : c'était le signe distinctif de la femme plébéienne. Cette coutume, si elle n'existe plus en Europe, s'est conservée de nos jours dans certaines contrées de l'Afrique et des autres parties du monde. En Afrique, elle existe surtout en Algérie et en Tunisie, parmi les populations mahométanes.

NOTES HISTORIQUES SUR L'ALGÉRIE. — L'Algérie, fruit des victoires du général Bugeaud et du jeune duc d'Aumale, est sous notre dépendance depuis environ cinquante ans. Abd-el-Kader en fut le défenseur héroïque. S'étant retiré au Maroc, il tenta plusieurs fois, nouveau Vercégingtorix ou nouvel Ambiorix, de soulever les tribus à peine soumises. Finalement, le 6 mai 1843, il fut cerné par la cavalerie du duc

d'Aumale qui s'empara de toute la Smalah (1), et c'est à grand peine qu'Abd-el-Kader lui-même réussit à s'échapper dans le Maroc. A la suite de cette victoire, Bugeaud fut nommé maréchal et le duc d'Aumale le remplaça, en novembre 1847, au gouvernement général de l'Algérie.

La position bien connue de cette contrée me dispense de m'étendre à ce sujet. La colonie est formée de plusieurs territoires : celui d'Alger, ceux de Constantine, de Tunis et d'Oran,

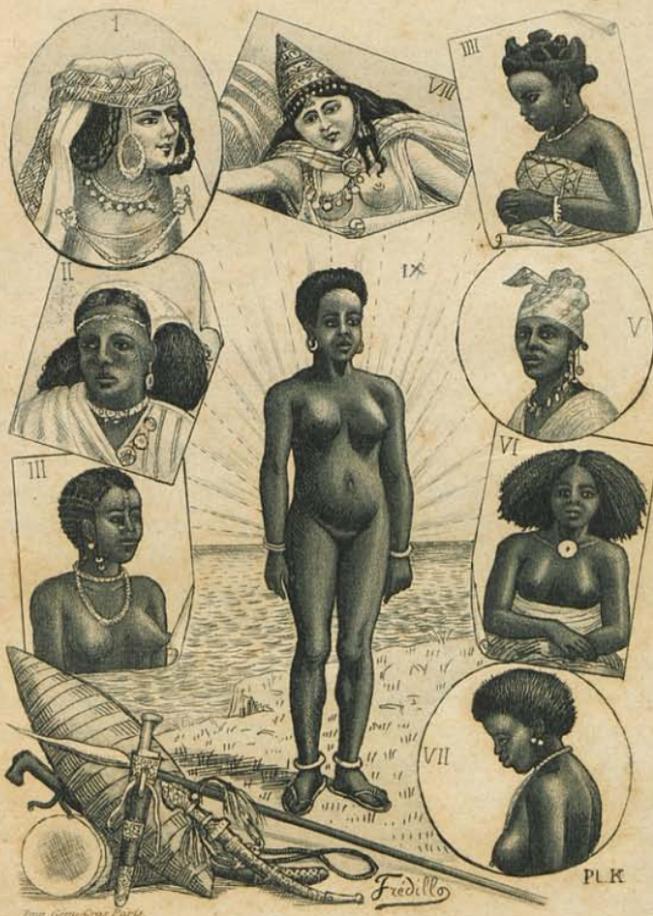
Alger est très intéressant à visiter ; les principaux points, sur lesquels se concentre l'attention du touriste, sont les quatre immenses aqueducs, et l'Amirauté, où l'on remarque une très belle fontaine. Alger (2) est bâtie en amphithéâtre sur l'un des contreforts du mont Bouzaréah ; sa base vient jusqu'au bord de la mer ; à l'angle opposé se trouve la Kasbah avec ses rues à jardins. La Kasbah, ancienne citadelle mauresque, est antérieure comme édification à 1516, époque où Sélim-ben-Teumi la fit restaurer.

On remarque encore la nouvelle mosquée Djama-Djedid, la grande mosquée Djama-Kebir, dont une inscription signale l'achèvement comme remontant à l'an 1018 après J. C. ; le fort du cap Tafoura ou fort Bab-Azzoun bâti de 1581 à 1584 ; le jardin d'Essai avec ses immenses palmiers défiant presque le ciel. Les principales places sont celles du Gouvernement, la place du Soudan, Bab-el-Oued etc... Parmi les autres monuments, outre ceux que nous avons cités et qui sont d'origine arabe, signalons tout particulièrement la cathédrale Saint-Philippe ; le palais du gouverneur, M. Cambon, remplacé depuis peu par M. Lépine ; la statue de Bugeaud, celle du Duc d'Orléans etc...

Alger, que les anciens appelaient *Icosium* et les Arabes *Al-Djezaïr*, se divise, en deux parties : la partie haute, musulmane, et la partie basse, européenne. Son climat en fait une station hivernale recommandée par les docteurs. En effet,

(1) Horace Vernet a laissé de cet épisode une toile de large facture intitulée : « la Prise de la Smalah d'Abd-el-Kader. Cette toile se trouve actuellement dans une des salles du château de Versailles.

(2) La population d'Alger est de 82,585 habitants dont 38,000 européens.



1. Sultan d'Éthiopie
2. Nubienne
3. Gabonaise
4. Malgache

5. Femme Bambara
6. Femme Bobo
7. Popinée canaque
8. Juive d'Algérie
9. Femme Kassonke

la phthisie est moins fréquente en Afrique qu'en France ; aussi, le séjour à Alger est-il salubre aux personnes atteintes de la tuberculose pulmonaire. Les docteurs se plaisent toutefois à reconnaître qu'Alger doit être évacuée par les touristes vers les derniers jours de mai. Comme distractions, il y a deux théâtres : le théâtre municipal et le théâtre des Nouveautés ; en été, on peut se mettre à l'ombre des bambous et des ficus, sur le square Bresson où joue la musique du régiment de zouaves.

LES JUIVES D'ALGER. (Pl. K. fig. VIII). — Dans le quartier que je désignais plus haut sous le nom de Kasbah, habitent certaines familles juives qui ont élu pour leur commerce la rue de la Lyre et nombre de rues adjacentes. Les juives d'Algérie sont assez jolies, mais non d'une beauté extraordinaire comme quelques grands admirateurs de cette race cosmopolite se plaisent à les représenter. Encore ne sont-elles jolies que dans leur jeunesse, ce qui s'explique par la coutume qu'on a de les engraisser outre mesure.

Très sujettes aux ophtalmies, elles clignent légèrement des yeux, abrités sous des cils très longs. Cette longueur des cils facilite leur liaison car vers l'époque du mariage, on a l'habitude de leur passer un peu d'antimoine ou du kohl sur les paupières, les cils et les sourcils. Les joues sont colorées avec du henné (1) additionné d'une autre substance, ce qui donne un rouge très vif ; les pieds et les mains sont teints en jaune. Le signe caractéristique des jeunes filles juives est, contrairement aux mœurs du pays, de ne jamais se voiler le visage.

On les voit souvent se promener — et principalement le samedi, jour de repos selon la religion israélite — le long des allées du jardin Marengo, en toilettes voyantes, suivant le diapason du blanc au violet, du violet au rouge et du rouge au blanc olive. On serait même tenté de croire qu'elles ont volé leurs couleurs favorites sur notre drapeau tricolore.

(1) Le henné, arbrisseau d'orient, famille des salicariées. Pour préparer le henné, on fait sécher les feuilles récoltées, pile ces feuilles pour en produire avec de l'eau chaude une pâte peu consistante. Celle-ci, appliquée plusieurs heures durant sur les cheveux ou la peau, y laisse une couleur jaunâtre. Cette besogne se renouvelle tous les quinze jours.

COSTUMES DES JEUNES FILLES JUIVES. — Ces mêmes jeunes filles sont coiffées d'un foulard de soie noire, qui leur ceint le front et leur aplatit les cheveux tels ceux d'une religieuse, moins la guimpe blanche et le cœur compatissant. Par dessus, se trouve un second foulard qui laisse ses deux pointes leur tomber parfois jusqu'au milieu des reins. Celles-ci sont, à leur extrémité, vides de trame semblablement à nos cravates effilées. Leurs seins, sur lesquels brillent des colliers des pierrieres, des coraux, des perles de grand prix et des médailles d'or et d'argent, sont complètement laissés à nu. En un mot, tout le buste jusqu'au milieu du ventre est seulement recouvert d'un morceau d'étoffe, retenu par deux boucles à la hauteur des seins, à moins qu'il ne s'agisse d'une trop longue course ou promenade. Dans ce cas, les juives revêtent un long châle de laine ou de coton, qui les enveloppe presque complètement. Leur robe est attachée par une ceinture garnie de galons d'or et d'argent. Cet acoutrement est ce qu'on est convenu d'appeler la mode ancienne.

LE COSTUME NOUVEAU. — Les matrones sont coiffées d'un petit bonnet, retenu par un ruban noir, qui leur cache les cheveux ; ce ruban est lui-même recouvert par un *haïk* qu'entoure un foulard, tel celui que je signalais plus haut et dont les pointes retombent jusqu'au milieu des reins. Une blouse de soie noire, rouge ou verte, mais très ample, leur descend jusque vers les hanches. Depuis la ceinture jusqu'aux pieds, elles portent un pantalon à plis garnis de broderies et d'arabesques d'or et d'argent. Tel est ce qu'on appelle le costume nouveau.

LE MARIAGE DES JEUNES FILLES. — On marie les jeunes filles vers l'âge de douze ou treize ans, et, selon la religion juive, on les engraisse comme chez nous les porcs, en vue du prochain concours d'animaux gras. A l'âge convenable pour l'hyménée, les parents les nourrissent de semoule, de graines de fenugrec et de miel. Quelquefois même, le fiancé va jusqu'à remettre un bracelet donnant le diamètre du poignet ; et la jeune fille demeurera au régime précité jusqu'à ce que son



PL.F

Prodillo, int. et sc. — Imp. Gouy Gros, Paris.

Alger. quartier maroc

poignet ait atteint la grosseur voulue. Je ne m'appliquerai pas à dépeindre tout le grotesque de cette coutume qui met la femme au niveau de l'animal.

L'Algérie possède des femmes de tous les pays. Les plus nombreuses et celles qui l'occupent depuis le plus grand nombre d'années sont : les arabes, les juives, les mulâtresses et les négresses. Au point de vue myologique, la Juive a les yeux très larges et fendus en amande; le nez est fin et droit, les ailes des narines sont très mobiles mais minces et perpendiculaires, (quelques unes ont le nez busqué); les lèvres sont très larges et s'épanouissent sur de belles dents.

LA FEMME MAURESQUE DU QUARTIER ARABE (1). — Est un objet de luxe — nous dirons un « objet » comme on dit dans le Talmud un morceau de chair. Elle vit cloîtrée et ne sort qu'accompagnée d'un domestique. De son habitation elle ne peut voir la rue qu'à travers des fenêtres grillagées. Le mahométan, suivant sa richesse, en possède plusieurs qui habitent ensemble et forment une sorte de harem (2). Il y pénètre généralement seul, et quand il y conduit un coréligionnaire, les femmes en sont prévenues et doivent mettre leur voile. Ce voile est un morceau d'étoffe qui est attaché de chaque côté de la figure et maintenu vers le nez par une virole en bois, de sorte qu'il ne laisse tout au plus voir que les yeux.

La femme mauresque diffère de la juive par son teint bistré, ses lèvres épaisses et son nez aquilin. Comme corps, ces femmes ont les formes moins élégantes que celles-là et le bas des jambes très gonflé. Un plaisir pour elle est la sortie pour se rendre aux bains qui ont lieu en commun dans des maisons aménagées à cet effet. L'homme, dont je parlais ci-dessus, ne les accompagne que jusqu'à la porte et, sitôt le premier pas fait dans l'intérieur du couloir, elles sont livrées à elles-mêmes. On prétend qu'elles en profitent pour sortir par une porte dérobée, escapades auxquelles se prêtent assez facilement les gardiennes. La liberté qu'elles recouvrent de cette façon,

(1) Voir la planche F, à gauche de la planche.

(2) Les arabes se font, dans cette quantité des femmes, une gloire d'être de nouveaux Abraham.

très illicite selon les lois, leur semble bonne ; aussi se dépêchent-elles d'en profiter pour secouer le joug du maître, sans se soucier du châtement qui les attend si elles sont découvertes.

Nous avons l'habitude sur le sol européen — mettons la plaisante habitude, si vous voulez — d'aimer les spectacles mondains parce que les décolletages flattent l'œil. Et ces *décolletages* sont encore plus *décolletés* dans la haute société que dans la moyenne. La coutume est toute autre chez les femmes mauresques. D'abord, elles n'assistent pas aux bals et, dans leur toilette de ville, portent un grand voile blanc sur la tête. Ce voile leur retombe sur le corps jusqu'à mi-jambe et les abrite du soleil et des regards indiscrets. A peine laissent-elles à découvert les yeux, car la distinction consiste à faire voir le moins possible ; elles cachent leurs bijoux et même leurs bras, retenant le voile fermé.

Le samedi, jour du rhamadan, elles font leurs dévotions et se privent du plaisir de l'amour.

Chez l'arabe pauvre, la femme n'observe pas les mêmes étiquettes que la mauresque riche. Elle va et vient librement, tout en s'occupant des soins du ménage. Elle vit dans le gourbi, couchée sur des nattes et n'est pas toujours d'une propreté appétissante. Son manque d'hygiène y entretient à l'état permanent des maladies de sang souvent syphilitiques, et il n'est pas rare de lui voir au-dessus des chevilles des traces d'éléphantiasis. Le mari a moins soin de sa femme que de son bouricot. On le voit fumer tranquillement pendant que celle-ci plie sous le faix ; il en est cependant très jaloux et il ne serait pas très prudent de lui détourner son épouse.

Dans l'intérieur de l'Algérie, on a constaté que, parmi les soldats de la légion étrangère et des chasseurs à cheval, la pédérasie était fréquente entre les soldats du même bivouac. Cela n'a pas lieu de surprendre si l'on tient compte du peu d'attrait et de sécurité que leur offre la femme arabe.

LES OULED-NAILS. (Voir pl. K, fig. 1.) — Il existe cependant une tribu dont les femmes arabes sont remarquables par leur beauté et leur galanterie : ce sont les Ouled-Nails. Des mon-

tagnes de l'Atlas, leur lieu d'origine, elles descendent vers les villes pour s'y livrer à la prostitution. C'est souvent la fille aînée qui procure sa sœur cadette et l'initie aux secrets du métier, et, chose plus épouvantable encore : c'est quelquefois la mère qui remplit le rôle ignoble de procureuse.

Les Ouleds-Nails n'ont ni le type juif, ni le type mauresque. Elles arrangent leurs cheveux avec art, les enroulent dans un foulard écossais sur le haut de la tête pour en faire deux nattes.

Elles affectionnent beaucoup les bijoux, portent aux oreilles deux gros anneaux d'or retenus par une chaîne enroulée à leur coiffure. Au cou, elles ont plusieurs colliers de différentes formes auxquels elles suspendent toutes sortes d'orfèvreries : pierres de couleur, émaux, grains d'or et pièces de monnaie. Leur costume est généralement luxueux, fabriqué avec de belles étoffes brodées en différentes teintes.

Quand on pénètre dans leur maison, on est surpris de voir tant de richesses sur leur personne et tant de pauvreté dans leur intérieur. Elles n'ont qu'une idée : retourner dans leur pays où elles se marieront d'autant plus facilement qu'elles auront une somme plus ronde. Elles achètent alors un troupeau et attendent qu'on vienne demander leur main, l'idée de s'informer de la provenance des biens n'existant pas dans cette contrée. Cela n'empêche pas les hommes d'être très laborieux et très commerçants ; leur bonté et leur générosité sont égales au goût qu'ils professent envers le travail.

NOTES SUR LA TUNISIE. — La Tunisie est sous notre protectorat depuis 1881 (1). Elle est située à l'E. de la province de Constantine. Sa ville principale est Tunis, (2) à 640 kilomètres d'Alger et à 30 heures de Marseille. Celle-ci se trouve dans le voisinage de l'ancienne Carthage, si chère à Amilcar et à son fils Annibal. Avant Amilcar (230 avant J. C.), Carthage

(1) La Tunisie fut soumise au protectorat de la France en vertu du traité de Kasr-Said ou du Bardo, en date du 12 mai 1881, et du traité supplémentaire du 8 juin 1883. Selon l'article 1 de cette addition, le bey de Tunis s'engage à respecter les réformes que le gouvernement français jugera utiles au point de vue judiciaire, administratif ou financier, et à ne rien faire sans le veto du gouverneur.

(2) Tunis est situé à 36° 46' 48" de latitude N° et 7° 50' 52" de longitude.

avait déjà une histoire et occupait une grande place dans le monde ; aussi la qualifiait-on « la maîtresse des mers. » Ses comptoirs couvraient la côte d'Afrique mais il manquait encore un fleuron à sa couronne : c'était l'île de Sicile, également distante de Carthage et de Rome. De là, l'épopée des guerres puniques qui devait se terminer par la victoire des Romains et l'extermination de Carthage.

Bien avant le début des opérations, un vieux père conscrit romain, Caton, au retour d'un voyage en Afrique, en rapporta comme souvenir des figues, qu'il n'eut garde de montrer au Sénat. Et, dans la suite, tous ses discours se terminaient par cette phrase héroïque : « *Delenda est Carthago !* » (il faut détruire Carthage.) Les opérations ultérieures devaient se faire accomplir sa proclamation.

La ville de Tunis compte actuellement près de 100.000 habitants, parmi lesquels environ 30.000 juifs et 15.000 européens ; elle mesure 8 kilomètres de pourtour (faubourgs y compris), et est située sur une sorte d'isthme compris entre le lac de Tunis ou de Boghaz ou d'El-Bahira (la petite mer) à l'E., et celui de Sebkha-el-Sedjoum au S-O. Pour y arriver, on peut se dispenser de prendre le bateau en montant au port de la Goulette dans le chemin de fer qui vous conduit au cœur de Tunis. Le port de la Goulette a une renommée très étendue, c'est de là que l'on expédie les dattes, l'indigo, le henné, les huiles de palme, les bestiaux, etc. La voie ferrée de la Goulette à Tunis mesure 15 kilomètres de longueur et se trouve vers les bords du lac. La végétation y est très riche (1)

LA TUNISIENNE. — Que l'on appelle aussi quelquefois Bédouine, rappelle en effet le type de la femme arabe d'Algérie, dont le mot bédouine est le véritable qualificatif. La Tunisienne porte sur la tête une calotte entourée d'étoffe brodée ; sa chemise est décolletée ; les manches de celle-ci sont très amples et laissent ses bras à nu. Les pantalons sont ceux de la matrone juive, que nous désignons tantôt sous le nom de costume nouveau.

(1) M. Sargnon, chargé d'une mission dans cette région par la société lyonnaise de botanique, a dressé des plantes propres au pays une liste très complète.

Les bijoux ne lui font pas défaut, car elle les affectionne particulièrement. Très vaniteuse, lorsqu'elle n'a pas un vêtement, jugé par elle assez splendide pour se rendre à quelque fête, elle emprunte celui de la voisine. Les broderies et arabesques décorant ces vêtements sont merveilleuses.

Les bijoutiers tunisiens mettent également beaucoup d'art à ciseler les pièces d'or et d'argent et à les recouvrir d'émaux pour parer la gorge de ces dames. Il n'est pas rare non plus de trouver, au milieu d'une pièce en bronze de 10 centimes, une pièce de 10 francs en or, car les bijoutiers, voire même les femmes, se font une spécialité de creuser à l'intérieur la monnaie européenne, sans diminuer d'ailleurs la grosseur de la pièce qu'ils auront ainsi travaillée.

Les habitants de la Tunisie sont, comme tous les orientaux, fatalistes et superstitieux. Voici un usage en cours, notamment dans la rue Sidi-Ben-Ziad, qui dépeint bien leur caractère :

Le jeune homme qui doit se marier vient déposer deux papiers sur un des tombeaux qui se trouvent dans cette rue. L'un contient une réponse affirmative vis-à-vis de la réalisation, l'autre négative. Il roule les papiers, les yeux fermés, et s'en va sans y jeter les yeux. Il revient le lendemain et si c'est la réponse affirmative qui se trouve dessus : il accepte, sinon refuse.

Quant aux fous, ils sont regardés comme des saints à qui Allah a ôté l'esprit, comme indigne d'avoir place dans un monde semblable. Voyez-vous les gamins de Paris qui regardent le docteur Grenier comme un fou lorsqu'il va faire ses ablutions à la Seine?... Il doit être fort honoré, ce brave député, de passer pour un saint. « Beaucoup, se doit-il dire, envieraient ma place s'il savaient ce que je pense... »

LE MARIAGE EN TUNISIE. (1) — Le mariage s'effectue dans

(1) On confond trop généralement les colonies proprement dites avec les colonies sous notre protectorat.

Les colonies françaises proprement dites sont :

En Afrique : l'Algérie, le Sénégal, le Soudan Français, la Guinée Française, le Congo Français, Mayotte et Nossi-Bé, Diégo-Suarez et Sainte Marie de Madagascar, la Réunion, une partie du Dahomey, les établissements de la Côte d'Ivoire et Obock.

Notre protectorat s'étend sur la partie septentrionale du Dahomey, la Tunisie, le Fouta-Djallon ; dans la côte d'Ivoire : le Pays de Kong, les états de Samory et de Thiéba.

C'est d'ailleurs en Afrique que nos colonies sont en plus grand nombre, ce qui nécessite de notre part une plus grande observation, vu la diversité des races.

des conditions singulières pour la majeure partie des unions :

La mère du jeune homme ou de la jeune fille à marier va s'adresser, non à une agence matrimoniale qui fera une annonce dans les journaux auxquels elle est abonnée à cet effet, mais à une matrone désignée successivement sous les noms de *Khatba*, *Kabla* et *Hannana*.

Elle est nommée d'abord khatba, ce qui signifie entre-metteuse, puis kabla (sage-femme) et devient enfin hannana, procédant elle-même à la toilette de la mariée et lui teignant les mains au henné.

Si le mariage réussit, la khatba recevra une large rémunération et cela la posera pour d'autres demandes. La commission faite, elle fait part du résultat de ses démarches à la partie qui l'a sollicitée. Alors la jeune fille se parera de ses plus beaux atours, bien qu'ignorant en quoi consiste la visite que vient rendre la mère du fiancé en vue. Après la mère, c'est une siennne parente qui vient donner son avis, puis enfin le père qui fait la demande officielle. Ce sont donc les parents qui font les mariages, et non les jeunes gens, qui, l'union conclue, ne se connaissent même pas. Suivant la coutume, ils sont obligés d'accepter cette inquisition morale.

A la demande officielle, on lit le premier verset du Koran (*sourat el fateaha*.) *Condition sine qua non* : les mariés doivent être du même niveau social et de fortunes à peu près équivalentes.

— Y a-t-il de belles filles là-bas, demandait un jour un jeune homme à un de ses amis de retour d'un pays environnant ?...

— Oh ! oui... il y en a cinq ou six qui auront un million de dot, répondit l'autre dans son dialecte.

Voilà ce qu'est le mariage en Tunisie et en quoi consiste la joliesse d'une épouse !

L'ACTE DE MARIAGE ET LA CÉRÉMONIE. — L'acte de mariage a lieu dans une mosquée, et y assistent, comme en France, plusieurs invités remplissant la qualité de témoins. C'est ce qu'on appelle le « Sedak. »

A quatre heures, après la prière, on renouvelle la demande affirmative en présence des témoins et des notaires. Lecture

est faite d'un second *fateaha*, après quoi on passe aux assistants l'eau sacrée et parfumée à l'essence de rose.

Si la jeune fille est orpheline, la demande affirmative lui est faite à la maison où elle habite. Cachée derrière une mousseline ou un rideau agrémenté, elle donne son consentement, tandis qu'un sien parent est chargé de certifier que c'est bien la fiancée qui parle.

Après la cérémonie du contrat, les parents vont jusqu'à chercher le domicile des nouveaux époux. Quelques jours avant l'union définitive, on y dépose le trousseau de la fiancée et le mobilier qu'on lui octroie.

Tout cela se fait sous forme de cavalcade ; des vauriens de toutes sortes suivant le cortège des mulets sur lesquels sont entassés trousseaux et mobiliers. Ils chantent les louanges des fiancés qui doivent à coup sûr être des gens honnêtes parce qu'ils sont riches. Pauvre peuple encore peu civilisé, qui ne sait pas que des habits râpés cachent souvent des consciences plus pures que des costumes de brocard !...

Dans une cour de la maison, on sert à ces chanteurs des *fetaïr* (beignets à l'huile), ou divers autres gâteaux du pays.

Deux nuits avant l'hyménée, le fiancé découche et consacre son temps à danser et à rire ; c'est l'enterrement de la vie de garçon. De son côté, la fiancée est confiée à la garde de l'entremetteuse qui lui teint les cheveux. La nuit suivante, elle prend un bain avec ses amies où, toutes nues, elles peuvent se communiquer leurs impressions sur la plastique, et les unes, plutôt jalouses, jeter leurs imprécations à Allah de n'avoir pas les formes aussi bien modelées que celles-là.

Le jour du mariage, les voitures viennent, par nombre impair, chercher la jeune fille et les invités, et, sur leur passage, retentissent les « you you » des Tunisiens. Elles défilent ensuite le long des blanches maisons de la ville, sur la place Bab-souïka ou autres, telles ces voitures réclames que nous voyons rouler dans les rues de Paris.

Arrivées devant la demeure du fiancé, on donne la main à la jeune fille dont un voile masque le visage. Dans le couloir, elle trouve la khatba qui lui lave les pieds dans de l'eau consacrée avec des blancs d'œuf, dont les coquilles surnagent.

Dans d'autres contrées, face au fauteuil de la fiancée est disposé celui du futur époux. Un burnous sur la tête et accompagné de son père, il paraît ensuite devant son épouse, et la khatba présente à chacun d'eux un verre d'eau parfumée qu'ils échangent (1). Peu s'en faut, on en juge, que ce ne soit le jeu du colin-maillard.

Pendant que les assistants remettent leurs cadeaux sur le plateau tenu par la khatba, les époux pénètrent dans la chambre nuptiale pour faire leur prière et, si possible, le sacrifice, pendant la demi-heure qui leur est accordée. Le jeune homme ôte le voile de sa femme pour la baiser au milieu du front, en récitant la sentence du pays : « *Iajalek tkoune jaouzli fi eddinia* ». Si le sacrifice est accompli le soir de l'hymen, la chemise de la jeune épouse est représentée ensanglantée par la khatba qui fait l'éloge de la chasteté de la mariée, pendant que la musique joue des airs de circonstance.

LE MARIAGE DES JEUNES FILLES PAUVRES.—En Algérie et en Tunisie, les jeunes filles pauvres se marient peu ou à un âge avancé, en rapport avec celui auquel ont lieu les unions des jeunes filles riches. Au son d'un misérable *r'iathin* qui se tue à souffler des airs plus ou moins discordants, suivent à pas lents quelques matrones, suivies elles-mêmes de gamins et de jeunes gens, puis, à dos de mulet, sous un palanquin tendu de *menouer*, *l'arouça* ou fiancée. A la suite, marche l'âne por-

(1) C'est une coutume dans certains pays de France, notamment en Bourgogne, de servir le soir aux mariés, avant qu'ils ne se soient enfermés dans la chambre nuptiale, une mixture d'huile, de vinaigre, de vin... avec de l'oignon, ail, carotte, etc... Les nouveaux époux doivent en goûter dans la même cuillère. D'autres fois, on les fait mordre dans un gâteau tous les deux à la même place. Mais l'usage le plus répandu est de laisser aux jeunes gens le temps de s'enfermer dans leur chambre, pour pouvoir mieux les surprendre et juger de la mimique de l'épouse, dont la tête dépasse des couvertures. Après cet horrible mélange, on apporte un grand vase ou une cruche remplie de vin aromatisé et tous les assistants en boivent dans la coupe qui a servi aux nouveaux époux.

S'ils sont couchés, les mariés doivent ouvrir quand même, sous peine de voir une échelle adossée à la fenêtre. Celui qui s'est chargé de l'ascension brise alors une vitre, pénètre dans la pièce, fait jouer le loquet de la serrure et se précipite la foule des invités.

Dans d'autres communes, c'est la question de la jarretière qu'on cherche à enlever pendant le repas à la nouvelle épousée.

C'est, en deux mots, la brimade du premier croissant de la lune de miel.

teur des chiffons qui constitue la dot de la pauvre ; quelquefois des « you you », mais rarement, ainsi que moins de prodigalité dans les jets de ces pétards qu'on appelle les mochabés.

Au Maroc, la mariée est enfermée dans une caisse : voici à cette occasion comment s'exprime M. Edmond de Amicis :

« Cette procession mystérieuse s'avance lentement, accompagnée par une musique plaintive, par un chant traînard et nasillard, par des coups de fusil, par des cris stridents et par des aboiements de chiens.

« Resté seul au milieu de la place, je me demandais ce que pouvait signifier cet appareil lugubre, et si dans cette caisse se trouvait un cadavre, un condamné à mort, un monstre, un animal destiné à quelque sacrifice.

« Cette incertitude me causa une impression d'effroi qui me fit tourner les talons et regagner la maison, assiégé par les plus tristes pensées ; une minute après arrivèrent des amis qui me donnèrent l'explication de l'énigme. Dans la caisse était enfermée une mariée, et ce monde qui l'entourait était des parents qui la conduisaient à la maison du mari. »

Il y a d'ailleurs presque autant de coutumes que de contrées, et je ne saurais les rapporter toutes ici.

Parmi ces coutumes, il en est cependant une pour le moins originale, mise en pratique par les juifs d'Alger : La veille du mariage, la fiancée, parée de ses plus beaux atours, est assise sur un fauteuil ; un ami soulève le voile et détaille les traits : « Elle a les yeux étincelants comme un croissant de lune par les chemins bordés de sapins ombreux, les cheveux noirs comme l'aile d'un corbeau ou du bois d'ébène, la bouche comme le corail des mers, des lèvres de grenade, une double rangée de dents aussi blanches que l'ivoire... »

Cette énumération se continue pendant longtemps quelquefois, suivant la faculté d'improvisation et la galanterie du lecteur — de l'orateur si vous voulez. Après cela, la jeune fille descend du trône et reçoit le premier baiser de son fiancé. Celui-ci lui glisse une pièce d'or dans la main, et les assistants lui en collent sur toutes les parties de la figure. La jeune fille doit rester muette pendant toute la durée de la cérémonie, si cérémonie on peut appeler ce grotesque usage.

Mieux encore : le lendemain, le mari doit, selon la coutume israélite, plonger sept fois sa tête dans l'eau froide. Je ne pourrais renseigner le lecteur si ce sport a quelque chose d'incitant à l'amour.

LE DROIT DU DIVORCE ET L'ADULTÈRE. — Le mari a, sur un seul mot par lui prononcé, le droit de ne plus vivre avec son épouse.

A propos du divorce, voici ce que raconte M. Ch. Lallemand dans son ouvrage sur Tunis ; c'est une petite histoire assez spirituelle et qui donne une légère idée des mœurs du pays :

« Un riche commerçant maure avait une fort jolie femme. Mais ce volage époux en contaît à une jeune et charmante veuve du voisinage qui lui avait ouvert son cœur, et qui avait pris sur lui un certain empire.

« En despote qu'il était, le Maure infidèle entendait n'être pas trompé par son épouse. Celle-ci, au contraire, avait écouté avec la dernière complaisance les beaux discours d'un jeune homme, qui la venait voir pendant que le mari était aux pieds d'une autre.

« La veuve jalouse à l'endroit de la femme légitime comptait la perdre pour prendre sa place et posséder toute seule le cœur du beau Maure.

« Ayant découvert l'intrigue de la jeune femme, elle s'empressa de la révéler au mari qui, par amour-propre, se refusa d'abord à croire à son infortune conjugale. Mais il dut finalement se rendre à l'évidence, des preuves convaincantes de la culpabilité de son épouse ayant été données par la veuve. Il fit épier avec soin le couple amoureux, et, apprenant un jour que le jeune homme était auprès de sa femme, il se précipita pour les surprendre. Mais ce fut lui qui fut surpris. Sa femme était seule, toute seule ! Il eut beau fouiller tout le logis, pas plus d'amant que dans les plis de son turban !

« Il alla conter sa mésaventure à la veuve. Celle-ci, plus avisée, lui dit :

— As-tu regardé dans le grand coffre doré ? Va vite et regarde.

« Le mari retourna sans désespérer au logis qu'il avait fait

garder à vue durant son absence. Il alla droit au coffre et en souleva le couvercle. L'amant y était blotti au milieu des robes. Il le referma et mit la clef dans sa poche. Puis, il enferma sa femme dans un cabinet voisin et s'en fut porter plainte au bey, non cependant sans avoir raconté sommairement la chose à la veuve, sa maîtresse, laquelle ne se sentit pas de joie.

« Sa femme sut mettre le temps à profit. Une petite fenêtre, donnant du cabinet où elle était, dans la chambre où son amant était coffré, c'est le cas de le dire, lui permit de se servir d'une double clef, d'ouvrir la cage et de donner la liberté au cher oiseau de son cœur. Elle referma le coffre et rentra dans son cabinet.

« Elle y était à peine revenue lorsqu'elle entendit monter la veuve. La traîtresse voulait savourer son triomphe en jouissant de la terreur de sa rivale. Elle ouvrit la porte du cabinet et, avec une feinte compassion, elle lui demanda si le mari n'avait pas trouvé l'amant caché dans sa maison.

— Mais non; répondit la femme avec une quiétude qui déconcerta la veuve. Comment aurais-je pu le cacher, alors qu'il n'y a pas la moindre cachette dans ce logis ?

— Mais ce coffre ? dit la veuve.

— Un homme ne pourrait s'y tenir.

— Pourquoi pas ?

— Impossible !

— Comment, impossible ? Je m'y cacherais facilement en repliant les jambes.

— Essayez, dit la femme en tendant la double clef à sa rivale.

— Celle-ci, certaine du fait, le mari ayant vu l'amoureux dans la boîte, n'hésita pas. Elle fit jouer le cadenas et ouvrit le couvercle. La femme la poussa vivement, la jeta dans le coffre et le referma. Puis elle retourna dans le cabinet.

« A ce moment, le mari revenait, accompagné d'officiers du bey, de janissaires et de portefaix (*hammal*). Voyant toutes choses dans l'état où il les avait laissées, il fit enlever le coffre par le portefaix. Puis, escorté par les gens de Son Altesse, il reprit le chemin du palais beylical.

« Il avait ouvert le cabinet et forcé sa femme à marcher derrière le coffre.

« Le mari, ayant exposé ses doléances, le bey lui donna l'ordre d'ouvrir le coffre : mais le couvercle était à peine ouvert qu'il s'en échappa une femme affolée. Le mari reconnut sa maîtresse, la veuve.

« Le bey ne put s'empêcher de rire aux éclats en voyant cette femme se sauver, poursuivie par les huées du public, et le mari accusateur confondu, atterré, bouche bée devant le prétoire.

« Au lieu de prendre au tragique et de frapper le mari de quelque lourde peine afflictive, le bey lui dit : « Je te pardonne de t'être ainsi moqué de moi, et je t'en tiens quitte pour une forte amende. Pour cette fois, ton aventure m'a amusé et tu en bénéficies ; mais ne recommence pas. »

« Le Maure s'en fut tout déconfit, mais convaincu néanmoins de la culpabilité de sa femme, ayant vu, ce qui s'appelle de ses yeux vu, l'amant dans le coffre.

« L'amour est aveugle d'où ses imprudences. A quelque temps de là, la femme et son amoureux se firent prendre de nouveau ; et cette fois, il n'y avait pas à nier. Les coupables furent traduits devant le bey. Il y allait de mort : l'un pouvait être étranglé, et l'autre noyée dans le lac.

« Mais le bey fut clément.

— Tu as bénéficié de mon indulgence, dit-il au mari plaignant, parce que ta première histoire m'avait beaucoup réjoui. Il est donc juste que les acteurs de l'aventure qui m'a tant fait rire en bénéficient à leur tour.

« L'amant en fut quitte pour cinq cents coups de bâton sur la plante des pieds et pour une forte amende. La femme fut transportée aux îles Kerkenah »

Voilà comment, en Tunisie et dans une bonne partie de l'Afrique, on punit l'adultère.

CHAPITRE II

Les femmes de harem. — Ce que sont les harems. — Le harem selon M. de Beauvoir. — En Egypte. Femmes mauresques et femmes fellahs. — La danse du ventre. — Les chansons arabes. — Les remplaçants dans la question maritale. — Le Soudan Egyptien. — En Abyssinie. Les Nubiennes. — Les Riffains. — Le pacte du sang en Abyssinie.

LES FEMMES DE HAREM. — En Orient, les harems sont fort nombreux et appartiennent aux riches marabouts qui cherchent à les peupler autant que possible ; quelques-uns vont jusqu'à s'y ruiner. Ils ont l'orgueil d'avoir un nombreux harem comme nous sommes fiers de montrer un salon superbe avec cristaux et balustres, le sportman heureux de montrer son écurie, le paysan souriant en montrant son troupeau.

Or, ces femmes, le marabout se les procure en les achetant aux parents de gré ou de force. Cet achat ne paraît pas extraordinaire puisque l'arabe de la classe moyenne en fait autant quand il veut se marier. Il accompagne sa demande en mariage de présents, et donne, suivant sa fortune, une somme aux parents de la jeune fille.

Nous nous trouvons devant deux avis bien différents sur la question des harems :

M. A. Maury dit à ce sujet : « Les harems sont le résultat d'un abus de la puissance de l'homme, qui ne voit dans la femme que l'instrument de ses plaisirs. »

Tandis que M. Gérard de Nerval s'exclame que « toutes les femmes européennes qui ont pénétré dans les harems, s'accordent à vanter le bonheur des femmes musulmanes. »

M. Maury a donné l'impression la plus logique de cet état d'esclavage. Quant à M. Gérard de Nerval, bien qu'il soit le délicat et subtil écrivain que j'ai toujours admiré, il me semble que bien des avis antérieurs avaient opposé un démenti à son assertion, sans même avoir besoin de parler des avis postérieurs qui sont unanimes.

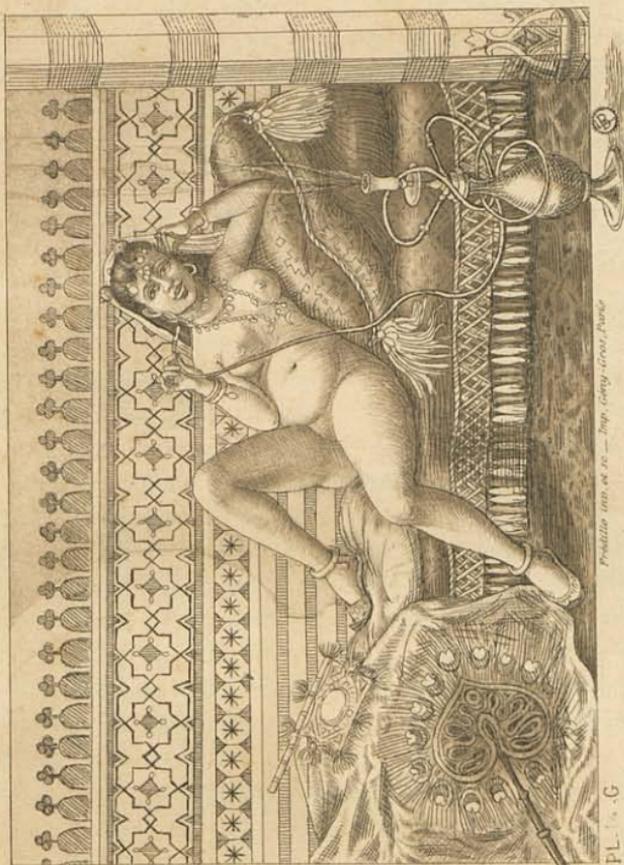
O Gérard qui voyais tout en rose là où tu ne pouvais vivre éternellement ; toi qui subissais les sensations si douces de l'inconnu, n'as-tu pas semblé dire aussi que l'esclavage était plus doux que la liberté !

CE QUE SONT LES HAREMS. — Les harems sont de petites pièces très exigües spécialement destinées aux femmes. La femme en premier qui préside au harem s'appelle « la grande dame » ; la seconde : le perroquet (*durrah*). Les femmes, comme je le disais plus haut, ne peuvent sortir sans la permission de leur mari. Je dis « mari » quand je devrais dire « maître », car il est même certains rois qui comptent jusqu'à trente femmes. Il me suffit pour confirmer ces dires de signaler deux extraits : le premier du lieutenant-colonel Gallieni, aujourd'hui général et gouverneur de Madagascar, et le second de M. le comte de Beauvoir.

L'extrait de M. Gallieni a rapport à la prise du harem du Marabout, lors d'une campagne qu'il fit dans le Soudan : « Je ne savais que faire des dix-sept femmus qu'il m'avait amenées. Je leur fis demander par Alassane (1) si elles ne voulaient pas se marier avec mes tirailleurs. On sait avec quelle facilité les femmes indigènes, en Sénégambie, changent de maître (2). Celles-ci provenaient de tous les points du Soudan ; elles avaient été données au marabout à son arrivée dans le pays : que leur importait donc de changer de mari ? Elles avaient une peur épouvantable des blancs, et elles ne purent tout d'abord s'imaginer, après la réputation que l'on nous avait faite, qu'il leur serait fait un sort aussi doux. Nos noirs du Sénégal aiment le succès. Les femmes n'échappent

(1) Nom de l'interprète.

(2) Voir plus loin le paragraphe : « les remplaçants dans la question maritale. »



Prodotto dal Dr. G. G. - Imp. Comp. Grav. Piner.

PL. n. G.

Donna recata da Cairo

évidemment pas à cette règle, et, au fond, nos prisonnières étaient-elles peut-être satisfaites de passer entre les mains de soldats aussi braves. Je les fis donc ranger sur une ligne et les dix-sept tirailleurs les plus méritants firent leur choix. »

LE HAREM SELON M. DE BEAUVOIR. — « Nous ne tardons pas, raconte M. de Beauvoir, à entrer dans la salle la plus étrange où nos yeux dévorent un fouillis de dorures, de nattes, d'arabesques, de lits historiés et enluminés; là, s'élèvent à l'intérieur des escaliers tournants de bois de sandal, autour desquels brûlent des parfums suaves dans des coupes suspendues et voilées légèrement par la fumée qui se perd en tourbillonnant. Dans cette salle qui peut avoir 150 mètres de profondeur, il y a comme des ombres fugitives. »

M. le comte de Beauvoir ajoute qu'il y avait dans ce harem de souverain « quarante femmes et quarante-huit filles de celui-ci. » Quant au harem ordinaire, sans être décoré d'escaliers tournants, les vases où brûlent les parfums sont laissés dans un coin de la case et non suspendus. (Voir la planche G.)

La femme du harem au Caire a le teint bistré, tenant moitié de la mulâtresse et moitié de la femme blanche.

Selon un précepte du Coran, les femmes ne peuvent paraître le visage à découvert sauf devant les personnes énumérées ci-après et qui sont : mari, père, beau-père, fils, beau-fils, frères et neveux, Les médecins ne peuvent être introduits qu'accompagnés du mari. Une mousseline assez cartreuse leur recouvre le bras droit, de façon à prévenir tout sentiment immoral qui ferait se briser l'apprêt.

Il arrive aussi à ces femmes de recevoir la visite de quelque amie qui va parfois jusqu'à rester trois jours en leur compagnie. De ces trois jours, le mari ne doit pas entrer dans le harem ; l'avertissement qu'il se trouve quelqu'un dans la pièce a souvent pour motif les babouches de l'étrangère qui sont placées à la porte.

En s'adressant au pacha, les femmes de harem ont le droit de se faire revendre. Les musulmans sont peu portés à l'adultère, puisqu'ils ont le pouvoir de divorcer quand bon leur semble. Il leur suffit de dire à leur femme : « Tu es divorcée »

et elle ne peut dès lors que réclamer le douaire stipulé sur le contrat.

Naturellement, nombre de femmes ayant pour mari le même homme, brûlent de désirs et sont obligées de se satisfaire entre elles. Elles s'efforcent cependant à décider quelques hommes à venir dans le harem. On profite pour cela du moment où les gardiens et les femmes sont affairés par suite de quelque fait important.

Pour entrer dans la pièce, les amants se déguisent en femmes, se cachant dans les voitures qui amènent les provisions; ils emploient enfin toutes sortes de ruses et ne manquent pas de hardiesse en l'occasion, puisqu'ils encourent la peine de mort s'ils sont découverts.

EN EGYPTÉ. FEMMES MAURESQUES ET FEMMES FELLAHS.— L'Égypte fut assez longtemps sous notre protectorat pour que je dise quelques mots sur ce pays et ses habitants, avant de descendre la côte occidentale d'Afrique. Tout l'honneur de la roublardise, dont nous fûmes victimes il n'y a guère qu'un an, revient à lord Salisbury. Les journaux ont assez parlé de ce rapt, sans qu'il me soit nécessaire d'insister à nouveau.

L'Égyptienne a la figure longue, les yeux énormes et très garnis de cils et de sourcils, le front légèrement fuyant. Les lèvres sont plus minces que chez l'Algérienne, la taille longue, les épaules larges. Comme costume, un léger habbarah voilent aux yeux du public les charmes des Égyptiennes, tandis que leurs cheveux flottants les font ressembler à ces déesses antiques dont parlent les auteurs grecs et latins. Comme elles sont belles avec leurs mains blanches dans le ruissellement des bagues diamantées ! Leurs bras sur lesquels tombent des mèches de cheveux frisés sortent nus de larges manches, tandis que leurs pieds s'échappent des babouches qui sonnent étrangement à chaque pas qu'elles font...

La femme mauresque est essentiellement prolifique. C'est ainsi qu'il faut voir à Tlemcen les files interminables de ces mauresques, se rendant en un lieu dénommé « *le plateau des femmessans enfants* », pour consulter le marabout et le prier de leur accorder la fécondité. Qu'importe qu'elles aient

cinq ou six enfants déjà — du moment que c'est une coutume du pays, elles ne laissent pas de faire la même demande.

On voit bien, dira-t-on, que ces gens-là n'ont pas autre chose à faire. Je le croirais !...

Comme bijoux, la mauresque a les *ounaïss* ou pendants d'oreille, *l'assaba* (diadème avec sultanis massifs), le *cheaïra* (collier en or avec agate) ; les *kholkhul*, *houatem*, et le *menafelkhe* (bracelet en métal précieux).

La femme fellah est la paysanne et la travailleuse par opposition à la femme mauresque, riche et de haute naissance.

Le teint de la fellah est quelque peu bronzé, l'œil noir plein d'expression, le front bas. Quant au visage, il peut être violé à plaisir par les regards du passant. Comme vêtement, elle porte une longue toge bleue appelée *kamiss*, et, assez soucieuse de sa personne, ne laisse pas de se maquiller très apparemment. Son caractère n'est ni mélancolique, ni gai ; son mari ne rêve que de paix, occupé entre les joies du foyer et le travail de la terre. Il ne regarde comme patrie que la terre qu'il possède dans son hameau, et il est d'autant plus patriote qu'il en possède davantage. L'Égypte est pour lui un grand pays mais dont il ne s'occupe pas, bien que son hameau soit situé dans la zone de ce territoire.

C'est en Égypte que se traitent les grosses affaires d'esclaves. Les femmes nubiennes y sont ordinairement d'un prix moins élevé que les Abyssiennes, les deux races très en cours. Quant le marché se conclue, on leur fait tirer la langue, on les fait courir (tel chez nous l'essai des chevaux) pour bien s'assurer qu'elles n'ont nul vice rédhibitoire.

LA DANSE DU VENTRE. — C'est de l'Égypte qu'est partie la danse du ventre qui, en 1889, lors de l'exposition universelle, fit courir dans la rue du Caire le Tout-Paris des nouveautés du jour. Ce fut la belle Fatma qui créa cette danse et s'est par cela même immortalisée (au moins pour vingt ans, ce qui est vraiment beaucoup pour si peu de chose).

Pendant qu'un musicien arabe joue une ouverture sur une sorte de chalumeau, une femme arrive au milieu du cercle formé par les Arabes..., commence diverses figures, puis, s'ap-

prochant du spectateur que son regard déjà plein de langueur a choisi, elle vient frôler son ventre contre le sien, tend sa gorge, laisse tomber sa tête en arrière et éprouve une jouissance qui, au bout de quelques minutes, se transforme en un état de spasme. La femme s'évanouit ; on l'emmène à l'écart pour lui donner les remèdes dont on use en cette circonstance. Et le musicien termine son air sans plus s'occuper de ce qui vient d'arriver. Telle est la vraie danse du ventre, à laquelle j'eus, dit mon voyageur, le plaisir d'assister, et dont moi-même j'ai vu une contrefaçon. Il me semble encore voir ces femmes parées de véritables costumes scéniques brodés de sequins d'or. Leur ventre est nu le plus souvent, ou voilé d'une légère gaze, mais faite autant que possible afin que la vue du spectateur n'en souffre pas. Et tous ces mouvements s'impriment, se moient sur cette gaze fine et légère. C'est alors qu'il faut voir tous ces arabes enfiévrés, prêts à se jeter comme un troupeau de bêtes fauves sur cette femme blémisante à mesure que la jouissance s'accroît. Et le personnage, choisi pour cette opération, voit se diriger sur lui les regards envieux de tous ses collègues ; ces yeux, pleins de flamme presque de haine, semblent s'être concertés pour prononcer un arrêt, comme si lui aussi devait servir d'assouvissement à leur férocité charnelle ; ces visages bronzés deviennent rougeoyants comme sous l'impulsion d'une force intérieure ou d'une obligation forcée ; ces mains paraissent presque prêtes à se lever menaçantes pour saisir un peu de cette femme, tandis que leur dernier regard se perd avec la disparition de la danseuse évanouie que l'on emmène là-bas.

Le spectacle se continue ensuite par d'autres danses aussi étranges que celle dont je viens de parler et que l'on appelle danse des poignards, danse du foulard et bien d'autres encore... (1)

(1) M. Gabriel Montoya, le brillant chansonnier du « *Chat Noir* », s'est inspiré de la danse du ventre pour produire l'original sonnet suivant :

J'ai vu danser le ventre et frémir le derrière,
 Parmi l'envolement des voiles transparents,
 Cependant qu'aux éclats des cuivres hilarants,
 Le tambourin mêlait sa gaité coutumière.

LES CHANSONS ARABES. — Loin d'ici les refrains berceurs à l'aide desquels la mère, en France, endort son enfant :

Do, l'enfant, do...
Dodelinette,
Fais dodo.

Chez les Arabes, ce sont des refrains où s'allient le sérieux au grotesque, le vœu à l'ambition... Je détache ces deux couplets — l'un avec la linguistique arabe en regard — d'une berceuse enfantine chantée par les indigènes de Constantine :

Beni ragued fi ed doh	Mon fils dans le berceau
On ana nedoh bih	Et je le berce.
Ki ikeber ikra fi el loh	Quand il sera grand, il lira sur la planche.
Ou et thaleb ialem fih	Et le professeur l'instruira.

Mon fils est cadhi (1) :
Il tranche les différends ;
Il juge par une décision sûre
Entre les partisans des délits.

A côté des berceuses enfantines, il y a les chansons du ménage, celles que la femme kabyle dit, le soir et pendant la journée, en tournant le moulin à bras ou tissant la laine. Elles n'ont assurément rien des refrains des antiques troubadours ni des refrains classiques : ces chansons, tissus de grossières injures et de propos abjects et répugnants. Aussi ne citerons-

Et la brune Hadjilah campait sa croupe fière,
Avec le soubresaut des globes attirants,
Coulant des yeux sitôt allumés qu'expirants,
Mais calme et voyant tout du coin de la paupière.

Et les voiles tombaient en cadence pendant
Que les admirateurs, à leurs corps défendant,
Sur le tapis tressé, jetaient des pièces blanches.

Pour voir encore en sa nudité la Hourï
Dont la bouche suave et rose avait souri
De voir sa dot s'accroître en découvrant ses hanches.

(1) Les cadis, choisis parmi les membres du haut clergé, sont chargés de protéger les enfants, et, dans leur emploi de tuteur, peuvent rapiner à leur aise. Pris comme juges, c'est devant eux que les époux en désaccord viennent exposer leurs doléances. La loi du 10 septembre 1886 a remis aux juges de paix français une grande partie des fonctions des cadis et cette même loi fut bientôt suivie de la loi de 1887.

Les cadis étaient aussi chargés de la rédaction de l'état-civil.

nous que deux ou trois passages de l'une d'elles, dont M. A. Hanotaux a donné une traduction fort correcte :

« Je commencerai mes chansons en invoquant le nom de Dieu : — Toi qui as l'esprit éveillé, écoute-moi ! ô ma tendre mère ! — Hélas ! j'ai épousé un homme sans virilité, sa figure est comme le coucher du soleil — quand vient l'heure du souper.

« O ma tendre mère ! — hélas, j'ai épousé un hibou ! sa figure est celle d'un coq — qui monte à son juchoir. O Seigneur Dieu ! — fais-moi bien vite porter son deuil.

« O ma tendre mère ! j'ai épousé un héméralope ! — il a les pieds d'un coq — qui monte à son juchoir. — O Seigneur Dieu ! — fais-moi porter le deuil de ses parents !

« O ma tendre mère ! tu as fait ce qu'a voulu la tortue. — Il n'y avait donc pas pour toi d'autres hommes, — tu m'as donnée à un chaudron ! quel effroi me saisit quand il se traîne vers mon tapis. »

Je ne sais dans quel sens le kabyle prend cette chanson quand il l'entend de la voix de son épouse. Mais, mon Dieu, voyez-vous le chaudron se traînant vers le lit ? n'est-ce pas tout simplement sublime ?...

Quant au Mahométan, il se berce de rêves d'amour et voit dans le ciel des paradis garnis de *houris*. Aussi ses chansons et ses poésies très emphatiques décrivent des jardins célestes où il rêve, enivré des parfums de jasmin, de myrthe, d'oranger et de rose, à des femmes célestes qui lui procurent toutes sortes de délices.

LES REMPLAÇANTS DANS LA QUESTION MARITALE. — Les pauvres gens se marient sans contrat écrit dans la région égyptienne et sénégalaise ; c'est dire qu'ils peuvent se quitter et se reprendre sans difficulté. En ces contrées sans doute, nos grands tribuns de l'amour libre sont allés puiser leur idée de rénovation. Ils nous la proposent, malgré la suspicion qu'elle fait éclore en nos esprits, et même dans les leurs.

Des penseurs, se basant sur les principes de la Révolution comme idée primitive, ont déduit que la perfection ne pouvait être, puisque la perfection, qu'on cherche pour l'hymen, n'exis-

tait même pas dans les rapports que chacun se garde d'avouer.

D'un autre côté, des philosophes et des philanthropes comme le cardinal Lavigerie ont prodigué toute leur vie, faite de dévouement et d'abnégation, à la solution d'une question dite anti-esclavagiste. Ne serait-il pas puéril de devenir congressiste en ramenant l'entreprise d'esclavage par son application chez le peuple d'où est parti la contre-théorie (1).

Lors du mariage, au contraire de nos mœurs, on fixe en Egypte une somme à payer aux parents de la jeune fille, au lieu que ce soit elle qui l'apporte en dot. En Europe, nous nous basons en cela sur le travail et la position sociale de l'individu, estimant que si le jeune homme n'a pas une fortune en rapport de celle de sa fiancée, il a du moins la faculté d'acquérir le même taux de revenus, bien que sa fortune soit impalpable. Il a son intelligence, il a ses bras, il a sa réputation de travail et d'honneur, et cela défie tous les kracks de banque qui peuvent se produire.

L'homme est là pour subvenir aux besoins du ménage, comme la femme est faite pour y veiller : « La plus utile et la plus honorable science et occupation, dit Montaigne (*Essais* III, IX), c'est la science du mesnage ; c'est la maîtresse qualité et qu'on doit chercher avant toute autre, comme le seul douaire qui sert à sauver ou à ruyner nos maisons. »

LE SOUDAN EGYPTIEN. — Le Soudan égyptien occupe le territoire situé vers la frontière méridionale de l'Egypte. Il comprend quatre provinces : le Dongola, le Berber, le Sennaar et le Kordofan. Les trois premières ont été prises en 1820, et la quatrième peu après. Les limites de la contrée sont : au N., le Kordofan ; à l'O., le Darfour ; au S., les lacs Albert et Victoria Nyanza ; à l'E., l'Abyssinie et la mer Rouge.

Karthoum, sis au confluent des fleuves Blanc et Bleu, est la capitale du Soudan. Décrire la progression surprenante de cette ville serait trop long ; contentons-nous de dire que d'un feu qu'elle comptait en 1830, elle en compte aujourd'hui plusieurs milliers.

(1) On lira d'ailleurs par la suite l'accueil chaleureux qui fut fait à M. Sarda Garriga apportant en 1848, à la Réunion, le décret de l'abolition de l'esclavage.

Toute la chaîne de montagne qui court à l'E. et à l'O. de la partie plaine de Darkin est habitée par le nègre cuschite, dont les cheveux sont particulièrement laineux ; on l'appelle ordinairement *Shangala*. Comme logis, il habite une caverne au milieu de la forêt où ses voisins le poursuivent quelquefois comme on poursuit et cherche à traquer une bête fauve.

L'autre classe, celle des Nobles, s'appelle les *Agagi* (ag-ag au singul.) dont l'étymologie est « le roi des rois ».

M. James Bruce est l'un des premiers voyageurs qui aient exploré complètement ces lieux pendant sa campagne de 1768 à 1772.

EN ABYSSINIE. LES NUBIENNES. — L'Abyssinie n'est certes pas en notre possession pleine et entière, mais y possédons-nous quelques comptoirs, ce qui me fournit l'occasion de parler de cette contrée que le prince Henri d'Orléans a décrit mieux que je ne saurais le faire.

L'Éthiopie, à laquelle préside le négus Ménélick, et la Nubie sont des provinces de l'Abyssinie. Les incursions des Italiens et la défaite qui leur fut infligée en 1896 sont encore présentes à toutes les mémoires.

Ménélick a eu, en cette circonstance, plus de tact peut-être qu'un Européen (1).

Les Nubiennes rappellent beaucoup comme structure l'ancien type assyrien ; elles sont grandes et bien conformées, la figure est osseuse, les joues creuses. Elles sont assez intelligentes et, si n'était la couleur de leur peau et la grosseur de leurs lèvres, elles se rapprocheraient beaucoup de la race latine.

(1) Je parlais tantôt du prince Henri d'Orléans, voici la note que publiait à son égard le *Soir* du 14 novembre dernier :

Le prince Henri d'Orléans s'occupe très activement en ce moment des préparatifs de son départ, assez prochain, pour l'Abyssinie.

Le prince sera accompagné du comte Léontieff, de M. Mourichon et de trois ou quatre compagnons européens, d'un courage à toute épreuve et d'un caractère éprouvé, choisis parmi les meilleurs chercheurs d'aventures qui lui ont demandé de l'accompagner.

Il partira vers la fin de l'année pour les provinces équatoriales que le négus Ménélick a concédées à M. Léontieff, en lui en confiant le gouvernement général.

Le voyage que le prince et ses compagnons ont fait cette année leur a donné une expérience considérable et c'est grâce à elle qu'ils vont apporter de grandes améliorations dans leur armement et leur matériel.

Les cheveux sont crépus et frisés, mais non pas courts comme ceux de la négresse océanienne. (Fig. 2, pl. K.) La religion la plus répandue est le christianisme.

Chez les Nubiens, la virginité est en grand honneur et l'ancienne coutume de l'infibulation y est encore pratiquée, malgré les efforts du gouvernement. Les fillettes sont soumises à une matrone qui leur coud les lèvres externes ; ce rapprochement amène forcément dans la suite la jonction des tissus. Quelque temps avant le mariage, il faut détruire par incision cette adhérence contraire à la nature ; s'il survient quelque symptôme fâcheux, le fer rouge et le rasoir sont là. La jeune veuve, qui conserve l'espoir de se remarier, n'hésite point à se soumettre une seconde fois aux tortures de cette lacération, mais le cas est rare.

Quand la jeune Nubienne prend un époux, elle s'adresse préalablement à la matrone qui, par une incision longitudinale, produit une plaie par laquelle s'accomplira la copulation. Pour empêcher cette plaie de se fermer, elle introduit un cylindre en bois qui reste en place quarante jours durant, jusqu'à ce que la plaie soit cicatrisée.

Souvent, pour l'accouchement, la malheureuse est encore obligée de se soumettre à d'autres incisions qui amènent la mort de l'enfant.

Chose bizarre, ce sont les Nubiennes qui semblent encore plus attachées à cet usage que les hommes.

LES RIFFAINS. — Le Riff est la chaîne de montagne du Maroc qui s'étend de l'entrée du détroit de Gibraltar à la frontière occidentale de l'Algérie. Les riffains sont des pirates et se cachent autour du cap Tres Forcas dans des replis où sont mouillées leurs barques. Ils sautent sur celles-ci sitôt qu'ils voient un navire en détresse, arborent même le drapeau blanc symbole de l'hospitalité.

Les Anglais, en 1852, et les Allemands, en 1856, essayèrent, mais en vain, de châtier ces pirates. Seul, M. Hugneteau de Chaillé parvint à les maîtriser par une conduite héroïque et ferme. Ceux-ci, devant sa résolution bien arrêtée, vinrent lui demander pardon et promirent de respecter à l'avenir le pavillon français.

Le paquebot *Alger*, courrier régulier du Maroc, débarquait le 13 novembre dernier dans le port d'Oran, ayant à bord le corps du mousse français Peynen, décédé chez les pirates riffains.

Plusieurs bocayas venus assister à l'exhumation, déclarèrent qu'ils voulaient vivre en bonne intelligence avec la France et expliquèrent les agressions du *Fiducia* en disant que le vapeur espagnol *Séville*, ayant capturé onze des leurs après l'attaque de la barque *Prosper-Corin*, ils désiraient faire des prisonniers pour racheter la liberté des Riffains capturés.

C'est pourquoi ils refusèrent la rançon de 80.000 pesetas qui leur fut offerte et demandèrent et obtinrent l'échange des prisonniers.

Les pirates ajoutèrent :

— Nous sommes les amis de la France. Nos agressions visent uniquement nos ennemis héréditaires les Espagnols.

Ces pirates peuvent mettre en ligne 9.000 hommes bien armés. Leurs femmes les aident à accomplir leurs rapt.

LE PACTE DU SANG EN ABYSSINIE. — L'étranger, dès qu'il a posé son pied sur le territoire, doit passer par ce que l'on appelle le pacte du sang. Il se frotte ordinairement le bras droit jusqu'au sang contre le bras droit du souverain du pays.

M. Stanley nous donne de cet acte une description fort intéressante et dont l'action a lieu par incision.

« A deux heures, dit-il, nous fûmes rejoints par le prince royal d'Ankori, Outchoukou; il venait faire l'échange du sang et conclure alliance. C'était un garçon de 13 à 14 ans, au regard aimable, un vrai Mhouma de pur type abyssin.

« La cérémonie eut lieu le 23, avec un éclat extraordinaire : Zanzibariens, Soudanais et Manyounema étaient sous les armes, rangés sur une colline, à 360 mètres, prêts à nous saluer des décharges de leurs carabines. Le prince et moi primes place sur un tapis de Perse, étendu sur le sol, nos jambes croisées, nos mains gauches serrées sur les genoux. Les maîtres-ès-arts s'avancèrent, firent une incision sur notre bras gauche, et, mettant un peu de beurre sur deux petites feuilles qui servaient de godets, y mêlèrent notre sang, échangèrent les feuilles et frottèrent notre front avec cette mixture. »

CHAPITRE III

Le Sénégal. — Le Soudan et ses différentes races. — Femmesmalinkés pilant le mil. Les Bambaras. — La femme Kassonké. — Les Kassonkés ; opinion du docteur Lacarrière. — Les Mandinkais ou Mandingues. — Les Sarrakholais. — Les Yolofs. — Les Serères. — Les Toucouleurs. — Les Peuhls. — Les Torados. — Le fétichisme. — Les Signares. — Les femmes du Gabon ou Congo. — Les tirailleurs sénégalais et leurs épouses. — Les Touareg. — Au Dahomey : le régiment des amazones. — L'Administration du Dahomey : luttes à Nikki entre français et anglais. — A Madagascar. Les Howas. — L'île de la Réunion. — Les Cafres et les Malgaches.

LE SÉNÉGAL. — En suivant la côte occidentale d'Afrique, nous arrivons à Saint-Louis du Sénégal, que le bon Loti, comme l'appellent ses collègues de l'Académie française, a si bien décrit dans le *Roman d'un Spahi* :

« En descendant la côte d'Afrique, dit-il, quand on a dépassé l'extrémité sud du Maroc, on suit pendant des jours et des nuits un interminable pays désolé. C'est le Sahara, la grande mer sans eau, que les Maures appellent aussi Bled-el-ateach, le pays de la soif. Les solitudes défilent avec une monotonie triste, les dunes mouvantes, les horizons indéfinis ; et la chaleur augmente d'intensité chaque jour. Et puis enfin apparaît, au dessus des sables, une vieille cité blanche, plantée de rares palmiers jaunes, c'est Saint Louis du Sénégal, la capitale de la Sénégalie. Une église, une tour, des maisons à la Mauresque. Tout cela semble dormir sous l'ardent soleil comme ces villes Portugaises qui florissaient jadis

sur la côte du Congo, Saint-Paul et Saint-Philippe-de-Benguela. On s'approche et on s'étonne de voir que cette ville n'est pas bâtie sur la plage, qu'elle n'a même pas de port, pas de communication avec l'extérieur ; la côte, basse, et toujours droite, est inhospitalière comme celle du Sahara, et une éternelle ligne de brisants en défend l'abord aux navires. On aperçoit ce que l'on n'avait pas vu du large : d'immenses fourmilières humaines, sur le rivage, des milliers et des milliers de cases de chaume, de huttes lilliputiennes aux toits pointus, où grouille une bizarre population nègre. »

Dans la partie appelée la Ville Noire, sont bâties les cases (1) qui sont séparées les unes des autres par des barrières de bambous, où les habitants mettent sécher leur linge (2). Le même usage est pratiqué sur les toits qui sont strictement ou à peu près construits à hauteur d'homme.

LE SOUDAN ET SES DIFFÉRENTES RACES. — Le Soudan est compris entre 17° de latitude N, entre 20° de longitude O, et 24° de longitude O.

Le Soudan français comprend actuellement quatre races :
1° La race Maure, dont nous avons déjà parlé.

2° Les Malinkés, Bambaras, Kassonkés, Sarrakholais, Mandinkais et Soninkais.

3° Les Yolofs et les Sérères.

4° Les Peulhs.

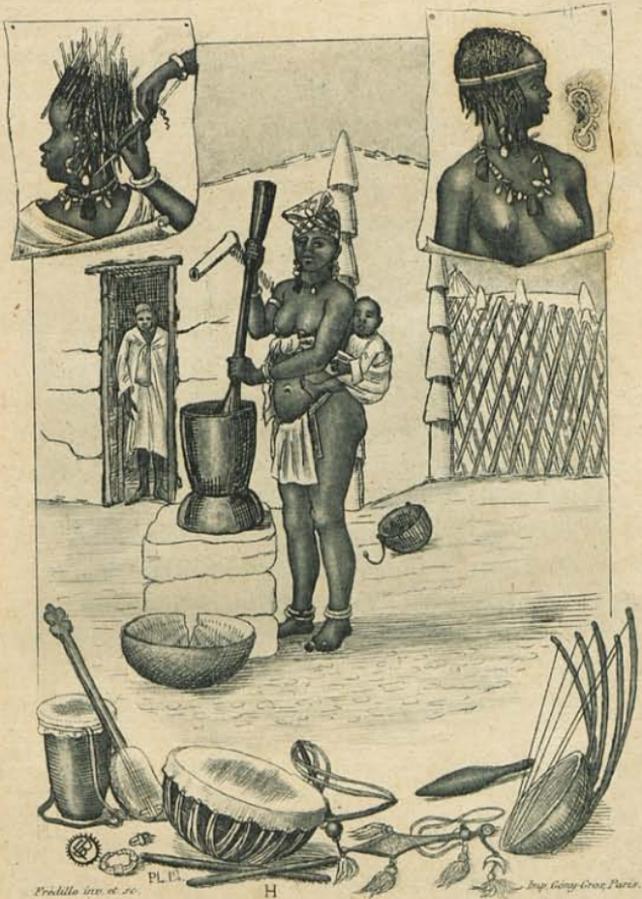
Les Yolofs, Sérères, Mandinkais, Toucouleurs, Peulhs, Sarrakholais et Soninkais sont musulmans alors que les Malinkés, Bambaras et Kassonkés sont en partie fétichistes.

FEMME MALINKÉ PILANT DU MIL. LES BAMBARAS. (3)— Les Bambaras, établis sur la rive droite du Niger, et les Malinkés, établis sur la même rive, offrent peu de différence au point de vue myologique. Les spécimens de ces deux peuples sont fortement musclés, robustes, mais d'une intelligence médiocre.

(1) La case est considérée en France comme l'intérieur d'un bureau où sont retirés dans les écoles les livres des élèves. Le persan approprie le mot *kāshān* à une habitation d'hiver.

(2) Voir pl. H : la forme des cases et les barrières de bambous.

(3) Voir pl. K, fig. V.



Femme malinke

Les peuplades ont souvent des conflits entre elles et cela pour des motifs ordinairement futiles. Le Malinké, dans son naturel, a une peur effroyable de la nuit et cela par suite d'un affaiblissement qui se produit avec la tombée du jour dans les fibres oculaires. Comme propreté, les Malinkés et les Bambaras sont très sujets à caution.

Chez la jeune femme, les seins sont assez fermes et proéminents, mais quand elle a été mère — ce qui arrive de bonne heure — ceux-ci s'amolissent, ainsi que plus loin j'en expliquerai la cause. Les jambes sont plutôt minces et courtes comparativement aux bras qui sont longs et très musclés.

L'occupation journalière des femmes, non seulement chez les Malinkés mais dans les diverses tribus, consiste à réduire le mil en poudre dans un mortier taillé grossièrement dans le tronc d'un arbre. Elles manient ainsi des heures entières un lourd pilon (pl. H) (1). Ce sport assez hygiénique fait produire dans leurs muscles un fort développement, en leur donnant une grande force, au point qu'un blanc pourrait fort bien, en lutte avec l'une d'entre elles, passer un mauvais moment.

La mère de famille porte son enfant sur le postérieur; il est attaché par un lambeau de tissu qui se trouve lié au-dessous des seins de la mère, tandis qu'un autre lambeau de pagne lui cache le bas-ventre, retombant à mi-partie de la cuisse. On me demandera sans doute comment font les mères pour allaiter leurs enfants, ceux-ci se trouvant complètement fixés

(1) Sur la gravure H, est représentée à gauche une Soudanaise qui se fait coiffer. Pendant cette opération, elle se couche par terre, ce pendant qu'une voisine enroule les cheveux par petites mèches autour de fétus de paille; pour faciliter cette opération, elle trempe ses mains dans l'huile de coco. Quand les cheveux sont bien huilés et démêlés, elle en fait des petites nattes, au bout dequelles elle met, quand la coiffure est terminée, du corail, des verroteries et des pièces de métal (figure de droite.) On remarque également sur ce dessin une oreille dans le pavillon de laquelle se trouvent fixées plusieurs bagues ou fragments de bagues.

Au bas de la gravure, se trouvent des instruments de musique parmi lesquels le plus usité est le tam-tam ou tronc d'arbre creusé et recouvert d'une peau de bœuf. Pendant la danse, une femme accompagne les danseurs en frappant dessus avec deux bâtons, et ses voisins accroupis chantent une chanson qu'ils accompagnent d'applaudissements et de cris lancés par intervalles.

A côté du tam-tam, est la machine à percer dont se servent les bijoutiers, puis à droite et à gauche deux sortes de guitare et de lyre, enfin le morceau de bois rond qui sert aux blanchisseuses pour le repassage (en contrefaçon) de leur linge.

(Notes de voyage.)

sur l'autre partie du corps très développé vers le postérieur ?...

En cette circonstance, la mère ne dénoue en aucune façon le lambeau qui lui sert de ceinture pudique et lange pour ainsi dire son enfant. Elle le fait glisser sur la hanche (1) et lui tend le sein qui a subi une opération chirurgicale sitôt l'accouchement accompli. Ces seins s'allongent et s'étirent comme si l'on pressait la mamelle d'une chèvre ; ils ont l'élasticité d'une pomme en caoutchouc. Cette opération est très pénible pour la nouvelle accouchée et surtout très dangereuse ; elle consiste en une incision oblique des muscles sous-cutanés ; or, il suffit que le pratiquant efflore de son scalpel quelque fibre plus délicat pour déterminer, outre la première hémorrhagie et la crise ordinaire, une autre hémorrhagie plus redoutable encore, qui pourrait amener l'effusion complète du sang.

La femme Malinké ne se marie pas, le mari l'achète contre des jarres de vin du pays, puis, très romantiques, quoique ne lisant pas le roman vu leur peu d'instruction, ils vont jusqu'à simuler l'enlèvement. Aidé de deux de ses amis, le fiancé emporte sa femme dès le point du jour. Ce rapt accompli, les réjouissances ont lieu dans le cours de la journée.

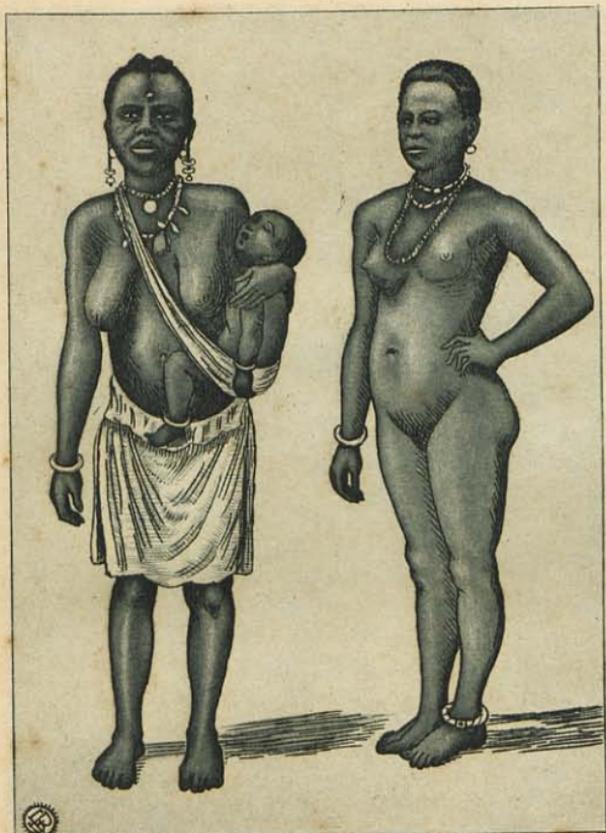
Les malinkés tatouent leurs enfants avec un morceau de fer pointu rougi à blanc.

« Souvent, dit M. Alfred Rambaud, le père se laisse un peu guider par le caprice et le désir de rendre son enfant aussi beau que possible ; cependant chez les Bambaras, on voit toujours trois grandes cicatrices sur chaque joue s'étendant de la tempe à la mâchoire inférieure ; on les retrouve aussi chez les Soninkais du Kaarva. »

Les Kassonkés, en peuple issu de la même race, pratiquent la même coutume sans parfois s'en contenter, y ajoutant trois petites lignes verticales sur le front, entre les deux yeux. Il n'est pas rare de voir des cicatrices sur le ventre et jusqu'aux seins de la femme Malinké (2).

(1) Voir pl. I pour la comparaison des seins. A droite de la gravure est la femme bambara, à gauche la femme yolof.

(2) Voir planche I pour la comparaison entre la négresse et la femme blanche d'Afrique.

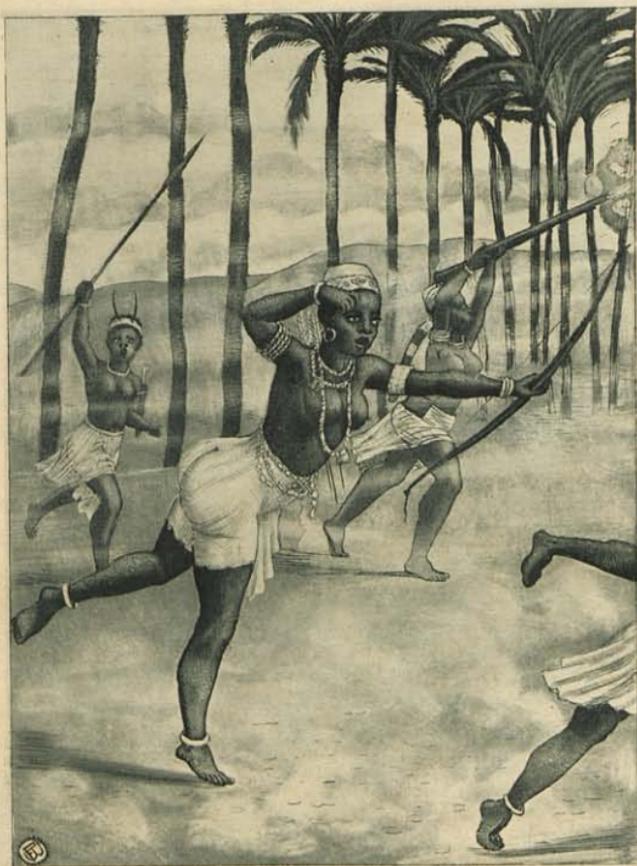


PL. IX. 1

Profillo ina et sc. Imp. Gouy-Gross, Paris.

Scemme Bambara

Jeune fille Yolo



Pl. I.

Fredillo, inv. et sc. — Imp. Gouy-Gras, Paris.

Amazones de Dahomey

LA FEMME KASSONKÉ (Pl. K au premier plan). — La femme kassonké est d'origine sémite, veule et paresseuse. Elle est issue d'un croisement avec le noir autochtone (1) et se fait remarquer par quelques légers tatouages aux lèvres et aux gencives; sa chevelure, assez haute, est d'un toucher âpre et laineux. Ses lèvres sont moins lippues que celles des femmes des autres races; elle a les yeux noirs, le nez droit et les narines petites. Le soir, les Kassonkés hommes et femmes s'endorment, roulés à terre dans des pagnes blancs ou des fragments de pagnes unis les uns aux autres.

La femme Kassonké a un faible prononcé pour le blanc; Loti nous en donne une fort belle description dans le *Roman d'un spahi*. Fatou-Gaye, son personnage, est une petite captive, vendue comme esclave par des Maures Douaïch, qui l'ont capturée dans une de leurs razzias au pays des Kassonkés :

« N'ayant pas encore tout à fait l'âge nubile auquel les négresses de Saint-Louis jugent convenable de se vêtir, elle allait généralement toute nue, avec une chapelle de grigris au cou et quelques grains de verroterie autour des reins. La tête était rasée avec le plus grand soin, sauf cinq toutes petites mèches cordées et gommées, cinq petites queues raides, plantées à intervalles réguliers depuis le front jusqu'au bas de la nuque. Chacune de ces mèches se termine par une perle de corail, à part celle du milieu, qui supporte un objet plus précieux : c'était un sequin d'or fort ancien qui avait dû jadis arriver d'Algérie par caravane et dont les pérégrinations à travers le Soudan avaient été sans doute très longues et très compliquées.

« Sous cette coiffure saugrenue on eût été frappé de la régularité des traits de Fatou-Gaye. Le type kassonké dans toute sa pureté; une fine petite figure grecque avec une peau lisse et noire comme l'onix pâli, des dents d'une blancheur éclatante, une extrême mobilité dans les yeux, deux larges prunelles de jais sans cesse en mouvement, roulant de droite à gauche, sur un front d'une blancheur bleuâtre, entre deux paupières noires. »

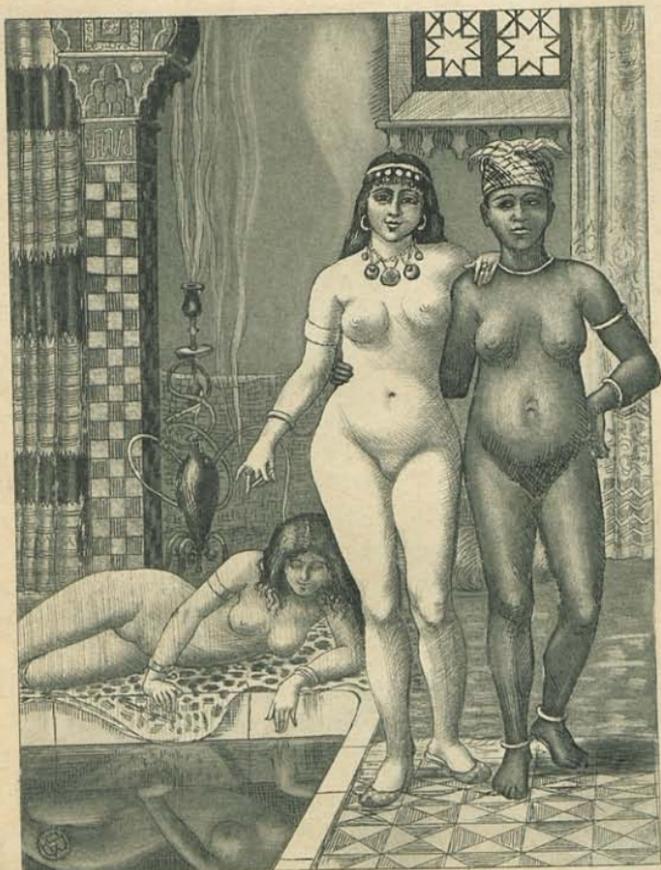
(1) La race autochtone habite le sud de l'empire chinois.

Plus loin, M. Loti nous termine ainsi cette description :

« Fatou-Gaye se chaussait d'élégantes petites sandales de cuir, maintenues par des lanières qui passaient entre l'orteil et le premier doigt, comme des cothurnes antiques. Elle portait le pagne étriqué et collant que les Egyptiennes du temps de Pharaon léguèrent à la Nubie. Par dessus, elle mettait un boubou, grand carré de mousseline ayant un trou pour passer la tête, et retombant en peplum jusqu'au-dessus du genou. Sa parure se composait de lourds anneaux d'argent, rivés aux poignets et aux chevilles, et puis d'odorants colliers de soumarés. »

LES KASSONKÉS ; OPINION DU DOCTEUR LACARRIÈRE. —
« Les Kassonkés, dit le docteur Lacarrière, ont le teint marron ou foncé, suivant la prédominance des sangs maures, peulhs, bambaras et mandingues. La face est moins prognathe que chez beaucoup de races noires, le nez peu épaté, les lèvres grosses. Les femmes ont la chevelure assez longue pour leur permettre d'en faire un casque qu'elles ornent de verroterie, de morceaux d'or, d'argent, de cuivre, de pièces de monnaie. La taille est moyenne et ne présente pas les belles perspectives de celles des Toucouleurs et des Yolofs. »

LES MANDINKAIS OU MANDINGUES occupent le territoire compris entre la Gambie et le Rio-Grande. Ils sont de haute stature, voire même d'une délicatesse plus raffinée que les autres peuples vis-à-vis des étrangers. Assez intelligents et civilisés, ils donnent le premier rang dans les attributions honorifiques aux prêtres et aux docteurs. Comme religion, les Mandingues sont en grande partie musulmans. Sur la côte de la Sierra-Leone, on ne les appelle plus Mandingues, mais Soussous, quoique ce soit là les produits d'une même race. Les Mandingues sont d'ailleurs les fondateurs, pour ainsi parler, de la race primitive, tel en France le territoire morcelé par département. Les autres peuples sont les classes différentes établies par perspective ou ordre géographique et que nous appelons, nous Français : Parisiens, Marseillais, Gascons, Savoyards, etc..... Les femmes de Ouassoulou ont diverses



PL. 17. J

Profillo into el se — Imp. Odey-Gros, Paris

Bain arabe

parties du corps, notamment la poitrine, fortement tatouées. Les Mandingues ont les cheveux rasés s'ils sont musulmans, tandis que les fétichistes portent les cheveux relevés

LES SARRAKHOLAIS. — L'étymologie du nom de cette peuplade est *homme blanc*. Les Sarrakholais ont les lèvres minces, les yeux sont grands sous des paupières fendues en amande.

« Si l'on examine la jeune fille, dit le colonel Frey, on est encore frappé davantage de la ressemblance de ses traits avec ceux qui caractérisent la race blanche. Son nez est petit, souvent aquilin, aux narines très mobiles; les yeux sont surmontés de très longs cils, avec une expression de gazelle effarée; la bouche correcte, parfois gracieuse, laisse voir des dents petites, bien rangées et du plus pur émail; sa gorge, son buste sont admirables de forme; ses membres bien proportionnés, un peu grêles peut-être; ses attaches fines; avec sa peau bronzée, rougeâtre plutôt que noire, la jeune Sarrakholaise est un petit être qui ne manque ni de charme, ni de séduction. Toutefois, à la suite des croisements multiples avec les races noires, chez un grand nombre de Sarrakholais, les traits sont dégradés, ont dégénéré et ont emprunté à ces races leurs formes épaisses et grossières. »

LES YOLOFS. — La race YOLOF est celle prédominante à Saint-Louis du Sénégal; ses rejetons viennent de Oualo dont quelques écrivains ont conservé l'étymologie, les dénommant les Oualofs.

Au point de vue physique, la femme a le genou légèrement empaté par suite de la dégénérescence de forme grassouillette de la cuisse aux genoux. Contrairement aux coutumes des autres peuplades, les YOLOFS ne se tatouent pas.

La jeune fille à la tête petite, le nez épaté, les lèvres grosses (Pl. J) (1). Comme vêtement, les femmes portent le boubou blanc ou de couleur; l'étoffe de pure laine est choisie ordinairement à raies pour la saison d'été et avec des enjoli-

(1) La femme nue.

vures pour l'hiver. Par ce que nous appelons un temps de canicule, elles portent le boubou de gaze. Ce qui n'a rien d'étonnant et de recherché pour les matrones ne laisse pas d'être attrayant chez les jeunes filles : leurs formes se font saillantes et se dessinent en traits plus réguliers que sous un maillot collant ; c'est alors qu'on peut apprécier la vérité des jugements flatteurs qui peuvent être faits sur la plastique de la race yolof.

LES SÉRÈRES occupent le territoire compris entre la rivière de Saloum et le cap Vert. La contrée, habitée par eux, faisait jadis partie du pays yolof. Deux catégories divisent ce peuple : les Sérères-Nones, qui ont adopté le none pour langage, et les Sérères-Sines, qui parlent le quéguem.

Le Sérère est un peuple bien peu intéressant au point de vue des mœurs ; adonné à l'ivrognerie, il n'est pas rare d'entendre, chaque jour, parler de rixes. Le mari, comme chez les Malinkés, achète son épouse, dont il est en vérité, très jaloux, et n'hésitera pas à la tuer s'il la prend en flagrant délit d'adultère. Il l'a achetée, c'est son bien ; il en dispose et s'en débarrasse comme il veut !

Je laisserai ici la parole à M. Vigné d'Octon qui, dans son ouvrage *Terre de mort*, en a donné une description brève et concise. Comme description pittoresque, c'est celle de tous les villages sis dans cette contrée :

« Le village sérère que je visitai dans la journée, touche presque à l'agglomération européenne : le mot « hutte » conviendrait mieux que celui de « case » pour désigner l'habitation sérère. Ronde comme celle du Ouoloff, elle a aussi un toit conique, fait le plus souvent de longs palmiers desséchés ; elle est d'une exiguité extrême. Certaines sont si petites, l'entrée en est si basse qu'il paraît d'abord impossible que des êtres humains puissent y pénétrer : ce sont de vraies tanières. »

Voici comment le même auteur dépeint le physique sérère : « Grands et maigres, les Sérères-Diobas ont les mollets grêles, le buste court, les pieds larges, de gros orteils légèrement déviés en dedans. Leurs traits sont grossiers, le front étroit, le nez épâté, les cheveux plantés en brosse.

« La femme, comme toutes les négresses, vieillit rapidement, et sa taille se courbe d'une façon précoce sous le poids des écrasants travaux qui lui sont infligés (1) ».

LES TOUCOULEURS. — Les Toucouleurs proviennent des croisements qui se sont effectués entre la famille des Torados et les Yolofs ou les Mandingues. Ils habitaient autrefois le Fouta-Toro dans la Sénégambie, mais on les trouve aujourd'hui répandus çà et là, gagnant sou par sou l'argent nécessaire pour acheter des armes. A l'opposé du Fellah, le Toucouleur est un excellent soldat, un peu malhabile dans les exercices de tir, mais d'une bravoure à toute épreuve. Il lutte pour lutter, poussé par sa nature combative qui le conduit dans les endroits les plus périlleux. Le caractère anthropologique de ce peuple est d'une différence peu sensible avec celle du peuple Yolof.

LES PEULHS, que le général Faidherbe dit descendre des *Hycsos*, furent chassés par les Pharaons. La race assez nombreuse habite toute la partie du territoire sise entre le Sénégal et le Haut-Niger. Comme chef religieux, les Peulhs ont El-Hadj-Omar, adonnés qu'ils sont au rite musulman. Les traits de cette race sont durs et accentués ; la teinte du corps tient du rougeâtre. Les cheveux de la femme sont frisés en tire-bouchons et tels retombent sur ses épaules. Comme caractère, celles-ci sont généralement très passionnées.

LES TORADOS. — Nous nous arrêterons ici avec l'énumération de ces petites populations nomades formées par le croisement ininterrompu des races. Les Torados sont, eux encore, formés d'un mélange de race yolof et de race fellah. Les Torados, adonnés à l'islamisme, goûtent fort les histoires de sorcellerie et se laissent facilement bernier par les jeteurs de sort.

Comme chefs, ils ont l'Almami, et haïssent autant et sont

(1) M. Vigné d'Octon veut parler des actions de piler le mil et de préparer le kous-kous, auxquelles il faut ajouter les travaux du ménage.

aussi haïs des Européens que les Touareg, étrange population berbère qui n'a de capitale bien définie que les confins du Sahara.

LE FÉTICHISME. — Nous disions plus haut que les Malinkés, Bambaras et Kassonkés, sans compter quelques dissidents — et ils sont nombreux dans les races musulmanes — étaient fétichistes.

Il faut maintenant expliquer ce qu'est le fétichisme, les cérémonies de celui-ci et ses soi-disants effets. M. Vigné d'Octon, que j'ai déjà emprunté, me fournira ce nouveau passage. Il s'agit dans celui-ci d'une jeune fille que ses parents veulent vouer au culte pour s'attirer des bénédictions :

« A quelque temps de là, dit-il, une nuit pendant qu'elle dormait sur sa natte, non loin du tara de sa mère, elle se sentit doucement emportée par des bras qu'elle reconnut pour les bras d'une femme. Le sommeil de l'enfance est profond. Elle ne se réveilla qu'aux sons des tambourins, dans le temple des fétiches en la profondeur du bois sacré. Alors elle se rappela que — de tout temps — Yémoh, malgré les protestations de sa femme, l'avait vouée au culte des fétiches, sur le conseil des prêtres qui lui promettaient de plus copieuses récoltes d'arachides et de kola.

« Elle pleura. Mais la vieille damnée (féticheuse) aux dents branlantes et aux mamelles flasques, chargée de l'initier, la consola avec des mots très doux. Elle fit luire à ses yeux les privilèges réservés par les dieux à leurs prêtresses.

« — Tu vêtiras le pagne blanc ; tu te coifferas de l'*adounka* et tu oindras ton corps d'huile de palme. Aux fêtes du serpent, tu marcheras en tête du cortège avec les féticheurs. Quand viendra le jour d'Elegbar, les phallophores inclineront devant toi les insignes du dieu. Tu apprendras dans le temple d'Ifa à te servir des amandes de palme pour la divination ; au lendemain de leurs couches, les mères te donneront deux poules noires, une brebis, des gâteaux de maïs pour les pratiques purificatrices. Celles qui auront deux jumeaux te laisseront un bélier et un triple boisseau de couris. Les *a-gans*, les femmes stériles, imploreront de toi la fécondité de leurs flancs et ne

s'en iront qu'après t'avoir laissé un coq, des calebasses et une chèvre qui n'aura jamais chevroté. Aux jours d'orage, quand Chango, le dieu de la foudre, lancera sa pierre de feu sur une case ou sur un habitant, tu serviras ses prêtres dans leurs sacrifices et tu auras ta part dans les offrandes expiatrices (1). Tu conduiras pleureuse dans les funérailles; tu parcourras les rues, à la lune nouvelle, sans autre voile que ta ceinture de cauris, et ceux dont le regard rencontrera ta nudité tomberont foudroyés. Enfin, tu aideras les prêtres dans les temples à fabriquer les fétiches qui doivent être vendus aux fidèles; les dents de requin encastrées dans des tigelles de bambous qui donnent du courage aux plus lâches, la poudre d'*élinkin* dont une pincée jetée sur les traces d'un ennemi le rend fou, les colliers composés d'osselets de cabri qui préservent des balles, ceux en écaille de poisson qui protègent contre les maléfices des Européens, les plumes d'aranran dont le simple contact guérit la cécité, le foie des caïmans qui, pilé avec des kolas, réveille les désirs des vieillards, et les ergots des coqs qui — tous les mois à la lune nouvelle — ensanglantent les femmes en leur assurant de nouvelles maternités. »

Il n'est pas rare d'entendre parler dans cette religion d'un miracle renouvelé de la femme de Loth changée en statue de sel pour s'être retournée. Si vous faites en cette circonstance votre petit Saint-Thomas : Nenni, monsieur, on n'y voit pas !...

Quand les jeunes gens rencontrent des jeunes filles vouées au culte, ils se jettent à terre, tels les catholiques pratiquants sur le passage du Saint Sacrement. Or, cela n'est pas précisément par vénération, mais plutôt par hystérie, car il n'est pas rare de voir la prêtresse se donner au premier venu.

Les religions ont des cérémonies et des us très impressionnants; c'est d'ailleurs dans les religions que se manifestent la nature des peuples et le caractère des adeptes.

(1) Quand la foudre tombe sur une case, les féticheurs s'emparent du mort ou tuent quelquefois l'habitant épargné, parce que, disent-ils, il s'est attiré la colère du dieu Chango, par ses mauvaises actions. Ce passage méritait une note explicative que M. Vigné a d'ailleurs donné dans le cours de son ouvrage.

LES SIGNARES. — Deux mots sur les Signares avant de parler de la femme du Congo et des Congolais. Les Signares, dont l'analogie avec le mot français « seigneur » est toute l'étymologie, sont au nombre de deux ou trois mille.

Leurs épouses ont conservé les mœurs de la femme de l'ancienne Rome. Inactives et sédentaires, elles passent la moitié du jour à regarder fuir les heures, ou munies d'un stocchia, et, étendues elles-mêmes sur des divans appelés *Taras*, se frottent les légères pointes d'ivoire hérissant leurs gencives, pendant que les jeunes négrillons leurs esclaves jouent au colin-maillard.

LES FEMMES DU GABON OU CONGO (pl. K., dessin III), — Ces tribus sont issues de la race Bautou ; quelques-unes sont converties au christianisme, mais en très faible proportion. Dans le Congo français, on trouve les Bakalais, les O'Kandas, les Batékis et les Oubandjis.

Leur chef est Chitomé, qui ne doit vivre qu'un laps de temps fixé par les statuts dynastiques ; vient ensuite le N'gombo, remplissant les fonctions de lieutenant-général et chargé d'étrangler le Chitomé, quand le dernier feuillet s'est retourné sur la fin du règne. Jamais un Chitomé ne doit mourir de mort naturelle ; il le sait fort bien et ne laisse pas d'aimer, malgré cela, son intendant qui l'enverra dans un séjour de délices.

Pour le culte des morts, leur réserve est toujours aussi excessive et leurs soins toujours aussi surprenants, ainsi que s'est plu à nous le raconter Hérodote, que l'on nous fit étudier sur les bancs du collège.

S'il s'agit d'un chef, on soumet son cadavre à la crémation à l'exception des mains, on l'enduit ensuite de rouge, jaune ou blanc, plus ou moins, suivant le rang social qu'il occupait, et le place dans une fosse creusée dans une hutte figurant le mausolée. Puis, la demeure est abandonnée comme un château fantastique où les âmes des morts reviennent le soir danser des sarabandes effrénées. Si c'est un homme de naissance moyenne, les femmes se livrent pendant quarante jours à des feintes d'incroyable douleur dans la maison du défunt.

Comme caractère, celles-ci sont d'humeur pacifique, mais très superstitieuses, étant fétichistes. Les ministres de cette religion s'appellent les *Gangas*, et usent de talismans appelés *Bézoards* contre les sorts et les maladies.

LES TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS ET LEURS ÉPOUSES.—Après m'être longuement étendu sur chacune des races peuplant ces contrées, il ne me reste que peu de choses à dire soit sur lui, soit visant son épouse.

Le tirailleur a le défaut prédominant du vol qui semble être chez lui originel. Il ne peut en cela être mieux accouplé et, sous ce rapport, lui et son épouse font très bon ménage.

Les Arabes sont au contraire très sévères pour ce défaut et il n'est pas rare de voir le prévenu promené par les rues de la ville, juché à califourchon sur un âne. Des Arabes, armés d'énormes gourdins, le fustigent jusqu'au sang pour le vol le plus léger. (1)

LES TOUAREG.— Les Touareg (Targui au sing.) sont issus de la race berbère qui occupait jadis le désert de Barca dans la Cyrénaïque, où furent posés les premiers jalons du christianisme. Ces tribus, selon l'historien arabe Ebn-Khaldoum, renièrent jusqu'à quatorze fois la religion du prophète ; de là vient leur nom qui tire son étymologie du mot apostat.

Les Touareg sont très redoutés des populations arabes. Très courageux, ils sont, sous le rapport des mœurs, beaucoup plus civilisés que bien d'autres peuplades, étant les seuls à respecter l'égalité des sexes et même l'égalité des costumes. Si toutes les nations agissaient semblablement à celle-ci, ce serait la banqueroute inévitable de l'orgueil et conséquemment de la jalousie ; or, je vous assure bien que le commerce ne s'en porterait pas plus mal pour cela.

Le riche ne se distingue du pauvre que par quelques passementeries arrangées sur le caïk. Comme esclaves, ils ne prendront à aucun prix des gens de leur tribu, considérant la chose presque à l'égal d'un sacrilège.

(1) Voir pl. J (le bain arabe). Les deux types d'espèces représentés sont la femme blanche et la négresse d'Afrique.

Les tribus nobles sont nomades et ne s'adonnent pas aux plaisirs de la danse, réservée seulement aux serfs et aux esclaves. La femme noble se consacre exclusivement à l'éducation de ses enfants, étant plus instruite que l'homme, voué très jeune au dur métier des armes. Dans ses temps libres, elle fait de la musique ; l'instrument le plus en cours est le *rebazzo*.

Au physique, le Targui est grand, a le teint blanc, brûlé par un soleil tropical ; son corps est littéralement fait de muscles coordonnés ; de là, sa force herculéenne qui l'a fait surnommer « le roi du désert ». Au contraire du rite musulman, ce n'est pas la femme qui se voile le visage mais l'homme. Le reste du costume de ce dernier consiste en une blouse fermée par une ceinture qui la serre autour des hanches, et le *tiquelmoust*, sorte de voile roulé en forme de turban qu'il ne quitte jamais, pas même pour dormir.

Les Touareg sont à première vue plus intéressants à voir que les Toucouleurs, à qui les cheveux relevés en houppe donnent un air à demi-rassurant, mais il est d'autant moins propre de se fier en cette occasion aux apparences, vu la haine du Targui contre l'Européen qu'il considère comme un oppresseur. S'il les tolère un peu, c'est en vertu d'une convention conclue à Ghadamès, en 1862, par laquelle les Touareg s'engagent à protéger les caravanes qui font le commerce entre l'Algérie et Tombouctou.

AU DAHOMEY ; LE RÉGIMENT DES AMAZONES. — Nous en arrivons à parler du Dahomey, situé dans la Guinée orientale. Ce pays était gouverné, il y a peu de temps encore, par S. M. Bedoazin-Boaïjeré-Hossu-Bowelé, ou le *roi des requins*, et dont tous les Français ont gardé le souvenir sous le nom simplifié de Behanzin. Ce roi, plein de vanité et d'orgueil, descendait en ligne directe de celui par qui fut ruiné, en 1625, l'empire des Foys et qui s'appelait Tacoudonou.

Dans cette province, le roi a droit de vie et de mort sur ses sujets, voire sur ses lieutenants et ses femmes. Il sacrifie volontiers quelques centaines de têtes, lors des fêtes religieuses ou des actions de grâce. Les malheureux, tirés au sort avant le sacrifice et enfermés ensuite dans des sortes de cercueils

d'où ne dépasse que la tête, sont jetés du haut de la citadelle. La foule est en bas de celle-ci, armée de grands coutelas,— et tous ces gens se ruent comme un troupeau de bêtes fauves pour trancher la tête au sacrifié qui, tout droit, ira dans un monde meilleur.

Tarquin-le-Superbe se servit jadis d'un bâton dont il rasa les têtes de pavot sous les yeux des envoyés qui venaient lui demander ses ordres. En France, le bâton était encore, il y a bientôt trente ans, l'insigne de la dignité de maréchal; aujourd'hui, quoique l'on soit devenu plus prodigue d'insignes honorifiques, le maréchalat n'existe plus et le bâton n'est qu'un insigne démodé. Au Dahomey, c'est en confiant son bâton que le roi donne à ses envoyés le caractère des messagers royaux.

Les Dahoméens sont, vis-à-vis des femmes, les fidèles observateurs de ce passage du *Talmud* : « L'homme peut faire de sa femme tout ce qu'il lui plaira, comme avec un morceau de chair venant du boucher et qu'on peut manger ensuite cuit ou rôti — ou comme avec un poisson qui vient du pêcheur ». Ils peuvent vendre leurs épouses comme esclaves, celles-ci n'étant que leurs servantes et leur présentant à genoux les mets qu'elles ont préparés.

Au point de vue physique, les Dahoméennes ne sont pas désagréables quant à l'aspect; leur peau est très délicate, au teint d'un noir terreux qui tient de celui des Bambaras et des Mandingues; elles ont en outre les mains petites et les yeux noirs très beaux.

La garde du roi comprend un corps de femmes qu'on appelle le régiment des amazones, avec qui nos soldats durent faire connaissance en plusieurs fois. La galanterie ne consistait alors qu'à leur passer l'épée au travers du corps et nos courageux soldats n'ont pas reculé devant cette extrémité. Une autre femme — symbolique celle-là — le leur commandait : « C'était la Patrie ! (1) ».

(1) Le dessinateur a voulu représenter à la planche L la scène suivante décrite par le Dr Répin : « Au nombre de 4.000 environ, mieux armées et plus uniformément vêtues que les hommes, les amazones formaient plusieurs corps distincts. Le premier, de beaucoup le plus nombreux, avait pour costume une chemise bleue et un caleçon blanc à rayures bleues descendant au-dessus du genou. Les armes étaient un fusil de traite et un sabre court, presque droit, à fourreau de cuir his-

L'ADMINISTRATION DU DAHOMÉY. LUTTES A NIKKI ENTRE FRANÇAIS ET ANGLAIS. — Le traité du 22 juin 1894, porte que l'ensemble des possessions françaises sur la Côte des Esclaves, entre la colonie anglaise de Lagos à l'E. et le Togo allemand à l'O., prend la dénomination de Dahomey et ses dépendances, et confie l'administration de cette colonie à un gouverneur. Les traités du 29 janvier et du 4 février, signés par le général Dodds divisent les Etats de Behanzin en deux royaumes : celui d'Abomey et celui d'Alada, tous deux soumis au protectorat français.

Pendant que nous nous occupons d'une triste affaire, suscitée par un sénateur qui n'est pas digne du nom de représentant du peuple français, les Anglais, à la faveur de ce misérable, se démènent fort, et cherchent à nous reprendre les colonies que nous avons conquises au prix des plus durs sacrifices : sacrifices d'hommes et sacrifices d'argent.

Une dépêche de source anglaise en date de novembre der-

torié d'ornements en cuivre dont la poignée sans garde était recouverte de peau de requin. Leur poudre, distribuée en cartouches faites avec des feuilles de bananier, était renfermée dans des cartouches à compartiments ; enfin une multitude de grigris et d'amulettes de toutes espèces étaient suspendus à leur cou. Le deuxième corps, formé de chasseresses d'éléphants comptait 400 femmes environ. Elles portaient pour coiffure un cercle de fer avec deux cornes d'antilope. Le 3^e corps, composé de 200 amazones seulement, avait pour arme un court et large tromblon. Enfin venait à l'arrière-garde un léger et charmant bataillon de jeunes filles armées seulement d'arcs et de flèches avec l'uniforme blanc et le bonnet de même couleur. Ce sont les réserves de l'armée des amazones : on les choisit parmi les jeunes filles vierges des meilleures familles du royaume et elles payent de leur vie l'oubli du vœu de chasteté qu'elles font en entrant dans la garde du roi.

• Ces divers corps réunis, formant un total d'environ quatre mille femmes, défilèrent en assez bon ordre devant nous. Tout à coup, la générale en chef, reconnaissable aux queues de cheval pendues à sa ceinture, donne le signal : qu'on se figure alors sous un ciel de feu, au milieu d'un tourbillon de poussière et de fumée, du pétilllement de la mousqueterie et du grondement du canon, ces quatre mille femmes haletantes, enivrées de poudre et de bruit, s'agitent convulsivement avec des contorsions de damnées en poussant les cris les plus sauvages. Enfin, quand tout fut épuisé, les munitions et les forces, l'ordre et le silence se rétablirent peu à peu ; les amazones, reprenant leurs rangs, vinrent se placer à la droite du roi. A ces scènes guerrières succédèrent des tableaux plus riants. Les jeunes amazones, armées d'arc, vinrent se ranger devant nous, et, conduites par une des plus jolies d'entre elles, exécutèrent en chantant une danse guerrière, tenant d'une main leur arc et de l'autre une flèche. Rien de plus gracieux, conclut le voyageur émerveillé, qui songe aux vieux airs bretons, en entendant ces chants d'une monotone douceur et croit avoir devant les yeux, au lieu des noires enfants du Dahomey, les belles filles de l'antique Grèce ou de la riante Asie. •

nier annonçait que le *Battanga*, venant d'Afrique, avait apporté la nouvelle de l'arrivée à Lokoja de certains réfugiés, chassés par les Français et cherchant la protection de la Compagnie du Niger. Elle annonçait aussi : que le roi du Bénin avait été mis aux fers, promené dans l'intérieur et montré aux populations. Le *Batanga*, ajoutait-elle, a passé le 10 octobre à Lagos ; 300 hommes y étaient déjà arrivés de Sierra-Leone. Le départ pour l'intérieur a été fortement retardé par la nécessité de se procurer des porteurs et le bruit a couru qu'une troupe française avait occupé Saki et Kassi, dans le pays de Totuba.

D'un autre côté, en outre d'une dépêche annonçant la victoire des Anglais dans le Soudan, nous avons, le 24 novembre, connaissance de la suivante venant de Lagos :

« On vient d'apprendre ici que l'expédition française qui avait quitté Porto-Novo, vient d'occuper Nikki.

« Les autorités de Porto-Novo sont dans la joie.

« Le gouverneur, M. Ballot, est parti pour l'arrière-pays, accompagné d'une troupe considérable de porteurs et de soldats. »

Celle-ci était bientôt suivie d'une autre dépêche de source allemande : « A Nikki a eu lieu un combat sanglant entre les expéditions françaises et anglaises. Les Français sont restés victorieux » (1).

(1) Les Anglais, sous le prétexte de coloniser dans le Soudan, près de Lagos, ont tout simplement voulu nous ravir nos colonies. Voici ce que disait *le Soleil* en date du 27 novembre, description fort exacte et jugement fort judicieux :

On sait que Nikki est situé dans l'hinterland du Lagos et du Dahomey, dont les Français et les Anglais se disputent la possession. Les Français ont voulu s'assurer le droit du premier occupant. Il y a plusieurs mois que notre drapeau flotte sur Nikki ; et, tout récemment, une colonne française partie de Porto-Novo est arrivée dans cette localité et a fait sa jonction avec les forces peu considérables qui y tenaient déjà garnison. Actuellement nous devons avoir à Nikki cinq cents hommes de troupes indigènes encadrées par des officiers et des sous-officiers français.

Mais, pendant que les Français s'installaient à Nikki, les Anglais, de leur côté, organisaient une expédition dans leur colonie du Lagos, avec le but avoué d'occuper toute la rive droite du Niger. Hier, quatre-vingts officiers et sous-officiers se sont embarqués à Liverpool pour l'Afrique occidentale.

Ce nouveau contingent porte à deux cent cinquante officiers, avec quatre mille sous-officiers et soldats indigènes, les forces anglaises dans l'Afrique occidentale. Cette armée dispose de six canons Maxim.

Il faudra des semaines et même des mois pour que ces forces arrivent dans les régions dont la France et l'Angleterre se disputent la possession, car les troupes

A MADAGASCAR. LES HOWAS. — La figure IV, pl. K, représente le type de femme de la tribu de Antaisaku et de Mahufara. Ses cheveux sont laineux et frisés en forme de couronne. Son front bombé, indique l'intelligence ; ses formes sont assez régulières.

La figure VI représente la femme de la tribu des Betsiléos ; elle porte les cheveux flottants en signe de deuil, et comme vêtement un pagne, ou lamba bigarré. La musique et la danse sont ses distractions.

Tananarive (1), que les Malgaches appelaient *Antananarivo* ou les mille villages, a les maisons toutes recouvertes avec des feuilles d'*urania speciosa* (arbre des voyageurs).

Les howas, qui furent les premiers habitants de l'île, appartiennent à la race des malais ; ils ont la chevelure lisse et le teint d'un brun cuivré. Leur taille tient un peu de celle du slave ; ils sont faux, poltrons et orgueilleux mais intelligents, adroits et diplomates. Leurs traits sont réguliers, les pommettes accentuées, les lèvres minces. La femme howa serait docile et travailleuse si on l'exerçait à cela et si l'exemple de son mari l'incitait à sortir de sa sotte torpeur. Les Howas portent l'habit noir, les gants blancs et les souliers vernis ; en un mot, suivent la mode européenne contrastant singulièrement avec leur teint bronzé et leurs habitudes étrangères au continent. Le grand reproche que l'on fait à ce peuple est le

anglais marchent avec une lenteur méthodique ; et, d'ailleurs, les opérations ont lieu dans des pays immenses, à peine explorés, où il n'y a pas de routes, pas même de sentiers praticables.

Si notre diplomatie avait été habile, si notre gouvernement avait toujours énergiquement soutenu nos droits, nous dominerions seuls, aujourd'hui, sur le Bas-Niger comme sur le Haut-Niger. Tout le Soudan serait notre patrimoine.

Nous avons commis la faute d'abandonner à l'Angleterre d'immenses territoires sur lesquels elle n'avait pas de droits à faire valloir. Jusq'en 1883 nous partageons le Bas-Niger avec les Anglais. Mais tandis que la Compagnie anglaise du Niger était énergiquement soutenue par le gouvernement britannique, notre gouvernement laissait la Compagnie française à ses propres ressources. Il en résulta que les Français, devant la concurrence écrasante de leurs rivaux, durent traiter avec ces derniers. Le 31 décembre 1884, les trente-deux comptoirs français du Niger, avec leur matériel, passèrent aux mains de la Compagnie anglaise. Trois millions furent versés en échange.

(1) Tananarive d'abord capitale des Howas et maintenant de Madagascar, est bâtie sur un pic à 1200 mètres d'altitude, à 350 kilom. de Tamatave et à 442 kilom. de Majunga, les principales villes de l'île Malgache.

maintien de l'esclavage; fréquente aussi est la polygamie qui, depuis quelques années, a diminué d'importance ainsi que le brigandage, le meurtre et l'assassinat.

Les Malgaches appelaient les Howas : *amboalambos* (chiens cochons), et les abreuvèrent de tous les opprobres jusqu'à la fin du siècle dernier où Adrianampomine se mit à leur tête. Ils étaient considérés comme des nomades et des gens sans moyens d'existence par les mêmes Malgaches qui allaient jusqu'à brûler l'habitation où se trouvait un howa, sous prétexte de purification.

La reine Ranavalona III, avec qui nous eûmes maille à partir, n'était en somme qu'une esclave du premier ministre Rainilaiarivony, qui avait déjà épousé les deux premières reines (1).

LA RÉUNION. — L'île de la Réunion s'appela d'abord du nom de l'explorateur portugais, M. Pedro de Mascarenhas, qui la découvrit le 9 février 1628. La population s'élève à 166.766 habitants, et comprend, à côté des créoles de race pure et des Noirs, objets de la mesure de M. Sarda Garriga (2). des Malgaches, Cafres, Indiens et Chinois.

Le créole blanc n'a qu'une différence peu sensible avec l'Européen au point de vue du teint. Sa femme est délicate et d'une indolence câline qui lui donne un charme particulier; son teint diffère peu de celui de la juive d'Algérie.

(1) Le 23 mai 1882, l'amiral Pierre arrivait en vue de Madagascar, et, le 13 juin, l'ultimatum rejeté, avait pris Tamatave et mis les howas en fuite. M. Le Myre de Vilers fut le premier résident à Madagascar; c'est un homme d'une grande sagesse et joignant l'énergie de l'officier militaire à la diplomatie. Le gouvernement de l'île ayant violé le traité de 1885, malgré l'emprunt de 12 millions qu'elle avait en France, le général Duchesne fut envoyé et signa les conclusions de la paix.

Sait-on à ce propos à combien s'élève le projet portant règlement des opérations financières de l'expédition de Madagascar et présenté à la Chambre en fin novembre 1896?

Les dépenses se chiffrent à 91,108,427 fr. 76, dont 63 millions 452,669 f. 98 pour la guerre et 27 millions 655,757 fr. 87 pour la marine. Il nous faudra, je n'en doute pas, quelques années pour nous couvrir de ces dépenses, si encore il ne faut pas dépenser quelques nouveaux millions pour l'assainissement de certains parages.

(2) Après les droits de rachat et d'héritage obtenus en 1845 par les esclaves noirs, M. Sarda Garriga vint, en 1848, proclamer au nom du gouvernement français l'abolition du servage.

Le créole est très actif, très énergique et bien constitué en dépit de son apparence chétive et de son visage encadré par une épaisse barbe brune. Je ne laisse pas de dire que le climat du pays le rend quelquefois oisif et paresseux.

LES CAFRES ET LES MALGACHES. — Les Cafres sont plus robustes, mieux constitués et d'un tempérament mieux approprié au climat. Son travail fini, le Cafre prend plaisir à chanter et à danser.

Les Malgaches sont plutôt les originaires du pays et les mieux acclimatés quoique moins robustes. Ils ont la ruse du chat dans leurs discussions assez fréquentes avec les Cafres.

Sous le nom de Sakalaves sont compris toutes les tribus vivant sur la côte occidentale de Madagascar. Les Sakalaves sont de taille moyenne, noirs d'yeux et de peau, à l'aspect farouche, très sobres et très intelligents. La proportion de leurs biceps est excessive.

Arrêtons-nous là avec cette partie du monde où nos colonies sont nombreuses et en pleine voie de prospérité.

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE I



Notes sur la colonisation. — Les Annamites et les Tonkinois; physique de l'Annamite. — Les races diverses. — Population de l'Annam. — La Congaï. — L'Européen qui a une Congaï comme maîtresse. — Le mariage dans l'Annam. — Costumes des Européens. Les *Cagnas*. — Saïgon. — Le bambou annamite. — Le lupanar chinois. — Le lupanar japonais. — Le théâtre annamite. — Les Malais. — Les Moïs. — Les Tagals. — Les Chams. — Les Minhuongs. — Les Tonkinois. — Les derniers évènements. — La confusion des us et coutumes. Le péril jaune.

A colonisation n'a de raison d'être que par une prise de possession immédiate et non par des traités de protectorat aux considérants plus ou moins fictifs : tel est ce qui a fait la force des Anglais. Pour bien coloniser, il faut disposer en outre d'une armée de terre suffi-

sante, d'une puissance maritime assez considérable pour en imposer aux populations barbares. Regardons aujourd'hui

la situation dans laquelle les événements de Cuba ont mis le royaume d'Espagne ; considérons à ce point les conséquences de la colonisation et nous en déduisons que l'entreprise peut être la perte d'une nation comme elle peut être la richesse d'un pays.

Les troupes espagnoles, à la tête desquelles se trouvait un terrible officier, le général Weyler, viennent enfin d'avoir un répit par la proclamation d'autonomie dont le ministère espagnol a ainsi élaboré les grandes lignes :

« Jouissance de tous les droits accordés par la Constitution espagnole, sans limite d'aucune sorte ;

« Identité des droits politiques et civils pour les péninsulaires et les Cubains, sans distinction de rang ou de couleur ;

« Création d'une Chambre cubaine dont tous les membres seront nommés par une élection populaire. En outre, un Sénat pourra être établi dans la suite ;

« La Chambre cubaine aura pour mission de voter le budget des dépenses, de faire les lois concernant les services publics, de rédiger les tarifs des douanes et d'ériger la responsabilité des délégués du pouvoir exécutif ;

« La métropole serait chargée de la direction exclusive des affaires internationales de la guerre et de la marine, de la juridiction, de la compétence et de l'organisation des tribunaux.

« Elle serait également chargée de faire les lois politiques et civiles, ayant un caractère national.

« Elle serait chargée enfin de fixer les dépenses ayant le même caractère et intéressant Cuba et Porto-Rico ;

« Le pouvoir exécutif sera exercé par le gouverneur général avec des délégués qu'il aura le droit de nommer. Ceux-ci seront responsables devant la Chambre cubaine. »

Voici, à ce propos, la curieuse statistique commerciale, statistique officielle pour les dix premiers mois de l'année 1897 :

Pendant les 10 premiers mois de l'année, le commerce d'importation s'est élevé à 670,606,005 pesetas, soit une diminution de 44.716,361 sur la période correspondante de 1896. L'exportation s'est élevée à 762,032.073 pesetas, soit une augmentation de 35,773.786 pesetas sur la période correspondante de 1896. La per-

ception des douanes pendant les 4 premiers mois de l'exercice actuel s'élève à 35,704,724 pesetas, soit une diminution de 56,286,608 sur les prévisions budgétaires.

LES ANNAMITES ET LES TONKINOIS ; PHYSIQUE DE L'ANNAMITE. — L'Annam et le Tonkin sont tous deux sous la dépendance du roi d'Annam, mais ce roi est-il encore plus influent dans le premier que dans le second pays, par suite du traité du 6 juin 1884 (1). L'Annamite tient, à quelque chose près, de la race chinoise avec son apparence faible et sa mine souffreteuse.

Le R. P. Legrand de la Litaye prétend l'ancienneté égale des Annamites et des Chinois : « Deux mille deux cent quatre vingt-cinq ans avant J.-C., soit moins d'un siècle après le déluge, il est fait mention des Giao-Chi, race autochtone qui habitait la limite sud de l'Empire chinois, et qui devint la souche de la nation annamite adulte. Elle fit partie primitivement de l'Empire chinois et ne se rendit indépendante qu'en 1428, par le massacre général des Chinois. L'Annam a tout pris à la Chine : langue, éducation, littérature, religion, législation, médecine, arts. Aussi donnent-ils droit d'aïnesse et de bourgeoisie à tous les Chinois qui viennent commencer en Indo-Chine. » Ainsi la classification des races dans nos colonies asiatiques ne sera pas très longue à élaborer, ou tout au moins la présentation et le détail n'offriront que des points très infimes de différence. Les diverses sectes sont : les Annamites proprement dits, les Tagals, les Chinois, les Malabars, les Malais (dont les Howas m'ont fait déjà parler), les Indigènes, les Moïs, les Minhuongs, les Chams, les Cambodgiens, et les Tonkinois.

« Les Annamites, dit M. Léopold Pallu, appartiennent à la

(1) L'article I^{er} comporte la représentation du gouvernement français dans toutes les relations extérieures de l'Annam.

L'art. II : le maintien d'une force militaire à Thuang-An et la démolition des forts.

Les art. III et IV : l'ouverture des ports et l'existence d'un résident général français.

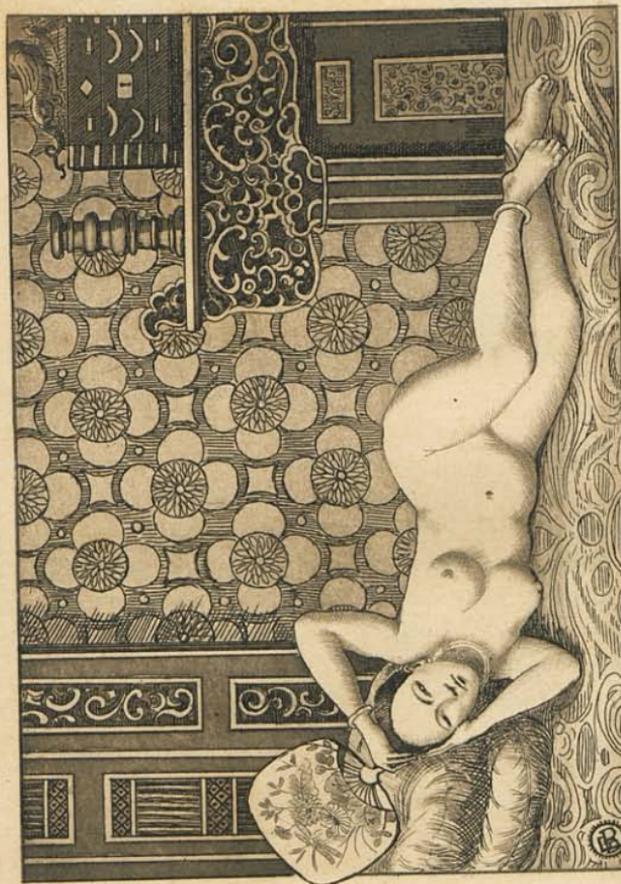
Le même traité sert pour l'Annam et le Tonkin, mais avec des pouvoirs plus étendus pour ce dernier pays.

variété de l'espèce humaine que les anthropologistes désignent sous le nom de race mongole. » Ils sont de taille moyenne, nerveux, avec les membres inférieurs arqués quelquefois dans leur bonne constitution. Cette constatation est souvent fréquente chez la femme annamite, qui ne porte pas son enfant à califourchon derrière le dos comme la malinké, mais à cheval sur les hanches. De plus, les mères n'ont pas l'habitude d'embrasser ceux-ci sur les lèvres, mais sur le nez pour mieux aspirer le parfum de l'enfance.

Comme suite à mon développement sur le physique annamite, je dirai que la poitrine est saillante, les épaules larges, les mains longues et d'une faible dimension, avec les doigts noueux et d'une longueur proportionnée à celle du plat de la main. Leur teint est d'un jaune luisant comme de la cire, le front petit, la boîte crânienne brachycéphale, les yeux noirs largement fendus, le buste maigre et long. Le nez est épaté et très large vers le haut ; la figure est ronde avec les pommettes proéminentes, le menton court, les oreilles grandes et les cheveux longs.

Les Annamites ont l'habitude de se teindre les dents, et plus apparemment que certaines races du Sénégal, si ce n'est toutes. Les femmes comme les hommes se plaisent à se les teindre avec un aromate où le bétel s'allie à la chaux, à la noix d'arc et au poivre.

LES RACES DIVERSES. — Il me serait bien difficile de faire dans ce chapitre certaines particularités pour des races comme celle des Malais, des Moïs, etc..., vu leur nombre également proportionnel dans les trois ou quatre États asiatiques sur lesquels j'aurai à m'étendre. D'autres auteurs ont englobé tous ces profils les uns après les autres, pour parler ensuite des coutumes de chacun de ces peuples. Je ne veux pas cependant les suivre tout à fait sur le terrain qu'ils ont choisi et parler, je suppose, des Siâmois, Cambodgiens et Tonkinois proprement dits, avant d'être parvenu à l'endroit psychologique. J'ai cru devoir en avertir le lecteur avant d'entrer pleinement dans les races asiatiques.



Prodotta ino. et sc. - Imp. Comp. Grav. Paris

P. 5 - N

Cochin chinoise

POPULATION DE L'ANNAM. — L'Annam ou Cochinchine embrasse une superficie de six millions d'hectares et compte approximativement 1,700,000 habitants. Les terres sont appropriées le mieux du monde à la culture du riz. La population de la Cochinchine se répartit ainsi :

Indigènes.....	1,418,600
Cambodgiens.....	109,000
Malais.....	9,390
Moïs.....	3,400
Chinois.....	52,900
Européens.....	1,980
Malabars.....	575
Tagals.....	80
Changs.....	400
Population flottante de	4,000 à 10,000
	<hr/>
	1,600,325

sans compter l'effectif des troupes diverses entretenues par les Européens (1).

LA CONGAI. — La femme annamite ou *Congai* a le corps assez bien proportionné, les pieds petits et les attaches fines. Sa plastique se rapporte à celle de la Pl. N représentant une Cochinchinoise dans l'intérieur d'une ancienne pagode à Saïgon, femme d'officier à la fois veule et paresseuse. Chez la fille pubère, le sein n'acquiert son développement que vers le dix-huitième printemps. Le pubis, dès l'âge de seize ans, se hérissé déjà de poils que les jeunes filles s'épilent avec soin. L'appareil génital est certes moins développé que chez la femme du Sénégal, voire chez la Française, soit par l'entrée de la vulve, soit sous le rapport de la profondeur du vagin. Les petites filles sont déflorées très jeunes par les petits garçons de leur âge, avec lesquels elles s'amuse. Il est d'ailleurs un dicton anamite ainsi conçu : « Pour qu'une fille soit encore pucelle à dix ans, il faut qu'elle n'ait ni frères ni père. » La défloration précoce se reconnaît d'ailleurs au moindre toucher que l'on fasse sur les parties génitales.

(1) Je ne saurais préciser si la statistique de mon voyageur est conforme au dernier recensement.

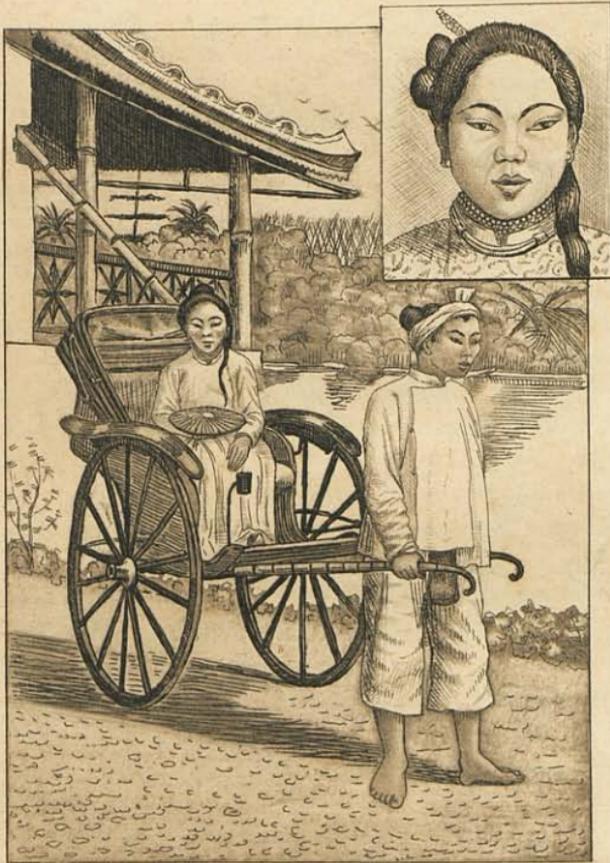
Les seins, à partir de la vingtième année, deviennent mous et perdent de leur forme hémisphérique. La femme annamite a des délicatesses enfantines dans sa manière d'aimer ; elle a peut-être un goût plus passionné que son mari pour le jeu (1), et, de l'argent gagné, s'achète des bijoux, car elle affectionne particulièrement tout ce qui est visible. Elles n'ont pas toutefois l'habitude qu'ont les Cambodgiennes de porter les amulettes et d'y attacher l'importance que j'ai déjà signalée. Sous le rapport de l'honnêteté, la femme anamite n'en rendrait pas un pouce à Fatou-Gaye, l'héroïne du roman de Pierre Loti. Comme son mari, elle possède à un très haut degré le défaut du vol, du mensonge, et de la ruse que je qualifierai : féline.

Voici d'ailleurs un fait que raconte M. le docteur Jacobus X... et qui, à côté du second défaut, comporte les deux autres :

« L'EUROPÉEN QUI A UNE CONGAI COMME MAITRESSE apprend à ses dépens qu'elle a, comme les autres, la passion du jeu. Souvent, un jour de fête, la jeune personne, vêtue de ses plus belles robes en soie (trois ou quatre l'une sur l'autre), sans oublier les boucles d'oreilles, collier et bracelets en or et en ambre, sort pour aller passer l'après-midi chez les amies et connaissances. Au milieu de la nuit, voici qu'elle rentre, affolée, tête nue, cheveux épars, le visage et les bras égratignés et déchirés. Ses belles robes sont remplacées par des haillons sordides. Ses bijoux ont disparu. Elle raconte au milieu d'un déluge de pleurs et de lamentations criardes, qu'elle vient d'être assaillie, à son retour, par une bande de voleurs qui ont voulu lui faire subir les derniers outrages et l'ont dépouillée entièrement.

L'Européen console la belle affligée et va porter plainte à la police. On lui apprend, quelques jours après, que la prétendue victime était allée jouer au baquan dans un tripot clandestin où elle a tout perdu jusqu'à sa dernière chemise. Et alors l'infortuné *Pha-lan-za* (c'est la prononciation annamite du mot *Français*) calcule mentalement que c'est pour lui une perte

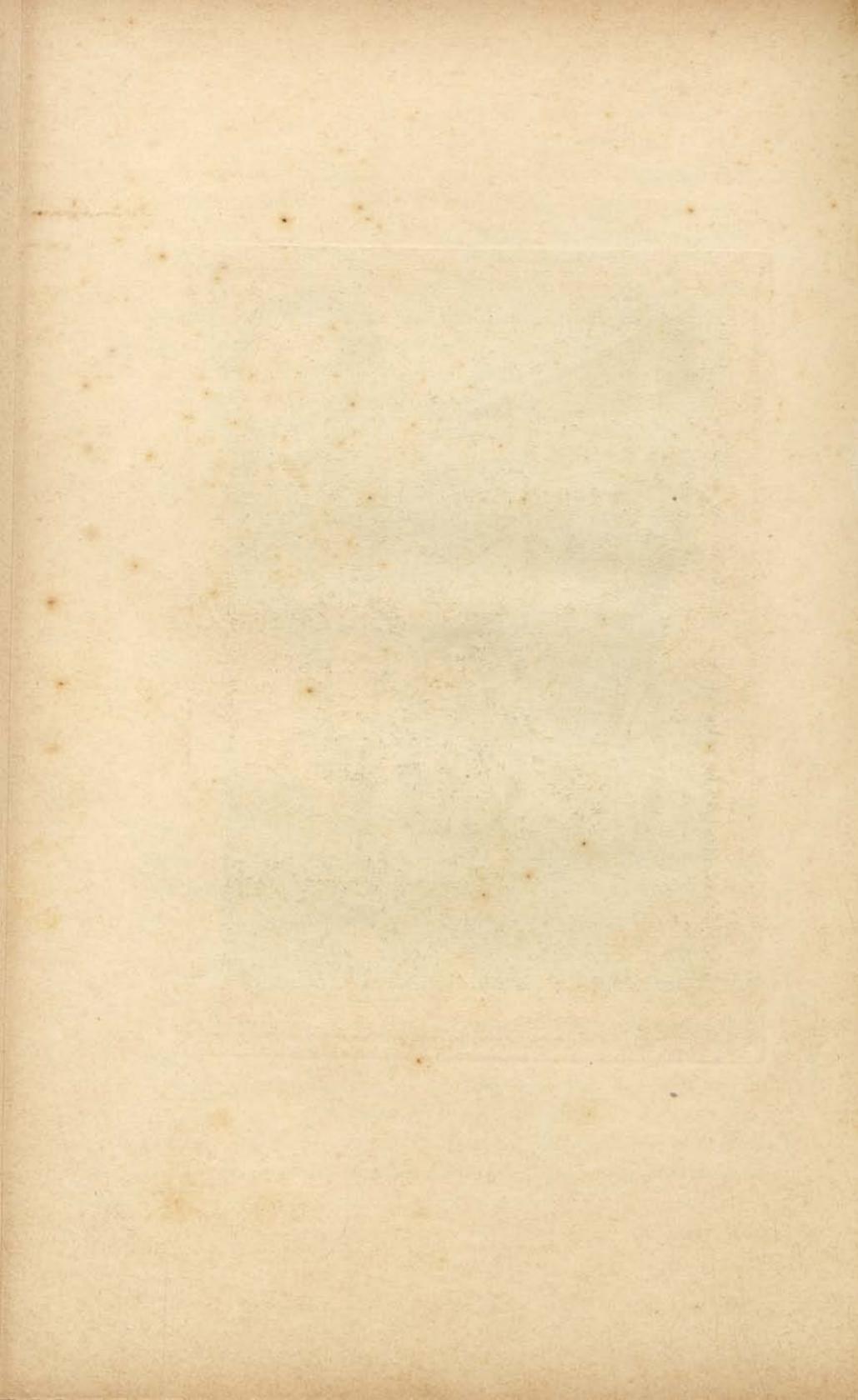
(1) Le baquan.



Pl. P

Fédella inv. et sc. — Imp. Gouy-Gros, Paris.

bonne amanite



sèche de cent quatre-vingts à deux cents piastres ; il entrevoit avec terreur, à bref délai, l'achat qu'il lui faudra faire de robes neuves et de bijoux. Furieux, il administrera peut-être, en rentrant, une volée de rotin à la coupable et la mettra à la porte. Le plus souvent, il paie pour avoir la paix, jusqu'à ce que cette comédie recommence. »

LE MARIAGE DANS L'ANNAM. — Le mariage se fait ordinairement par l'entremise d'une agence matrimoniale. La cérémonie des fiançailles consiste à mâcher l'un et l'autre de l'arec et du bétel. Cet usage rempli, les nouveaux époux se prosternent par trois fois devant les parents pour indiquer la soumission passive qu'encore ils leur doivent. On festoie, et, après-dîner, l'épouse s'incline quatre fois devant son mari, et la première, par montre d'obéissance et de la soumission qu'elle lui devra. L'époux de son côté s'incline par deux fois.

La Congaï est très malsaine et laisse à ses adorateurs, époux ou amants, des prémices fort désagréables du premier flirt avec elle. Les gonorrhées et les syphilis ne sont pas rares pour l'Européen, peu scrupuleux et affaibli déjà par la température, qui désire se payer les grâces des Eves de ce pays.

La Congaï, ou femme du peuple, est vêtue comme l'homme d'un *caï-chan* ou pièce d'étoffe relevée. Tous deux portent le chignon arrangé de la même manière.

La femme riche (Pl. P, de face) porte la blouse boutonnée sur le côté. Le boy conduit la ginrikischa ou pousse-pousse. A droite de la planche, on voit le portrait de l'Annamite ou plutôt de la Tonkinoise.

La pudeur ne s'est créée qu'avec le christianisme. L'époux de la congaï est ce que nous appelons en France un alphonse—, ces alphonse qu'a stigmatisés Alphonse Daudet, ou ces souteneurs de pierreuse dont parle Jules Jouy dans une de ses chansons.

Demeurant aux alentours de Saïgon, elle part dès l'aurore au marché de la ville. Vers l'heure de la sieste, c'est-à-dire à midi ou une heure, elle essaie de détourner les particuliers de leur chemin, ne se contentant pas de suivre à pied, mais même en voiture.

Les souteneurs sont ordinairement indigènes et s'exercent avec leurs « *putains* » (mot qu'elles se targuent de bien connaître et l'un des presque seuls prononcés correctement par les congais) à toutes les manières de flirt possibles et imaginables. Elles connaissent leur code sur ce point comme un bon cocher parisien doit connaître les noms des rues de la capitale et savoir leur position. Elles pratiquent les unes ou les autres formes suivant les prix acceptés par les clients.

COSTUMES DES EUROPÉENS. LES CAGNAS. — Le costume des Européens dans ces parages se compose de la ceinture de flanelle, d'une grande utilité pendant les premiers jours ; de vêtements blancs : pantalons et vestes d'une épaisseur excessive pour le jour ; costumes de flanelle sombre pour le soir. La flanelle est pour se préserver de l'humidité. Les autres attributs de l'immigrant sont le parasol et les gants en fil blanc. Parmi les sports les plus goûtés du beau sexe, on ne saurait en préférer tout autre à la promenade à cheval. On entend souventes fois sur son passage les jurons des Annamites dans le langage qui leur est propre ; leurs femmes ne sont pas moins respectueuses de ce vieil usage et de cette vertu sujette à caution.

Après le repas du matin, pour obvier à tout malaise causé par la température en même temps que pour faciliter la digestion, on prend un verre d'eau de seltz. Quant aux lits, ils sont construits en fer avec un montant pour les moustiques qui abondent en Cochinchine. Ceux des habitants annamites sont des plus sommaires et consistent en une claie de bambous, recouverte d'une natte en loques le plus souvent.

Les maisons — les *cagnas* — sont couvertes de feuilles, comme dans les Alpes, il est plaisant de contempler ces chaumes dont le toit semble être un second sol recouvert de mousse. L'intérieur des *cagnas* est exempt de chaises et de tables, les nattes servant de lit et de sièges.

LE NAY ET LE BOY. — Le *nay* ou panier est un domestique chinois de huit à quinze ans ; il est employé dans les restaurants ou pour le service des pousse-pousse. Le *nay*, généra-

lement impubère, devient ensuite le *boy*. Il se livre alors à la prostitution, imitant, tel dans les maisons masculines de Cholon, les airs d'une fiancée qui cherche les prières pour contenir la passion libidineuse de l'individu qui lui déclare sa flamme.

Quelquefois, à peine sont-ils âgés de dix ans qu'on cherche à prendre par la force ces malheureux *nays*. Le docteur Tardieu explique ainsi les suites de ces manœuvres :

« L'attentat récent a des caractères trop tranchés pour qu'il soit possible de les méconnaître. Les signes des attentats sont plus ou moins marqués suivant le degré de violence employée, le volume des parties, la jeunesse de la victime et l'absence d'habitudes vicieuses antérieures. Ils varient selon les circonstances, depuis la rougeur, l'excoriation, l'ardeur douloureuse de l'anus, la difficulté de la marche jusqu'aux fissures dites rhagades, aux déchirures profondes, à l'extravasation du sang et à l'inflammation de la membrane muqueuse et du tissu cellulaire sous-jacent. Cette inflammation peut être plus ou moins étendue, plus ou moins prolongée ; mais si l'examen n'a lieu que quelques jours après l'attentat, on ne trouvera, le plus souvent, que de la démangeaison et une coloration dues aux modifications qu'a éprouvées le sang épanché. »

M. Tardieu signale aussi les particularités offertes par la bouche de certaines femmes et de certains *nays* adonnés aux principes de la succion buccale : « J'ai noté de la manière la plus positive chez deux d'entre eux, dit-il, une bouche de travers, des dents très courtes, des lèvres épaisses, renversées, déformées, complètement en rapport avec l'usage infâme auquel elles servaient. »

Malgré cela, les femmes annamites sont en général bonnes mères comme toutes les femmes, de quelque contrée qu'elles soient, voire celles dans les pays desquelles les coutumes sont les plus iniques et inénarrables.

A la naissance de l'enfant, on lui compte un an, et deux ans de plus au roi. Ces trois années s'obtiennent ainsi : une ajoutée par sa mère, une par le grand-conseil et une par le peuple. C'est ainsi que le roi peut obtenir la faculté d'être vénérable envers et contre tous.

SAIGON. — Saïgon, chef-lieu de la Cochinchine, est situé entre les deux bras du fleuve Dong-Naï, à 84 kilomètres nord de l'embouchure dans la mer de Chine. Cette ville fut prise par les Français le 17 février 1856 et cédée par le traité signé en 1862. Elle s'étend sur 8 kilomètres et est la ville de résidence du gouverneur français.

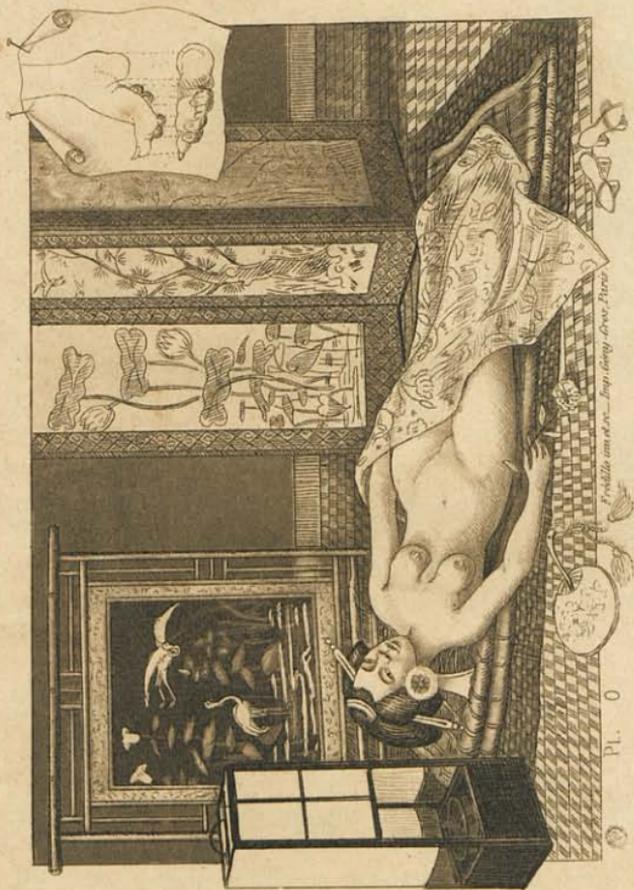
Le Théâtre français y fut inauguré le 20 janvier 1875. Outre ce monument, signalons encore l'Hôtel des Postes et Télégraphes, le Palais de Justice, etc. Les cafés y sont nombreux et vous en comptez quelques-uns, genre du café d'Harcourt ou du restaurant Baratte à Paris, ouverts toute la nuit.

Les légumes sont de parfaite venue et de bonne qualité. Somme toute, Saïgon est une ville point du tout désagréable, où l'on peut vivre à fort bon compte, et rouler en voiture au prix de 80 centimes l'heure (vingt cents), ce qui n'a rien d'exagéré.

Comme races, c'est le méli-mélo que je signalais tantôt. Le soir se passe dans les cafés à jouer le baquan, jeu du genre de la roulette. Sur un carton sont placés des numéros sur lesquels les joueurs posent leurs mises. Quand on a lancé sous une autre forme le traditionnel : « Rien ne va plus ! » le croupier met un certain nombre des sapèques en cuivre jaune devant lui, puis approche la tasse à thé qu'il pose sur le tas de sapèques et la ramène. C'est ainsi qu'il laisse un nombre de sapèques assez restreint pour décider du gagnant, ce jeu ne se jouant guère à plus de quatre. Un second croupier compte de sa baguette les jetons qui restent sous la tasse et les écarte quatre par quatre jusqu'à la fin où il doit en rester un, deux, trois ou quatre. Dans ce cas, le parieur fortuné gagne trois fois sa mise.

Il y a à Saïgon trois sortes de maisons de prostitution qui sont : le bambou annamite, le lupanar chinois et le lupanar japonais. Nous allons dire quelques mots sur ces catégories de domiciles interlopes.

LE BAMBOU ANNAMITE, est surtout fréquenté par les troupiers qui l'ont ainsi appelé. C'est dans ce bouge que les jeunes annamites de seize à dix-sept ans font leur peu délicat ap-



Chambre

prentissage. Non que je veuille dire par là que ce ne soient que des nubiles, car beaucoup d'entre elles ne seraient peut-être pas encore assez au courant du métier, quoique ce ne soit pas là le problème d'Archimède. Elles vous font, ces fillettes, toutes sortes d'amabilités, vous chantent des refrains dans un langage sabir très drolatique. Toutefois, malheur à qui se fie à la propreté parce qu'il n'y a que des jeunes filles dont l'ainée ne dépasse pas vingt-cinq ans; je ne saurais le recommander plus que les autres aux jeunes gens.

LE LUPANAR CHINOIS. — On sait ce que c'est qu'un lupanar et pas n'est besoin de m'étendre à ce sujet. Les Chinoises sont parfois sur le seuil de la porte en quête de clients; quelquefois même les patrons leur permettent d'aller faire leur raccrocs dans les rues, tels dans certaines villes de province agissent-ils en France pour la semaine des jours gras.

Vous rentrez dans l'établissement et choisissez la femme qui vous plaît. Tout se passe jusqu'ici comme en nos contrées; vous montez ensuite au premier étage constitué en un vaste dortoir et non en salons particuliers.

J'omettais de parler de la fameuse image de Bouddha qui préside aux choix que vous faites, et, devant laquelle on ne fait pas brûler des cierges mais laisse une lampe allumée, signe de piété et de vénération (!)

LE LUPANAR JAPONAIS. — La différence du lupanar Japonais d'avec le lupanar Chinois ne consiste qu'en la différence des sujets qui s'exposent au public.

La planche O représente une de ces prostituées Chinoises; sa tête est supportée par un tabouret, afin de ne pas détruire l'œuvre de l'artiste capillaire qui la coiffe une fois tous les mois. A droite, se trouve un dessin représentant la déformation du pied de la Chinoise, d'abord vu de profil, puis, au-dessous, avec l'indication des doigts ramenés à l'aide de bandelettes.

Le caractère anthropologique du Chinois est divisé en plusieurs classifications: celui de Canton (s'exercant au commerce des soies) qui à la peau blanche — et le Chinois, originaire

d'Haïnam qui est de couleur jaune. Le Chinois est la race juive asiatique, assez peureuse en face du danger.

Chinois et Annamites usent beaucoup d'aphrodisiaques, parmi lesquels : la cantharide mêlée au safran, miel, cloux de girofle, bois de cannelle, noix muscade et poivre ; les *nuoc-mane* et le potage aux nids de salangane, plus vulgairement appelé chez nous le potage au nids d'hirondelle. Nous ne devons pas l'ignorer puisque le bon fumiste Li-Hun-Chang, dont nous eûmes la visite en 1896, s'en fit servir à plusieurs repas. Je ne saurais trop dire par exemple pourquoi ce brave ambassadeur se mêlait de prendre des aphrodisiaques au cours de tournées diplomatiques. Il fallait qu'il en ait une grande habitude dans son pays !... *Moralité* : Tout plie devant la nature, même le protocole (duquel il n'était pas embarrassé puisque les Chinois ignorent quel est cet animal-là.)

La Japonaise est plus forte et plus développée que la Chinoise et l'Annamite, ses attaches sont toutefois moins élégantes. La peau est plus blanche mais le corps paraît n'avoir aucune différence. Elle en est très soigneuse et se l'inonde d'ylang-ylang, après avoir pris son bain quotidien, tandis que l'annamite, frileuse et craignant l'eau, dédaigne ce soin.

La japonaise se noircit les dents à partir du moment où elle a des relations avec l'homme. Pour le pied, les parties molles sont atrophiées sur l'avant pied ; la mode de déambulation en est essentiellement modifiée ; la jambe prend une forme particulière.

La Chinoise marche sans fléchir les genoux, laissant inactifs les muscles de la jambe et jetant en avant les deux membres.

« Pour qui connaît le degré de lubricité des Chinois, il est évident qu'ils attachent une idée de cette nature à la petitesse du pied et qu'ils éprouvent de la jouissance à toucher les soulières petits et mignons des femmes quand l'opium les a rendus impuissants. Pendant le travail déformateur, il y a un certain nombre de femmes qui ne peuvent résister et qui en meurent. L'angle, formé par les lignes qui partent du tibia pour aller, d'un côté à la partie du gros orteil, et de l'autre à l'extrémité du talon, est un angle aigu de 35°, alors que normalement il doit être de 60 degrés (1). »

(1) Notes du *Voyageur*.

LE THÉÂTRE ANNAMITE. — Trop curieux est le théâtre annamite pour ne pas en dire quelques mots en passant. J'eus l'occasion d'assister à une représentation où l'on jouait le drame si populaire dans le pays : « *Han-So-Trauh-Hung* » (ou « l'Histoire de la Chine »). Ce drame, qui tient dans l'Annam une journée entière en représentation, est considérablement écourté en France de façon à l'adapter à notre théâtre. Le souffleur n'est pas dans sa chambre noire..., le régisseur n'est pas dans les coulisses..., ils sont tous deux sur la scène où se meuvent les acteurs en de luxueux costumes, et surtout eux-mêmes savamment maquillés. L'orchestre se compose d'un *whon-kong* au rythme monotone, et de tam-tams.

Souventes fois, les rôles de femmes y sont, ainsi que dans les théâtres Chinois, tenus par des hommes imitant admirablement la voix féminine : ainsi Stiw-Hall dans ses imitations de la divette Yvette Guilbert. Le réalisme y est poussé à l'extrême dans ces scènes mélodramatiques où des hommes sont costumés en ours, singes, dragons, tigres, fous, etc... semblablement à un épisode de la pièce : « *Le Prince Soleil* » qui, il y a quelques années, se jouait au Théâtre du Châtelet, à Paris.

LES MALAIS. — Un auteur, M. Jacobus X se pique de faire sortir les Malais du Cambodge. Je n'insiste pas !...

Les Malais sont une des grandes races humaines, issus de l'Océanie occidentale ou Malaisie, de ces populations de l'Archipel dont la similitude est surprenante. Ils sont, au physique, petits et grassouillets, leur taille variant entre 5 pieds et 2 pouces pour l'homme et 4 pieds et 11 pouces pour la femme. Leur taille moyenne est donc d'environ quatre pouces au-dessous de celle des Européens. Ils sont robustes, ont les cuisses fortes, les bras plutôt charnus que fortement musclés. La femme a le visage rond, la bouche grande, le sein petit, si on fait la proportion avec sa nature ; son buste, toutefois, manque de symétrie. Embellie d'un *langouti*, la femme se conforme à la règle capillaire annamite.

Leur religion est le culte mahométan ; leur commerce : la fabrication de la bijouterie.

Je ne reviendrai pas sur cette race après cette rapide analyse, bien que sa place eut du être dans la partie océanienne.

LES MOÏS. — La première particularité à signaler chez le peuple mois est la difficulté qu'éprouve les hommes pour trouver une épouse de leur race. Cette difficulté est dû au nombre infime de l'espèce féminine en rapport au nombre des membres du sexe fort.

Leurs habitations sont très sommaires comme intérieur, et comme nombre : moins nombreuses qu'on ne le croirait, les Moïs vivant par vingt ou trente dans le même logis, peu spacieux pourtant. Le roi fait observer à ce peuple le précepte de 1498 : « Les mandarins administrant les tribus récemment annexés (Moïs, Chams, etc...) devront leur inculquer les vrais principes inspirés par le ciel, en leur défendant d'épouser les femmes et concubines de leurs parents défunts. »

Les Mois contractent la forme du coït en cours, sans chercher les raffinements de l'annamite. Sous le rapport de la délicatesse familiale, ils ne désobéissent point à l'ordonnance sus-transcrite. Ils sont très purs et leurs femmes ne le sont pas moins. Quant aux mariages, ils se font sans trop de bruit et d'apparat..., même sans contrat écrit.

La femme tiem est vêtue d'un pagne de couleur et ne se couvre ordinairement pas la poitrine pour sortir dans le village ; ce n'est que lorsqu'elle sort des limites de celui-ci qu'elle endosse un petit veston boutonné sur le devant. Elle porte le chignon sur le haut ou sur le côté de la tête, et maintenu par une étoffe au coloris très vif.

Le docteur Neis signale cette race comme l'une des plus petites du monde, avant les Lapons. « La teinte de leur peau, dit-il, est plus foncée que celle des Annamites. Le système pileux, peu développé, l'est cependant plus que chez la race jaune : les cheveux, toujours noirs, sont ondulés et parfois frisés ; la barbe, parfois très fournie aux lèvres et au menton, manque sur les joues.

« Le crâne est dolichocéphale, légèrement scaphocéphale, la face est prognathe, le front étroit, les pommettes peu saillantes et non obliques comme celles de la race jaune. Le nez

est très épaté, la bouche largement fendue, les dents grandes...»

Je ne saurais établir de différence entre les femmes moïs et les femmes annamites, au point de vue du caractère physique.

LES TAGALS. — Sont des chasseurs intrépides, non certes les égaux des cow-boys, mais d'une grande habileté je le répète. Quelquefois ils sont *saïs* et cochers. Comme costume ils portent la chemise à pans flottants par dessus le pantalon blanc. Les Tagals sont très sobres et très courageux. Dans ses flirts avec la femme annamite, le Tagal a donné naissance à la race métis.

LES CHAMS. — Voilà un nom qui nous rappelle singulièrement certain passage de l'histoire sainte, où, après le déluge, les trois fils de Noé : Sem, Cham et Japhet, vont s'établir dans diverses contrées et fonder plusieurs races. Les Chams sont originaires du royaume de Cyampa et, comme anthropologie, tiennent absolument du Malais, tout en étant moins civilisés.

LES MINHUONGS. — Sont les enfants issus du contact entre Chinois et Annamites, et ceux qui gardent les mœurs et coutumes du Céleste-Empire. Ils sont plus blancs de teint que les Annamites, et, de ce contact des deux races Chinoise et Annamite, sort une race intermédiaire plus forte et moins paresseuse que l'une et l'autre.

Je me réserve de parler plus loin des Malabars ou Hindous, après mes notes sur les Cambodgiens.

LES TONKINOIS. — Le Tonkinois est monté de l'Annam comme le Cochinchinois est descendu de l'Annam. Les Annamites et les Tonkinois ont approximativement le même caractère anthropologique ; le Tonkinois est peut-être plus grand et plus robuste, avec la tête moins grosse. La Tonkinoise est plus jolie que l'Annamite avec la face mieux conformée, les pommettes moins saillantes. Ils ont refoulé au Nord la race autochtone des Muongs et des Xas. Ceux-ci habitent la partie montagnaise du Tonkin, étant descendus des plateaux du Laos. Ils portent le pagne, le châle à couleur vive, avec la calotte

que le lecteur doit connaître pour l'avoir vu porter sans doute dans nos contrées.

Le gouverneur général actuel M. Doumer, ancien ministre des finances, semble vouloir centraliser le service des douanes entre les mains d'un seul directeur qui aurait sa résidence à Saïgon.

Je ne veux pas entrer dans les phases de la guerre qui eut lieu sous le ministère Jules Ferry, pas plus que dans celle de la mort du brave commandant Rivière. C'est dans ces régions, à Phu-hoaï, que l'explorateur Francis Garnier trouva la mort. Sa ville natale, Saint-Etienne, est, semble-t-il, sur le point de se décider à lui élever une statue sur une de ses places publiques. La religion des Tonkinois et des Annamites est le Bouddhisme, et celle du Chinois Confucius pour les lettrés, C'est dans la localité, sacrée pour les Chinois, où se trouve le tombeau de Confucius, qu'ont été assassinés récemment les missionnaires allemands.

Une dépêche de Berlin, en date du 22 novembre 1897, nous confirmait pour ainsi dire cette nouvelle :

« *Berlin 22 novembre.* — On dit à ce propos que l'évêque dont ces religieux dépendaient n'a pas agi sans témérité en s'engageant trop avant dans l'intérieur et près d'une localité sacrée pour les Chinois, où se trouve le tombeau de Confucius.

« On assure également que l'évêque avait décliné toute protection du ministre de France, se réclamant uniquement de sa nationalité allemande. »

C'est une coutume dans le pays d'enlever le cœur à l'ennemi qu'ils ont tué. Ils font ensuite brûler ce cœur et les peuples féroces, dénommé les Hé-Kis, en avalent les cendres. C'est ainsi que Francis Garnier fut retrouvé, la tête coupée et le côté ouvert.

LES DERNIERS ÉVÈNEMENTS. LA CONFUSION DES US ET COUTUMES. LE PÉRIL JAUNE. — La colonisation prend en ce moment des proportions considérables ; les Allemands cherchent à prendre position en Chine, les Anglais ambitionnent les alentours de Lagos et une grande étendue du Siam, dont M. Asquith reprochait l'abandon à lord Salisbury. Celui-

ci lui répondit dans une réunion du parti conservateur au mois de novembre 1897 ; le passage suivant indique suffisamment les idées de l'Angleterre.

« Je ne peux que constater, disait lord Salisbury, que ces territoires ont été donnés à la France, soit sous le ministère de M. Gladstone, soit sous le ministère de lord Rosebery. D'ailleurs les territoires du Siam acquis par la France sont de peu d'étendue, ils sont situés dans les montagnes et si insalubres que, pendant six mois de l'année, les habitants ne peuvent s'aventurer hors de chez eux. Le roi de Siam a agi sagement et a évité des complications en les cédant à l'Angleterre et à la France. »

Lord Salisbury ne veut pas examiner si ses prédécesseurs ont bien ou mal agi — mais, ce qui m'étonne, c'est le sauf-conduit que prend le premier ministre pour s'expliquer concernant la cession faite par Chulalongkorn à la France.

D'un autre côté, un journal de Bangkok rapportait, quelques jours après ce discours, qu'un nouvel arrangement était intervenu entre la France, l'Angleterre et le Siam, en vertu duquel ce dernier pays serait transformé, au moins en fait, en protectorat français.

Cette information émanerait, paraît-il, des princes siamois eux-mêmes, auxquels le roi l'avait transmise par dépêche et qui, d'ailleurs, l'auraient accueillie avec une véritable consternation. L'arrangement en question serait dû à l'intervention de la Russie. (1)

Le même journal disait encore que M. DeFrance, chargé d'affaires de France, serait chargé d'élaborer un nouveau traité entre la France et le Siam.

On peut dire qu'actuellement les discours ne manquent pas. Un autre chef de parti anglais, sir Charles Dilke, s'exprimait ainsi à Manchester :

« L'opposition demandera que l'augmentation de l'armée soit accompagnée de réformes radicales et même révolutionnaires. L'acquisition de Chypre est maintenant considérée comme une faute grave par les autorités navales et militaires : elle a été la cause directe de l'arrangement humiliant concernant Tunis. Les défenseurs de lord Salisbury prétendent que du moment où l'Italie, qui y était plus

(1) Je désirerais bien savoir ce qu'en penseraient M. Asquith aussi bien que lord Salisbury ?...

intéressée que l'Angleterre, a abandonné Tunis, l'Angleterre devait imiter son exemple. C'est là une erreur. Lord Salisbury a cédé le premier, forçant ainsi l'Italie à céder. La situation de la France à Tunis était déjà réglée lors de la convention. »

En ce qui concerne Madagascar, la colonisation sera longue, car pour arriver à conquérir les esprits de ces peuples, il ne faut pas leur faire adopter immédiatement nos habitudes mais adopter les leurs, pour amener petit à petit la confusion. C'est là, ce me semble, le seul moyen d'arriver au but : la ruse et non la force !... La force indispose les populations barbares et, si elles se soumettent, il restera toujours dans leur cœur un germe de révolte beaucoup plus ardent que si l'on agit même ouvertement par la ruse. (1)

Pendant les nouvelles qui nous parviennent semblent être sinon bonnes du moins satisfaisantes ; c'est ainsi que le général Gallieni est rentré le 12 octobre 1897 à Tananarive de sa tournée dans le Betsileo et dans le sud de l'Ile ; il a constaté que d'immenses progrès avaient été accomplis dans l'administration, dans l'exécution des travaux d'utilité publique, dans la création des routes, des jardins, dans l'essai de pépinières. L'accueil des populations a été enthousiaste et les indigènes ont témoigné leur gratitude pour les bienfaits qu'ils ont reçus : la libération des esclaves, la délivrance du joug des Howas, l'établissement d'impôts équitables, etc.

Dans un kabary tenu à Fiaranantzoa en présence de 50.000 indigènes, le général Gallieni a renouvelé sa déclaration des principes de neutralité et de tolérance religieuse du gouvernement de la République ; il a arrêté, suivant la demande des habitants, l'organisation de l'enseignement officiel laïque dirigé surtout dans un sens professionnel et agricole. De nombreux colons se portent vers le Betsileo, attirés par l'excellent climat.

Des bandes de rebelles de Masokoanssend, à l'ouest de l'An-

(1) Machiavel ne disait-il pas « que lorsque tant de monde a trempé dans une conjuration, on l'étouffe plus sûrement en feignant de l'ignorer qu'en cherchant tous les complices. » Athènes nous donnait autrefois de beaux exemples de cette politique. C'est ainsi que Thrasybule, à la tête des insurgés maîtres de la ville, après avoir fait exécuter les tyrans qui n'avaient point péri, se montra d'une grande indulgence vis à vis du peuple qui, cependant, était ennemi de sa personne.

dritsara, ont été dispersées ; de nombreuses soumissions se sont produites dans l'ouest ; le commandant Girard poursuit sa mission avec succès ; les points principaux de la côte, entre Maroudova et Maintirano, ont été occupés ; l'organisation politique de Ménabé est commencée, mais la sécurité est encore précaire dans ces régions, en raison des habitudes de pillage des Sakalaves. Au nord de Maintirano, les Sakalaves ont opposé une vive résistance à nos tentatives de pénétration ; nos troupes indigènes procèdent à une occupation méthodique du pays. Dans le sud, le mouvement de pénétration continue dans de bonnes conditions, malgré le caractère sauvage de la population et les faibles moyens dont dispose le général Gallieni.

Quatre missions d'exploration ont commencé des reconnaissances dans différentes régions inconnues du versant ouest de l'île : en résumé, la situation est en constante amélioration dans l'île, mais on souffre beaucoup de l'absence de routes vers les côtes.

Un dernier mot en terminant ce chapitre. Nous autres, français, avons le grand tort de ne pas assez étudier les langues étrangères, nous fiant en cela même que notre langue étant la langue diplomatique, tous devront la connaître. Nous n'étudions pas les coutumes des peuples parce que nous les trouvons ridicules parfois. Je n'ai, certes, pas caché mon sentiment sur ce point, mais, comme dans toutes choses, il faut connaître, examiner et approfondir ces coutumes, pour ne pas paraître étranger, si l'on va dans ces pays.

La fortune est aujourd'hui dans les colonies ; la race jaune prend sa revanche. Nous voyons cela tous les jours par les marchandises importées qui vont bientôt envahir notre propre marché, l'exportation de nos produits diminuant tous les ans.

Les soieries du Japon sont à un prix ridicule ; la main d'œuvre ne leur coûte presque rien ; ils ont les produits sous la main alors que nous avons un chiffre considérable à dépenser pour les importer. Tournons les yeux de ce côté car c'est le péril jaune qui commence !...



CHAPITRE II

Le royaume de Siam, Les Siamois. — La polygamie, Le harem du roi de Siam. — Réjouissances siamoises. — Le mal de Siam. — Le Cambodge et les Cambodgiens. — Le harem du roi Noro-Dom. — M. Adolphe Belot et le roi Noro-Dom. — Le caractère du Cambodgien. La chasse. — La jeune fille et la femme. — Coutumes, rites et fêtes diverses. — Le cat-sac et la bénédiction des eaux. — Les habitations cambodgiennes. — Les deux Indes. — Les classes féminines. — La poésie Krishnaïste. — Le mariage chez les Hindous. — Le mariage chez les Soudras. — Les fiançailles au Cambodge. — L'adultère. — Le divorce. — Le harem hindou et la théorie féminine en France. — La religion de Confucius : ce qu'en pensait Voltaire.



ES dernières notes du premier chapitre m'ont amené à parler du Siam. Il faut donc que j'y fasse suite en parlant des Siamois, et pour cela en renversant un peu l'itinéraire du voyageur. Ces notes seront d'ailleurs très brèves, pour être concises, et me laisseront, après deux ou trois pages, l'occasion de parler des Cambodgiens et des Malabars pour ensuite tirer le rideau sur la partie asiatique.

Le royaume de Siam est compris entre 12° et 21° de latitude Nord et 104° de longitude Est. Il est situé à l'Est de l'Empire d'Annam et du Cambodge. Bangkok est comme Saïgon au point de vue de la diversité des races. Les Siamois sont petits et robustes, la face noire,

la bouche grande, les lèvres ovales et épaisses, les joues

proéminentes, le nez court, les narines minces, le teint olivâtre tirant au jaune cire. Ils fument beaucoup et se noircissent les dents avec une composition chimique, après quoi certains y adaptent de l'or.

Les Romains avaient, jadis, un faible pour les combats de gladiateurs. Ils aimaient à contempler ces pauvres combattants suant le sang par tous les pores, affalés dans un coin de l'arène sans secours et sans soin. Les Siamois sont, eux, passionnés pour les combats, soit de chiens, soit de coqs; ils aiment à voir les premiers s'attaquer par le cou, comme ils goûtent un plaisir à voir les coqs se prendre de bec et se dresser sur leurs ergots.

Selon le sens moral, ils sont artificieux, importuns et très penchés au jeu, imitant en cela les Annamites. A côté de cela, ils sont avares et vont parfois — ainsi qu'il est dit dans certain roman : « *Trente ans ou la vie d'un joueur* » — non pas jouer la clef de leur chambre, mais bien leur femme ou leurs enfants. Ils éprouvent aussi une grande frayeur des éclipses et, comme religion, ont adopté le bouddhisme. Quelques-uns sont spirites, gardant encore les théories de la métempsycose profondément gravées dans leur esprit. Si un malade est en danger de mort, ses parents ou serviteurs font immédiatement appeler un magicien qui, apportant une statue d'argile, fera, contre une forte somme, passer la maladie du corps du patient dans l'intérieur de la statue. Voilà un moyen comme un autre d'échapper à la mort; malheureusement il ne réussit pas toujours et quelquefois jamais!...

Les Siamois n'adoraient pas le bœuf Apis mais l'éléphant blanc — j'entends un éléphant blanc (1) quelconque — que, pour les jours de grande cérémonie, ils couronnaient de pierreries et d'or. Cet éléphant était soigné dans le temple et présidait aux prières publiques. Cette superstition est en partie détruite depuis l'année 1807.

Quand à l'ensevelissement des corps humains, ceux-ci sont brûlés sur des feux de bois et les cendres en sont conservées

(1) Le royaume de Siam a fait de l'éléphant blanc un ordre de distinction honorifique. C'est ainsi qu'à la suite du récent passage de Chulalongkorn à Paris, il fut accordé quelques distinctions de ce genre.

précieusement, semblablement à la crémation, avec cette différence qu'au Siam les cendres végétales et les cendres humaines sont mêlées.

Pour leur repas, ils s'asseyent sur une natte ; les pauvres mangeant du riz ou du balachang, et les riches : des œufs de tortue, de la volaille, du poisson, arrosés de vin de Perse, de thé, ou de lau, fabriqué avec du vin laissé en fermentation. Les soldats, les tributaires, les gens de corvée, les mandarins et les esclaves : tels sont les cinq classes qui divisent le peuple. Les esclaves sont à eux seuls le tiers de la population.

LA POLYGAMIE. LE HAREM DU ROI DE SIAM. — La polygamie est chose fort commune chez les grands. Un exemple :

Il y a quelque temps, un journal bien parisien : « *Le Cri de Paris* » publiait, à propos de la visite du roi de Siam, venu officiellement dans la capitale, une note de l'authenticité de laquelle je ne doute pas. La voici donc dans sa brièveté coutumière :

« Les fabricants de bas de soie de la ville de Chemnitz sont dans la joie.

« Le roi de Siam vient de leur donner une importante commande de bas de soie, destinés aux huit cents femmes de son harem.

« Ces huit cents douzaines de bas, dont le dessin a été fourni par Chulalongkorn lui-même, sont ornés dans leur partie supérieure, de quelque couleur que soient les bas, d'une broderie en soie blanche représentant le roi de Siam.

« Ces dames seront vraiment charmantes ! »

Je l'ignore !... mais ce que je crois, c'est que tel est à coup sûr le harem le plus peuplé. Que le lecteur ne pense pas cependant que les enfants, que pourraient donner les relations du roi avec ces femmes, seront tous traités au même titre. Cela constituerait d'ailleurs un fort grand ennui, si la maternité se produisait simultanément pour deux femmes.

Que l'on n'aille pas croire non plus que les relations intimes du roi existent avec toutes les femmes. Certes non !... La première femme seule possède un degré d'autorité et est, pour

ainsi parler, l'épouse et la reine. Les autres sont pour les plaisirs et le service.

RÉJOUISSANCES SIAMOISES. — Les Siamois sont prodiges de réjouissances ; voici à ce propos une note du *Journal*, en date du 19 décembre 1897 :

« Le roi Chulalongkorn vient de rentrer dans sa capitale. Bangkok s'était splendidement décorée pour lui faire accueil et des fêtes seront célébrées en son honneur dans tout le royaume de Siam, pendant un mois.

« Un mois de réjouissances ! Chulalongkorn est, on le voit, un monarque populaire, le véritable père de ses sujets, et si parfois il lui arrive d'en faire empaler ou décapiter quelques-uns, c'est par pure affection. Qui aime bien châtie bien ! »

LE MAL DE SIAM. — Il existe une sorte de maladie appelée le *mal de Siam*. Qu'on n'aille pas croire cependant que ce mal soit inhérent au pays ; c'est ainsi que le P. Labat, qui vivait vers 1697, nous rapporte dans un de ses ouvrages la nature de cette maladie.

« Lorsque je me disposais à m'en retourner à ma résidence, je me sentis attaqué d'une violente douleur de tête et de reins accompagnée d'une grosse fièvre ; symptômes assurés du mal de Siam. Je fus d'abord saigné au pied, et puis au bras. Cette dernière saignée fit désespérer de ma vie, parce que je m'évanouis, et malgré tout ce qu'on put faire je demeurai près d'une heure sans connoissance. Je revins enfin comme d'un profond sommeil ; quelques heures après, il me prit un crachement, ou plutôt un vomissement de sang très fort, et qui me faisoit tomber dans des espèces de convulsions, quand au lieu de sang pur et liquide, j'étois obligé de jeter des grumeaux d'un sang épais et recuit. Cela dura près de vingt-quatre heures. Pendant ce tems-là mon corps se couvrit de pourpre depuis la tête jusqu'aux pieds ; les tâches qui étoient de la grandeur de la main et de différentes couleurs, s'élevoient sensiblement au-dessus de la peau. Je souffris de grandes douleurs le troisième et le quatrième jour. Le cinquième jour, je fus surpris d'une léthargie ou sommeil involontaire qu'on ne pouvoit vaincre. J'avois reçu les

Sacrements le jour précédent, ce qui fit que je priai le religieux qui étoit avec moi de me laisser en repos, et de dire aux médecins de laisser agir la nature et qu'étant entre les mains de Dieu j'attendrois avec une entière résignation ce qui m'arriveroit. J'avois cependant une espérance certaine, et comme une assurance morale, que cette maladie n'auroit point de fâcheuses suites, je le dis à mon confrère, que je voyois tout consterné; il se rassura un peu, et me laissa en repos. Je dormis près de vingt heures sans m'éveiller, et pendant ce tems-là j'eus une crise ou sueur si abondante qu'elle perça plusieurs matelas les uns après les autres. Je me reveillai enfin fort surpris de me trouver dans un autre lit, et d'en avoir deux dans la chambre où il n'y en avoit qu'un quand je m'étois endormi. Je demandai d'abord à manger. On voulut me porter dans l'autre lit, comme on me dit qu'on avoit fait plusieurs fois pendant mon sommeil; mais j'assurai que je me sentois assez de force pour y aller. En effet, je me levai, on me changea de linge, et je me couchai dans l'autre lit, me trouvant sans autre incommodité qu'une faim canine qui me dévorait. On m'apporta un bouillon que j'avalai comme si ç'eût été une goutte d'eau; mais il fallut pour avoir la paix me donner du pain et de la viande sans quoi je voulois me lever pour en aller chercher. Je m'endormis après que j'eus mangé, et ne me reveillai que six ou sept heures après, avec la même faim, sans la moindre apparence de fièvre, n'y de mal de tête. Il ne me restoit de ma maladie que les marques du pourpre qui m'avoient rendu le corps marqué comme celui d'un tigre. »

LE CAMBODGE ET LES CAMBODGIENS. — Le Cambodge (1) est arrosé par le Mé-Kong. Ses plaines sont fertiles, couvertes par intervalles d'immenses forêts produisant la laque et la gomme-gutte, le bois de tek et le bois de sandal à l'odeur si délicate. Il renferme encore quelques mines d'or, de métal

(1) Le traité qui lie le Cambodge au gouvernement français date de 1863, lequel traité fut réformé le 17 juin 1884 et approuvé par le Parlement le 17 juillet 1885. L'art. VIII du dernier traité proclame l'abolition de l'esclavage. Le roi est soumis pour tous ses actes au contrôle du gouvernement français.

précieux et d'étain. En 1809, le Cambodge fut envahi par les Siamois et les Annamites qui se le partagèrent comme Allemands, Autrichiens et Russes se sont partagé la Pologne. Plusieurs provinces ont, en 1835, recouvré leur indépendance pour former à nouveau le Cambodge et, en 1866, les Français prêtèrent aide et secours à Noro-Dom contre son frère Prakéo-Pha qui, aussi, convoitait le trône. Je ne veux pas parler de la volonté de fer de ce roi dont le fils est mort si misérablement. Les journaux ont relaté cette histoire avant moi.

Les Cambodgiens sont les descendants des Kmers dont le Ciampa comprenait une grande partie de l'Annam et, en outre du Cambodge actuel, les provinces d'Angkor, et de Baltambang, qui font aujourd'hui partie du Siam.

Ainsi que les Siamois les Cambodgiens ont l'éléphant blanc en grande vénération. Leur caractère moral n'offre pas d'ailleurs de dissimilitude.

LE HAREM DU ROI NORO-DOM AU CAMBODGE. — Si j'ai parlé plus haut du harem de S. M. Chulalongkorn, roi de Siam, devrais-je oublier ou ne pas vouloir parler du harem de S. M. Noro-Dom, roi de Cambodge — certes non..., car ce serait faire une injustice. A cet égard, j'emprunterai à deux auteurs : M. le docteur Jacobus X... et ensuite à M. Adolphe Belot qui, dans son original roman intitulé : « Cinq cents femmes pour un mari », en a donné une description aussi intéressante que spirituelle en certains passages.

Voici ce que dit du harem du roi Noro-Dom M. le docteur Jacobus X... :

« Le roi Noro-Dom a onze femmes légitimes. Celle qui manque à la douzaine est la reine qui occuperait le premier rang et qui, d'après la coutume, doit toujours être une princesse de sang royal ; son titre serait *Ac-Kha-Mohé-Sey*.

« En revanche, Noro-Dom a un nombre illimité de concubines. Ce petit roi, sec et rabougri, a l'apparence aussi débile que ses sujets sont vigoureux et bien plantés ; il fait un abus énorme de cognac de première marque, d'opium et

de femmes. Il ne peut pas évidemment, comme le roi Salomon, les satisfaire toutes ; car, comme dit la chanson :

Brûlât-on des plus vives flammes,
S'il faut contenter six cents femmes,
Quel que soit le tempérament,
Ça doit gêner sur le moment.

« Ce simple couplet me revient en mémoire pour avoir été chanté au café-concert à Saïgon en 1889, lors de mon deuxième passage, et pendant une visite de Noro-Dom au gouverneur-général. Le public européen l'appliqua à Noro-Dom et le bissa. Il faut peu de chose pour égayer le Français aux colonies. L'honneur de pouvoir être admise un jour ou l'autre à partager la couche royale doit suffire à ces dames, car Noro-Dom ne plaisante pas sur ses prérogatives de mari couronné.

« Le harem royal est renfermé dans une partie spéciale du palais, et ces dames sont fortement et étroitement surveillées ; l'on ne peut pénétrer près d'elles qu'avec l'autorisation de Sa Majesté. En 1873, dit-on, Noro-Dom fit couper publiquement la tête à deux de ses femmes soupçonnées d'infidélité, ainsi qu'à leur complice. »

M. ADOLPHE BELOT ET LE ROI NORO-DOM. — M. Adolphe Belot nous raconte joliment ce qu'il a vu chez Noro-Dom, lors d'une représentation donnée, dit-il, en son honneur :

« Elles viennent de tous pays, ces danseuses, ces Lakhons : quelques-unes de Java, d'autres de Chine et du Japon ; la plupart, les plus grandes, les plus agiles, les plus jolies sont Siamois. La couleur de la peau est moins claire que chez les Cambodgiennes, un peu cuivrée, mais on ne s'en aperçoit qu'au bras, à la jambe et au pied nu : les danseuses, par coquetterie ou par ordre, se couvrent le visage d'une sorte de poudre de riz. C'est le maquillage, mais le maquillage blanc qui les fait parfois ressembler à des mortes. Le roi, pour rendre l'illusion plus complète, a voulu sans doute qu'on se crût en présence des bayadères célestes, mortes il y a trois mille ans. Ah ! les jolies revenantes !... Quel type que ce Norodom I^{er} ! Il ne lui suffit pas d'avoir toutes les femmes de

son royaume. Chaque année il charge un de ses fidèles d'aller dans les pays voisins engager ou acheter des sujets nouveaux pour renouveler son corps de ballet. Il ne demande pas qu'on sache danser. Au contraire : il aime mieux faire des élèves et il en fait d'excellents. »

Il y a dans cette pièce deux personnages : mettons que l'un s'appelle « le prince Charmant » et l'autre « la Belle au bois dormant ». Je ne veux pas rapporter le détail de l'intrigue, et brusquement je saute à la description que M. Belot fait du pseudo-prince :

..... « Il convient de dire que le rôle du prince est tenu par une délicieuse Siamoise d'une vingtaine d'années, grande, bien bâtie, superbe dans son corsage, si collant qu'on le croirait cousu sur la peau. Un simple détail indique que celle-ci joue un rôle d'homme, celle-là un rôle de femme : la princesse a les bras nus ; les bras du prince sont recouverts d'un maillot couleur chair, une chair du pays, bronzée.

« Il fallait les voir tous les deux, ou plutôt toutes les deux, se regarder, puis détourner la tête, s'avancer, puis s'éloigner d'un pas traînant, les pieds toujours à terre, mais frémissants, tous les muscles de la jambe en action... et les ondulations serpentine du torse, les frémissements cadencés des hanches, et le bras allongé qui se tord à tel point qu'on le croirait disloqué, et les doigts minces, écartés, terminés par des ongles immenses, pointus, recourbés, des griffes renfermées dans des étuis d'or.

... « Etait-ce bien le champagne, joint au sherry et aux cigares, qui m'ôtait un peu de mes esprits ? Les danseuses, les *lakhons*, ne produisaient-elles pas aussi leur effet troublant et capiteux ? Cependant rien de bien provoquant dans le regard. L'impassibilité absolue du visage. Pas même le sourire. Aucun geste lascif. Des mouvements étranges seulement et presque toujours semblables. Rien de nerveux, de fébrile, de montant comme la danse espagnole, par exemple ; de frénétique, d'épileptique, comme la danse de certains nègres.

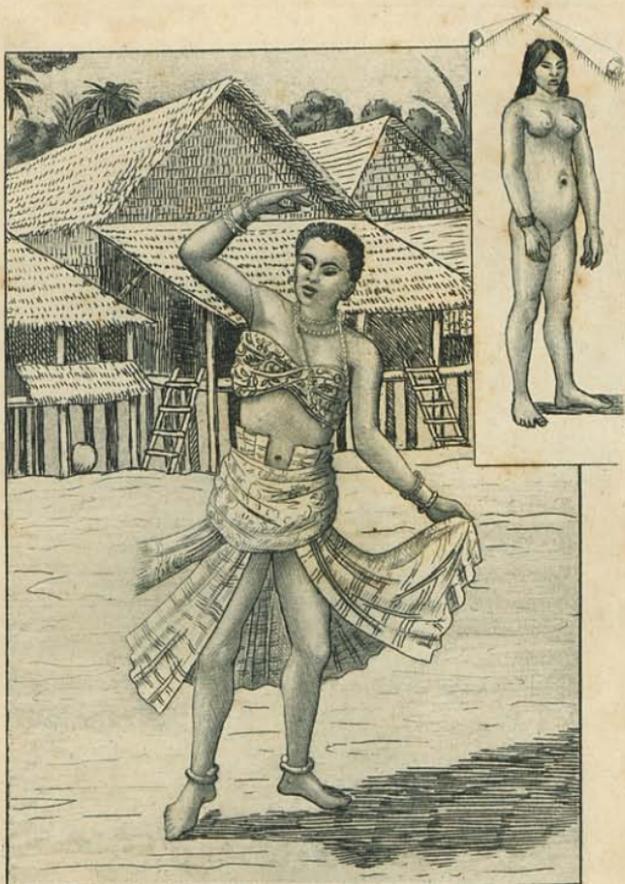
« Mais le luxe inouï des costumes, l'éclat hypnotisant de l'or et des pierres, le visage immobile, impassible, de toutes ces belles créatures, leur pâleur cadavérique, leurs yeux éteints, à moitié fermés et dont le blanc seul apparaît, comme chez les mortes ; leurs lèvres entr'ouvertes sur des dents rougies par le bétel et qu'on dirait sanglantes, ces doigts raidis et crispés, ces ongles gigantesques qui

semblent avoir poussé, après la mort, dans le tombeau, tout cela est peut-être bien voisin de la sensualité, d'une sensualité très raffinée. Je restais là, dans mon fauteuil, fasciné par ce spectacle unique, bercé aussi par l'orchestre des femmes, leurs mélodies traînantes, leurs longues mélopées. Aux côtés de ce roi absolu — d'un absolutisme que nous ne connaissons plus — aux sons de cette musique primitive, sauvage, au milieu de cette cour prosternée et rampante, de ces belles danseuses mortes, de ce grand harem, bien vivant celui-là, je me croyais transporté à une autre époque, dans un autre âge. »

Disons, en terminant le paragraphe Belot, que le régisseur du théâtre de S. M. est mandarin.

LE CARACTÈRE DU CAMBODGIEN. LA CHASSE. — Avant de persévérer dans l'étude des mœurs de la royauté cambodgienne et de la composition de son gouvernement, étudions un peu le Cambodgien, au moral très doux, amateur des plaisirs, jamais las de ceux-ci, mais toujours de travailler. Ses membres se chevilleraient sans son goût pour les parties de boule, de balle ou de canotage. Il y a encore les combats de courterolles qu'ils excitent et font battre jusqu'à ce que les rivaux s'abiment tout à fait. Comme bravoure, le Cambodgien ne laisse rien à désirer. Dans les combats, il use de gourdins très longs ou de fusils sans crosse avec pierre à feu. Son organisation militaire est cependant très défectueuse; il n'y apporte d'ailleurs qu'un soin fort médiocre. Pour la chasse, il charge son fusil de flèches empoisonnées et les animaux qu'il chasse sont l'éléphant et le rhinocéros. M. Moura qui, longtemps, habita le Cambodge en qualité de résident, la raconte ainsi :

« Quatre ou cinq chasseurs habiles se réunissent, armés de longs bambous pointus durcis au feu. Ils se rendent sur les lieux où un rhinocéros a été signalé, et, dès qu'ils aperçoivent la bête, sans hésiter ils se dirigent sur elle. Quand le rhinocéros voit les chasseurs à peu de distance de son repaire, et au moment où il ouvre sa large gueule, ceux-ci lui enfoncent profondément dans la gorge les bambous effilés dont ils sont armés. Ceci fait, les chasseurs s'esquivent promptement et montent sur les arbres, tandis que l'animal blessé ne tarde pas à tomber, perdant son sang par ses blessures. Quand il est épuisé, les chasseurs l'achèvent. »



Pl. O.

Extrait des et de l'Imp. Gouy-Cros, Paris

Cambodgiennes

Au physique, le Cambodgien est de taille moyenne et plus grand que l'Annamite et aussi plus robuste. Il a le crâne allongé, le front plat, le nez aplati, la bouche moyenne, les dents gâtées et laquées, les épaules larges et horizontales, la poitrine bombée, les pectoraux saillants. La main, le pied et le bras sont en général très forts, les cuisses plus développées que chez les Malabars. Le teint est d'un jaune foncé et les parties laissées à l'air prennent une couleur jaune gris encore plus accentuée. Leurs cheveux châtain sont généralement rasés ; les femmes les portent courts et relevés en brosse (pl. Q. de face) ; les jeunes filles les portent longs (pl. Q, figure Nord).

LA JEUNE FILLE ET LA FEMME.—Ainsi qu'on peut le remarquer sur la gravure, les seins de la jeune fille sont très hauts — attention, typos, n'écrivez pas *hauts placés* car, si hauts qu'ils soient, ils sont encore tangibles à coups de pièces de cent sous ! — Cependant, les jeunes filles des descendants fameux du peuple Kmer sont très surveillées par leurs parents. Cette surveillance est aussi étroite pour les enfants adoptifs, dont la coutume est consacrée par la loi et que les Cambodgiens chérissent autant que leurs propres enfants. Les enfants infirmes de naissance sont, ainsi que les enfants jumeaux, attribués de droit au service du roi. Les débiteurs, les coupables de délits quelconques passent avec leurs femmes et leurs enfants dans la classe des esclaves. Le viol est frappé d'une peine très sévère. Quant à la propreté, lors du coït, il est au-dessus du soupçon formulé sur le coït avec la femme Annamite ; la syphilis est moins fréquente par suite aussi de la fréquentation plus rare des femmes avec les plus offrants.

La forme du coït est normale, et n'a pas lieu avec toutes les étrangetés que recherche l'Annamite et dont certains procédés ont été importés en France, tels le coup du casse-noisette.

Remarque en terminant ce paragraphe : L'importation de ce procédé n'est pas brevetée, pas plus avec garantie que sans garantie du gouvernement. J'ajouterai encore qu'elle n'a rien de commun avec l'importation de la pomme de terre par M. Parmentier !

COUTUMES, RITES ET FÊTES DIVERSES. — Le Cambodgien, comme le Siamois, et comme l'était le Kmer, est très superstitieux. La médecine est empirique ; les médecins ne connaissent pas le premier mot d'anatomie et se servent du procédé dont j'ai parlé plus haut au sujet de la statuette et du malade. Les Cambodgiens attachent une grande importance aux aumônes religieuses, adonnés qu'ils sont au culte bouddhiste (1) ou brahmaniste en certains endroits. M. Moura rapporte ainsi les commandements principaux : « 1° de ne rien tuer de ce qui a vie, même les poux et les puces ; 2° de ne pas voler ; 3° de ne pas se marier ; de ne pas forniquer ; 4° de ne pas mentir ; 5° de jeûner après-midi ; 6° de ne pas s'enivrer ; 7° de ne chanter ni danser ; 8° de s'habiller sans luxe ; 9° de ne s'asseoir ni se coucher dans un endroit trop élevé ; 10° de ne posséder ni or ni argent ».

(1) Disons ici quelques mots des principales religions asiatiques. Il y a d'abord le *Bouddhisme*, fondé par Ciddharta le Bouddha et qui s'est établi à Java et dans diverses régions de la Chine et du Japon. Le dernier des Bouddha naquit en 624 av. J.-C. à Kapilavaston. On rapporte sur lui la légende suivante :

« Un jour qu'avec ses suivants, Ciddarta se rendait dans un jardin auquel se rattachaient ses plus tendres souvenirs d'enfance, il rencontra, chemin faisant, un homme vieux, cassé et ridé, ayant tous les symptômes d'une mort prochaine. « Ainsi donc, dit Ciddarta à son cocher, la créature ignorante et faible est fière de la jeunesse qui l'enivre, et elle ne voit pas la vieillesse qui l'attend. Pour moi, je n'irai pas plus loin. Cocher, retourne au palais. Moi, qui suis aussi la demeure future de la vieillesse, qu'ai-je à faire avec le plaisir et la joie ? »

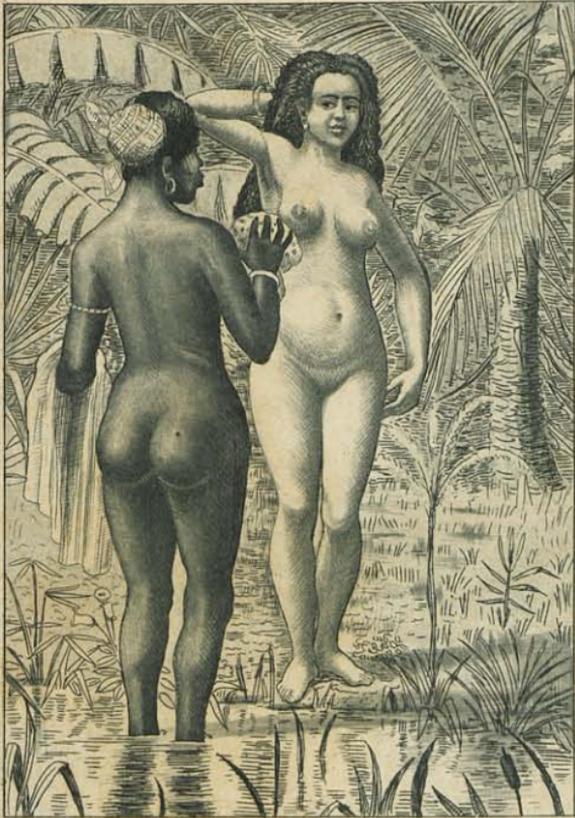
« Le bouddhisme, dit M. Burnouf, reposait sur une opinion admise comme un fait et sur une espérance présentée comme une certitude. »

Le *Brahmanisme*, religion des conquérants aryens, a pour base le naturalisme des Védas et le déisme. Curieusement, il comprennent l'Être suprême comme l'instrument de la trinité composée de Brahma le créateur, Vichnou le conservateur, et Siva le destructeur. Comme poésie et comme idée : c'est bon !.. mais l'antithèse que je fais paraîtra peut-être curieuse, car j'estime que, si bonne et si intéressante que soit l'idée, elle ne peut tenir debout... Ce n'est pas même le communisme dans l'idée de Dieu et conséquemment le matérialisme ; ce sont trois êtres dont les penses n'en forment qu'un seul, qui en commandent un quatrième pour agir. C'est à ce point vouloir mettre Dieu au niveau de l'individu et ne rien vouloir lui faire faire que par un instrument.

L'*Islamisme* a donné naissance à l'Ordre religieux qui recrute ses adeptes parmi les fakirs ou moines mendiants, et à la secte des boias. Ils sont moins rigoureux vis-à-vis de l'observance des règles du Coran et tolèrent les boissons fortes et la liqueur chère à Bacchus.

Le *Nanekisme* est une secte d'iconoclastes professant le déisme le plus absolu. Son fondateur est Naneka qui vivait vers le XV^e siècle.

A part ces diverses religions, nous trouvons encore le Djaïnisme et le Sabéisme. Quant à la religion de Confucius, j'en ai déjà parlé et en parlerai de nouveau dans un paragraphe prochain de ce chapitre.



PL. 7. R

Frottillo 110. et 10. — Imp. Gouy-Gros, Paris

Nègresse et Créole de la Guyane

Il est une règle pour eux de se confier les uns aux autres, tous les quinze jours, les dérogations qu'ils ont fait aux commandements. Se contentant de peu pour leur repas, ils ont coutume de jeûner le soir.

Leur costume se compose d'un *langouti* qui laisse les jambes à nu à partir du genou (pl. R). La femme couvre ses seins d'une écharpe. Le costume est la plupart du temps choisi jaune et orné de passementeries diverses.

La caste des Bakous a conservé encore de ses anciennes prérogatives la garde de l'épée royale comme descendant des anciens brahmes. Ils sont l'objet dans ce royaume d'une attention toute spéciale — j'allais même dire religieuse. Ils sont dispensés de l'impôt sur la corvée et gardent le privilège de porter les cheveux longs.

Les fêtes religieuses sont nombreuses : Il y a le *Chol-Chnam* ou premier de l'an ; le *Pchum bèn* ou fête des morts qui a lieu à la nouvelle lune d'octobre ou le dernier jour de la lune de septembre. C'est la Toussaint européenne ; les Cambodgiens se consacrent ce jour en prières et chantent le pieux « Allez aux pays, aux champs que vous habitez ».

Il y a aussi les fêtes à chaque nouvelle lune ou *Thngay-sel*, et, en février une fête similaire aux Rogations pour attirer les bénédictions célestes sur les fruits de la terre.

LE CAT-SAC ET LA BÉNÉDICTION DES EAUX.— Il y a encore deux fêtes pour lesquelles j'ai pris de suivre une formule spéciale. Ces deux fêtes, qui ont, n'en doutez pas, une grande portée dans le Camhodge, sont : 1° Le *Cat-sac*, cérémonie où l'on tond le toupet des enfants dès l'âge de dix à onze ans. Ce sont là de singuliers vestiges du Brahmanisme et rappelle l'histoire au moins curieuse de Riquet-à-la-houpe où toute l'attention publique se dirige presque sur le toupet. Le bonze ou prêtre de la religion assiste à cette étrange cérémonie et donne sa bénédiction.

L'autre fête est la bénédiction des eaux, coutume remontant à la plus haute antiquité et faisant souvenir du temps de Moïse. Cette fête donne lieu à une cérémonie très impressionnante de la part des bonzes.

Tous les ans, pour la fête du printemps, on promène dans les rues un immense linga creux dans lequel se tient un jeune homme dont la tête, en formant la partie supérieure, figure le dieu Siva.

LES HABITATIONS CAMBODGIENNES.— Les habitations cambodgiennes ne sont pas différentes des habitations annamites. Pour parer aux inondations, le plancher est fait en clayonnage et mobile, de façon à ce qu'il s'exhausse avec la crue des eaux.

Le gouvernement est tout entier entre les mains du roi, et son conseil est composé de cinq ministres : Le *chauféa*, président du conseil ; le *ioumreach*, ministre de la justice ; le *veang*, ministre du trésor du palais ; le *chakrey*, ministre de la guerre et le *kralahom*, ministre de la marine. Au dessus d'eux est la *prea voreachini* ou première princesse du sang.

Les Cambodgiens ont conservé les pratiques des anciens Gaulois qui se pliaient aux commandements des Druides et faisaient sur les dolmens des sacrifices humains. Quand un mandarin du Cambodge se plaît à demander son âge à quelqu'un, cette demande est considérée comme une marque de sympathie.

LES DEUX INDES.— L'Inde est le nom donné à deux grandes contrées que le Gange ou fleuve d'or — si popularisé par les anciens — sépare l'une de l'autre. Celle en deça du Gange a reçu la dénomination d'Inde Cisgangétique et celle en delà s'appelle Inde Transgangétique ou Indo-Chine. Voilà un index topographique que je n'ai pas voulu donner avant d'entrer pleinement dans la race des Malabars qui, maintenant, va me préoccuper.

Les Hindous sont dits Malabars comme provenant de la côte de ce nom, Pondichéry et Bombay.

LES CLASSES FÉMININES. — Les courtisanes ou bayadères doivent quand leur fille a atteint l'âge de puberté, réunir un certain nombre de jeunes gens, à peu près de son âge et d'une éducation presque équivalente. Elles leur font part de leur intention d'unir leur fille pour un an et donnent au plus

offrant les prémices de la rose de chasteté de leur rejeton femelle. L'année écoulée, l'hymen n'est plus qu'un mot, l'amour n'est plus que de la matérialité, n'existant que selon les désirs sensuels du mari. Le maître, ayant comme domestique une jeune fille, doit, à l'époque de sa puberté, n'agir pas autrement que la courtisane la donnant au plus offrant. Sur la côte de Coromandel, les femmes des parias vendent leurs filles aux étrangers moyennant la somme de 50 ou 100 francs — ce qui n'est vraiment pas cher.

Les auteurs indiens divisent les femmes en quatre classes :

1° La *Padmini*, ou femme Lotus, le type le plus parfait et le plus régulier.

2° La *Chitrini*, femme à l'esprit fol et mobile, jolie tout simplement.

3° La *Hastini*, la femme plantureuse ou femme des plaisirs.

4° La *Sankhini* (truie), la femme dont le corps ressemble à celui du porc, avec le ventre ballonné, la démarche difficile. C'est la malpropre, la peu éduquée, la grondeuse des classes populaires et agrestes.

LA POÉSIE KRISHNAÏSTE. — Avez-vous lu la poésie Krishnaïste (de Krishna : Grand Dieu)?.. Si vous ne l'avez pas lue, vous ne connaissez qu'à demi cette population qui se repait du naturalisme et de l'exubérance dans les images. Aucun idéalisme dans le « *Gita Gavinda* ou Poème du Berger ; l'idéalisme est ici cette poésie bizarre et crue si chère à M. Zola.

LE MARIAGE CHEZ LES HINDOUS. — Le mariage doit se faire entre gens de la même caste. Tous les moyens sont bons et tolérés par Manou, pour parvenir à la résolution d'une idée maritale préconçue ; tout est toléré jusqu'à l'enlèvement.

Dans la classe riche, le père de la mariée agit selon la mode européenne dans le paiement des frais de la cérémonie, pour en différer bientôt par l'achat du trousseau de sa fille et de ses cadeaux de noce.

Dans la classe moyenne, c'est l'opposé du tout au tout ;

quant à la classe pauvre, c'est suivant la générosité de l'une ou de l'autre partie.

Pour la cérémonie nous extrayons le fond de cette description de l'ouvrage de M. Lannaisse :

On se réunit sous un velum ; elle dure huit jours environ. Les trois premiers jours se passent en préparatifs. Après avoir évoqué les dieux, on offre un sacrifice au dieu Pouléar (dieu du foyer domestique). Les femmes mariées parent magnifiquement les deux fiancés siégeant sur une estrade. L'époux fixe un morceau de safran au poignet gauche de l'épouse, et celle-ci lui attache l'autre morceau au poignet droit. Le père met ensuite la main de sa fille dans celle de l'époux, verse dessus un peu d'eau et lui présente du bétel en gage de donation. Ce principe rempli, on déroule devant les époux une pièce de soie soutenue par douze brahmanes qui invoquent les grands dieux d'être favorables à ces jeunes gens. On met le *Tahly*, (cordon terminé par un bijou d'or que les femmes mariées portent au cou) sur un coco, puis on le fait toucher par tous les invités qui lui donnent leurs bénédictions. On allume quatre grandes lampes qui sont tenues par quatre femmes ; on en allume aussi d'autres plus petites autour. Alors, l'époux attache, en le nouant par trois fois, le *Tahly* au cou de l'épouse. A cet instant, on fait le plus de bruit qu'on peut en faire en jouant des refrains échevelés et abra-cadabrans. Puis, on apporte un réchaud, et le brahmane officiant, habillé de pourpre, fait le sacrifice du feu. L'époux, tenant sa femme par la main, fait trois fois le tour du réchaud suivi de tous les invités. On apporte ensuite au milieu du pandal deux bambous rapprochés au pied desquels on place deux corbeilles pleines de riz ; les invités viennent processionnellement verser du riz sur la tête des nouveaux époux en leur souhaitant l'abondance des biens temporels. Ajoutez à cela les danses des bayadères, les chants, les morceaux de musique et vous aurez une idée de ces fêtes.

Les invités font, après cela, un grand repas auquel les époux font défaut ; ce n'est que lorsqu'il est fini qu'ils festoient à leur tour sur des feuilles de bananier. C'est la seule fois que l'époux mange avec sa femme.

Les quatre derniers jours se passent en réjouissances semblables. On termine par une procession aux flambeaux qui, parfois, suivant la richesse des familles, va jusqu'à coûter des sommes fabuleuses. Les rues sont pavoisées : de la verdure, des arcs de triomphe, des chars ornés, et un cortège fabuleux de bayadères et de musiciens.

LE MARIAGE CHEZ LES SOUDRAS. — Le mariage des Soudras ont moins de cérémonial, bien que les dépenses soient déjà fort élevées. Après la fête maritale, la mariée demeure chez ses parents jusqu'à ce qu'elle devienne pubère, pour, à sa puberté, recommencer les fêtes. Cette coutume s'exerce même quelquefois avant la puberté, et devient une sorte d'appel aux maris.

LES FIANÇAILLES AU CAMBODGE. — Je demande pardon au lecteur pour ce retour, que d'aucuns pourraient qualifier d'oubli ; telle n'a pas été cependant ma pensée, ayant voulu renfermer dans un même cadre les us et les coutumes en cours pour les unions.

Dans le Cambodge, comme en Tunisie, on se sert de l'entremetteuse. En France aussi, il y a quelquefois des entremetteuses ; ce ne sont pas cependant des professionnelles mais des amies de la famille à qui, si le mariage réussit, les époux doivent un cadeau. A ces entremetteuses par circonstance, on a donné dans certaines contrées le nom populaire de « chemises à trois pans ».

Au Cambodge comme en Europe les fiançailles ont lieu quelques jours avant la cérémonie, quelquefois une année entière. Au jour fixé, le fiancé se rend au domicile de ceux qui vont devenir ses parents.

A son entrée, il salue, puis grimpe vers la chambre qui deviendra sienne ; il resalue à son entrée dans cette chambre où il va faire un stage de cour à sa fiancée. Le fiancé, dès ce jour, couche dans la maison, mais sa chambre est séparée par celle des parents de la chambre de sa future ; cela par mesure de précaution. Quelquefois cependant, quand le stage devient trop long, il arrive que la fille sera séduite avant la cérémonie

nuptiale. Les enfants qui pourraient en surgir sont cependant considérés comme légitimes.

L'ADULTÈRE. — Le châtiment dont est frappé l'adultère n'est pas excessif, et varie suivant le rang de la femme séduite. S'il s'agit d'une femme de mandarin, l'amende sera plus forte que pour une simple femme du peuple.

Chez la race Kmer, le galant individu sera promené par les rues, le visage couvert, des roses rouges suspendues au cou et aux oreilles. Des suivants l'obligent à faire l'aveu du péché de séduction devant tout le peuple. De plus, si l'époux prend sa femme en flagrant délit d'adultère, il est mis dans l'obligation de les tuer tous les deux ou de payer au Trésor une amende proportionnelle à son état de fortune. Souvent, il n'est pas besoin de le dire, le mari tient à sa femme — bien qu'elle soit adultère — comme le galant tient à sa peau. Alors, l'époux trompé prend la place du Trésor, au point de se faire maître chanteur s'il est dans une situation un peu embarrassée. Les Cambodgiens ont, sur ce fait, embrassé un peu la mode qui, pour être européenne, n'en est pas moins universelle pour éclore dans les cerveaux humains, sans distinction de la nationalité des individus.

D'autre part, pour un seul baiser galantin l'amende que doit le galant homme est du même taux que pour l'exploitation complète de sa galanterie.

LE DIVORCE. — Le divorce existe dans le pays Kmer et selon les mêmes clauses que les nôtres. Si, cependant, la femme est déboutée de ses prétentions, son mari a le droit d'user de moyens de rigueur pour la faire revenir au domicile conjugal. Pour prononcer le divorce il faut le consentement des deux parties ; en certaines causes ce consentement n'est pas nécessaire : 1° lorsqu'une femme est molestée et battue ; 2° selon une absence prolongée de l'époux sans avertissement préalable. Elle doit, en ce cas, remettre entre les mains du maire (ainsi qualifierons-nous le chef de la commune) les biens de son mari. Quant à la bigamie, elle entraîne le divorce avec la première femme.

LE HAREM HINDOU. — Le harem se compose de deux parties : l'une occupée par les femmes musulmanes, cachemiennes et javanaises ; l'autre, occupée par les femmes hindoues, est construite sur le modèle des anciens harems.

Les chambres sont des cellules presque monastiques, mesurant environ quatre mètres carrés : elles ont vue sur le jardin et non sur la rue. Sur une autre face se trouve une seconde ouverture, autre que celle par où l'on fait passer la nourriture. Du côté opposé au jardin, se trouvent les bains du sérail aménagés très luxueusement. Un long couloir souterrain conduit au bord de la rivière, et c'est à l'extrémité de ce couloir qu'on tue les femmes coupables ou trop vieilles. La rivière reçoit ensuite les cadavres de ces malheureuses qui n'ont qu'un tort : « celui de ne pas être homme ! »

Là, nos prêtresses modernes pourraient réclamer !... là, nos frondeuses pourraient crier au crime, mais aujourd'hui, dans nos pays, leurs demandes dépassent les bornes. En effet, si leurs revendications d'éligibilité étaient exaucées, nous verrions bientôt surgir les candidates-femmes et les candidates-vieilles-filles. Que les femmes qui sont à la tête d'un commerce, d'une industrie... qui sont dûment imposés et paient patente, soient électeurs dans les chambres de commerce et autres conseils, je l'admettrais encore. Mais que ces femmes s'occupent de politique et de gouvernement : voilà la chose inadmissible et que je m'étonne même de voir éclore sous leur plume.

Ces syndicats commerciaux, dont je parlais tout à l'heure, soumettent leurs revendications aux députés, mais, encore, ne pourrait-il exister des femmes dans ces délégués des syndicats auprès des députés, car ce serait alors non pas la corruption éventuelle, mais la corruption absolue.

LA FEMME INDIENNE. LA MORT. — La femme indienne est très respectueuse envers son mari qu'elle appelle « Maître, Seigneur ». Le mari, au contraire, lui parle sur un ton d'autorité qui vous navre. Elle prépare les mets, sert son époux et ne mange que les restes, lorsqu'il y en a. Dehors, elle ne doit ni l'accompagner, ni lui adresser la parole, mais marcher derrière lui et à une certaine distance.

Sans instruction et maintenue dans un état d'infériorité évidente, ses enfants n'ont pas de respect pour elle, et, chose plus terrible encore, elle n'a pas la jouissance des biens si son mari vient à mourir, mais est sous la tutelle de ses enfants. Quand un Indien meurt, la veuve doit se parer de ses plus beaux habits, se précipiter sur le corps de son mari et tenir la joue du mort appuyée sur sa joue, en poussant de grands cris jusqu'au moment où les parents viennent l'en retirer. Quelques jours après, on lui rase la tête et lui enlève le Tahly. Elle porte le deuil en se faisant raser la tête une fois par mois jusqu'à sa mort, s'engage à ne pas porter de bijoux et ne prendre que des vêtements de toile blanche. De plus, la claustration devra être absolue.

Les suttys ou sacrifices des veuves sont aujourd'hui interdits dans les Indes. Dans tous les cas, on peut juger de la bonne grâce que mettait la veuve à signer sa condamnation à mort en mourant sur le bûcher. Cette coutume s'exerçait plutôt dans l'Inde cisgangétique.

Sitôt sentent-ils les symptômes de leur mort prochaine, les habitants de ces contrées se rendent en se traînant, suivant leurs forces, vers la pagode ou vers le fleuve sacré. S'ils meurent en accomplissant ce devoir, leurs âmes iront droit au ciel. C'est ainsi que la route de Cuttack à Djaghernant est couverte de cadavres.

LA RELIGION DE CONFUCIUS : CE QU'EN PENSAIT VOLTAIRE. — J'ai donné plus haut dans une note à cet effet le dénombrement des religions asiatiques ; j'ai parlé aussi de la religion des Chinois ou religion de Confucius, mais je croirais en avoir rien dit si je ne rappelaï, à la fin de cette partie, l'opinion curieuse que s'en était formé Voltaire ;

« Les Chinois, dit-il, n'eurent aucune superstition, aucun charlatanisme à se reprocher comme les autres peuples. Le gouvernement chinois montrait aux hommes, il y a fort au-delà de quatre mille ans, et leur montrait encore qu'on peut les régir sans les tromper : que ce n'est pas par le mensonge qu'on sert le Dieu de la vérité ; que la superstition est non seulement inutile, mais nuisible à la religion. Jamais l'adora-

tion de Dieu ne fut si pure et si sainte qu'à la Chine. Je ne parle pas des sectes, je parle de la religion du prince, de celle de tous les tribunaux et de tout ce qui n'est pas la populace. Quelle est la religion de tous les honnêtes gens en Chine depuis tant de siècles ? La voici : « *Adorez le ciel et soyez justes.* » Aucun empereur n'en a lu d'autre.

« On place aussi le grand Confutzée, que nous nommons Confucius parmi les anciens législateurs, parmi les fondateurs de religions : c'est une grande inadvertance. Confutzée est très moderne ; il ne vivait que 650 avant notre ère. Jamais il n'institua aucun culte, aucun rite ; jamais il ne se dit inspiré ni prophète ; il ne fit que rassembler en un corps les anciennes lois de la morale. »

Et Voltaire, qui veut enlever aux Chinois leur dieu, termine sa note philosophico-religieuse en citant les lois de la religion de Confucius : « Invitations de l'homme à pardonner les injures et à ne se souvenir que des bienfaits.

« Invitation à veiller sans cesse sur soi-même ; à corriger aujourd'hui les fautes d'hier.

« Invitation à réprimer ses passions et à cultiver les amitiés. » Malheureusement, ce que ne nous dit pas Voltaire, c'est qu'une religion étant une règle de foi, les vertus sont la base de toutes les religions et non pas les défauts. Et toutes ces religions réprouvent les actes qui sont contraires à leurs commandements.

QUATRIÈME PARTIE

CHAPITRE I

Nos possessions dans les Antilles. — Notes historiques sur la Martinique. — La Martinique. — Les Guyanes. Notes historiques. La Guadeloupe. — La canne à sucre. — Les éclipses de soleil. — Cayenne. A l'île du Diable. — Les diverses races. — La créole. — Les Indiens. — Les Mulâtres. — La Quarteronne. — La Capresse et la Misti. — Costumes masculins et féminins. — Les organes génitaux.

NOS POSSESSIONS DANS LES ANTILLES. — Il nous reste à présent à nous étendre sur les populations des deux parties du monde que j'ai cru devoir bloquer dans une même partie ; la superficie de nos possessions étant de moindre importance, et les peuples offrant, dans chacun de ces continents, des points très infimes de différence, soit au point de vue anthropologique, soit dans le sens moral. J'ai parlé déjà de la race hindoue et des races maîtresses qui ont servi de croisement pour former les diverses familles américaines. Mon travail se réduit à présent à parler des Antilles et de la Guyane : en Amérique — et de la Nouvelle-Calédonie, Tahiti et les Nouvelles-Hébrides : en Océanie. Comme on en jugera, la tâche est encore ingrate.

Les Antilles sont un groupe d'îles situées entre les deux presqu'îles américaines à l'Est du Mexique. Son nom primitif fut San-Salvator, nom donné par Christophe Colomb qui aborda en ces lieux en 1492.

Il m'est nécessaire de donner d'abord une topographie des lieux et les dénominations sous lesquelles sont connues toutes ces îles dont quelques-unes de peu d'importance. Disons d'a-

bord que les quatre principales, ou grandes Antilles, sont : Cuba, Saint-Domingue, La Jamaïque et Porto-Rico. J'ai déjà parlé de Cuba dans la III^e partie. Saint-Domingue est indépendant, Porto-Rico appartient à l'Espagne et La Jamaïque à l'Angleterre.

Les petites Antilles ou groupe des *Iles-du-Vent* sont plus nombreuses mais de moindre importance (1); ce sont : Sainte-Croix, les îles Vierges, Anguilla, Saint-Martin (dont nous occupons la partie septentrionale), Saba, *Saint-Barthélemy* (2), Saint-Eustache, la Barbade, Saint-Christophe, Nevis, Antigua, Montserrat, *La Guadeloupe*, *La Désidérade*, *Marie-Galante*, *Les Saintes*, La Dominique, *La Martinique*, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Grenade, Tabago, la Trinité et enfin les Lucayes ou Bahama.

NOTES HISTORIQUES SUR LA MARTINIQUE. — La Martinique est située entre 14° 23' 43" et 14° 52' 47" de latitude N, 63° 6' 19" et 63° 31' 34" de longitude O. Christophe Colomb la découvrit à son quatrième voyage en novembre 1493, le jour de la Saint-Martin, d'où son nom tire l'étymologie. Ce nom primitif donné par Colomb était *Martinico*, tandis que les Caraïbes — originaires de l'île — avaient adopté celui de *Madiana*.

Ceux-ci la possédèrent jusqu'en 1625, où Pierre Belain d'Es-nambuc les extermina et favorisa la culture du tabac. En 1665, éclata la guerre entre la France et l'Angleterre et le traité d'Utrecht, en date du 11 avril 1713, enlevait à la France: Terre-Neuve, l'Acadie et Saint-Christophe. En 1703, les Anglais, sous la conduite de Codrington-le-fils, tentaient une incursion dans la Guadeloupe et, en 1762, dans la Martinique et à Haïti ou Saint-Domingue appartenant à cette époque à la France. Disons en passant qu'en 1691, Codrington-le-Père s'était emparé de Marie-Galante.

En 1793, la Martinique oublia ses devoirs pour demander secours aux Anglais contre la France. Les fils de John Bull,

(1) Les îles dont le nom est signalé en lettres italiques appartiennent à la France.

(2) Saint-Barthélemy est revenu à la France par le traité conclu le 10 août 1877 et ratifié par le Parlement en janvier 1878.

toujours prêts à fondre lorsqu'il s'agit de colonies, envahirent la Martinique et infligèrent une sanglante défaite à Rochambeau.

En 1794, la Convention envoyait le représentant Victor Hugues, dont nous parlerons plus loin et qui remit les choses en état. L'Anglais Jervis qui se trouvait devant la Martinique avec plusieurs canonnières, trouva l'occasion d'un piteux échec qui lui fut infligé par le représentant du peuple Hugues,

La Martinique a vu naître Joséphine Tascher de la Pagerie, première femme de Napoléon, qui, après son divorce avec l'empereur, élit domicile sous les ombrages de la Malmaison (1) entre Rueil et Bougival. La statue de Joséphine est à Fort-de-France, l'une des deux grandes villes de la Martinique.

LA MARTINIQUE. — Les deux principales villes de la Martinique sont Fort-de-France — autrefois Fort-Royal, ville dont la population urbaine s'élevait en 1889, à 12,000 habitants — et Saint-Pierre (24,000 habitants). Les rues y sont larges et droites avec une perspective splendide. Saint-Pierre est divisé en trois quartiers; le fort situé de l'autre côté de la mer se détache dans l'horizon bleu. Les murailles se prolongent jusqu'au Tivoli, d'où l'on embrasse un coup d'œil merveilleux.

Les nuits d'été sont les nuits entrevues dans les rêves, semées d'étoiles magiques. Le silence vous porte l'esprit à la rêverie et aux songes du passé réentrevus en réalité.

Oh ! comme vous êtes belle
 En ce magique décor
 Oh ! comme vous êtes belle,
 Nuit d'amour à robe d'or !...

Vous nous semblez plus jolie
 Qu'un jour d'été radieux,
 Car notre mélancolie
 Aime un silence pieux.

(1) Ces coins feuillus sont aujourd'hui mis en adjudication par parcelles. Qui, dans Paris, ne connaît ce parc bordé par des allées grandioses, le long de la route qui mène à la machine de Marly, et de là à Saint-Germain-en-Laye ?...

Sur l'eau, la frêle nacelle,
Lentement, vire de bord...
Oh ! comme vous êtes belle,
Nuit d'amour à robe d'or !...

LES GUYANES. NOTES HISTORIQUES. LA GUADELOUPE. — Les Guyanes sont divisées en trois catégories : la Guyane française, la Guyane hollandaise et la Guyane anglaise. La capitale de la première de ces trois Guyanes est Cayenne, où l'on installa en 1852 l'établissement des pénitenciers. La découverte des Guyanes remonte à l'année 1498. C'est Vincent J. Pinson qui, le premier, longea la côte du fleuve des Amazones jusqu'à l'Orénoque. Il se fonda sur cette île plusieurs légendes où l'on représentait les hommes comme d'une essence surnaturelle ; ils étaient couverts de pépites d'or et il fallait les tuer pour s'emparer du trésor. Hélas ! si la volonté était facile, l'exécution du projet était difficile, car ces pépites formaient cuirasse aux hommes qui les portaient. On hantait l'imagination des personnes dont l'esprit était encore plein des contes des fées. La légende contenait cependant quelque chose de vrai, car si les hommes n'étaient point d'or comme dans l'aperçu, c'était du moins le pays de l'or et cela tenta nombre d'explorateurs. Sur terre, la seule chose qui fait tourner les consciences et virer les imaginations au gré du donateur : c'est l'or ! Eternellement et toujours l'or !

En 1626, les premiers colons français partaient à destination de Sinnamary et l'émigration se continuait les années suivantes. En 1663, on concédait à M. de la Barre de nombreux terrains compris entre l'Orénoque et le fleuve des Amazones. Celui-ci rappelé en France, les Anglais dévastaient Cayenne en 1667. En 1676, sous le comte d'Estrées, appelé comme gouverneur, Cayenne revint à la France et ne fut plus troublée jusqu'à l'époque de la Révolution. En 1794, lors de la proclamation de l'abolition de l'esclavage, la guerre civile s'ensuivit à Cayenne ; les esclaves joyeux s'apprêtèrent à fêter bruyamment cette nouvelle et abandonnèrent le travail. D'aucuns ont cru utile d'en parler avec aigreur, se disant prendre les intérêts de l'agriculture, alors qu'ils foulaient aux pieds la fraternité.

Victor Hugues et Colin-Graham, devant l'attitude agressive des Anglais, furent délégués, munis de pleins pouvoirs, par la Convention nationale.

A la séance du 17 Thermidor an III (mardi, 4 août 1795), le député Defermont vint lire, à la tribune de la Convention, les dépêches de Victor Hugues annonçant la prise de Saint-Domingue, Sainte-Lucie, La Grenade, Marie-Galante et la Désirade, en même temps que la restitution aux Hollandais de Saint-Eustache et Saint-Martin.

« A Saint-Vincent, dit Victor Hugues dans un passage que nous relevons, les Caraïbes se sont révoltés contre les Anglais et on a trouvé dans les îles 800.000.000 de biens des émigrés, 100 milliers de poudre, 60.000 boulets et fait 2.200 prisonniers. »

Le 10 fructidor an III, le même Defermont venait annoncer à la tribune que « Sainte-Lucie, la colonie, dans les Antilles, la plus difficile à réduire par ses positions inexpugnables, vient d'être enlevé avec tout ce que les Anglais y avaient amené. » — « C'est de cette île voisine de la Martinique, ajoutait-il, que d'autres incursions vont être organisées. »

Victor Hugues et Lebas écrivent qu'ils estiment à 300.000 gourdes les effets dont les Français se sont emparés sous leur conduite.

Le 29 avril 1797 (10 floréal), Hugues donne autorisation aux corsaires étrangers de conduire dans les ports de la République tout bâtiment neutre destiné pour les Iles du Vent ou les Iles Sous-le-Vent. Le 3 germinal (23 mars 1799), le général de division Mathieu Pélardy, commandant à la Guadeloupe, dépose contre lui, et la mutation de Victor Hugues est signée le 16 fructidor (2 septembre 1799). Il part pour Cayenne et est remplacé à la Guadeloupe par le général Lavaux, assisté de Baco et de Jannet, tandis que Fréron, Fauchet et Adet sont envoyés à Saint-Domingue.

Bonaparte, premier Consul s'attacha Victor Hugues le 18 brumaire 1802, et celui-ci demeura dans les colonies jusqu'en 1809, où, le 12 janvier, il fut obligé de mettre bas les armes devant une expédition anglo-portugaise. Enfin le traité de Paris, en 1814, rendit Cayenne à la France.

LA CANNE A SUCRE. — La canne à sucre est avec le café une des principales récoltes de la Martinique. Pour sa plantation, on fait des sillons plus ou moins éloignés, selon la bonté de la terre. Après l'alignement du terrain, on fait se placer un nègre vis à vis de chaque ligne afin de bien calculer les distances. Ces nègres avancent à mesure qu'on jette dans chaque fosse deux morceaux de canne à sucre, mesurant de quinze à dix-huit pouces de longueur. Ceux-ci se prennent ordinairement à la tête de la canne, un peu au-dessous de l'extrémité de la tige. Ainsi que pour la plantation de la pomme de terre ou pour le greffage des roses — deux comparaisons que je fais bien distinctes — on augure suivant le nombre de certains indices de bourgeons, qu'on appelle « yeux » en style de jardinage. Plus il y a d'yeux, plus les morceaux de canne à sucre produiront.

La plantation de ce produit se fait vers la saison des pluies qui commence à la mi-octobre et finit à la mi-juillet. En effet, on ne compte à la Martinique que deux saisons : celle de la mi-octobre à la mi-juillet et celle de la mi-juillet à la mi-octobre. Pendant la saison des pluies, les rivières desséchées, au nombre d'une soixantaine, laissent se former dans leurs lits de véritables torrents dévastateurs. Les habitations ne comptent que des premier étage pour éviter toute surprise que pourrait causer l'impétuosité des eaux.

LES ÉCLIPSES DE SOLEIL. — Le P. Labat raconte en ces termes une éclipse de soleil qui eut lieu au cours de ses voyages dans les Antilles :

« Nous eûmes une éclipse totale de soleil le dixième jour sur les trois heures de l'après-midi. Mes affaires m'avoient obligé de faire un voyage à la Basse-Terre. J'étois allé chez un marchand pour régler un compte avec lui, quand tout d'un coup nous nous trouvâmes dans une obscurité presque aussi grande que lorsqu'il y a un quart d'heure que le soleil est couché. Nous crûmes d'abord que les contrevents des fenêtres s'étaient fermés, et le maître de la maison appela un nègre pour les ouvrir. Mais nous entendîmes dans un moment quantité de voix dans la rue qui criaient miséricorde. Nous

sortimes pour en apprendre la cause, et nous vîmes que le soleil s'éclipsoit. L'éclipse augmenta et devint totale, de sorte que le corps de la lune se trouva directement au milieu du disque du soleil, qu'il cacha entièrement à la réserve d'un cercle qui paraissoit tour à tour de trois à quatre pouces de large, selon que les yeux pouvoient en juger, et qui étoit de couleur d'or enflammé. L'obscurité n'étoit pourtant pas si grande hors des maisons qu'on ne put encore distinguer les objets ; mais le peu de lumière qui restoit avoit quelque chose de triste et d'éfrayant. Le ciel étoit de couleur qu'il a coutume d'être dans les nuits obscures, et tout aux environs du soleil, c'est-à-dire à 25 ou 30 degrés autour du soleil on voyoit paroître les étoiles comme en pleine nuit. »

CAYENNE. — A L'ILE DU DIABLE. — C'est à Cayenne que furent déportés en 1795 Billaud-Varennes, Collot D'Herbois et plusieurs de leurs collègues. Collot d'Herbois trouva le moyen de se distinguer encore dans ces régions. Ses passions politiques se faisaient naturellement jour par la violence. C'est ainsi que Pomme montait à la tribune à la séance du 21 floréal 1796, et annonçait la domination qu'exerçait Collot à Cayenne, essayant d'y établir le régime décemviral. Comme conclusion, il demandait la non-destination de ce pays à la déportation.

Billaud-Varennes vivait plus philosophiquement, dans un petit endroit aux environs de Cayenne, élevant modestement des perroquets. Il paraît même qu'il en avait apprivoisé quelques-uns, pendant que Collot d'Herbois mourait le 12 germinal suivant.

C'est dans l'île du Diable, à la Guyane, qu'est actuellement prisonnier le traître Dreyfus. Je ne veux pas rapporter ici la vie que mène là-bas cet ex-capitaine, On s'est trop occupé déjà d'un si purulent personnage et le rôle qu'ont joué ses défenseurs, recrutés parmi des faussaires et des apparentés panamistes, constituera la plus vaste ignominie du siècle. Les générations qui nous succéderont se demanderont comment nous avons pu supporter cette infamie sans devoir s'emparer des dénonciateurs et les mettre en lieu sûr. Qu'import-

tent leur écharpe de député ou de sénateur ! nos aïeux de 1789 n'y regardaient pas à deux fois avant d'agir, ils se faisaient justice eux-mêmes !... Nos petits-fils s'étonneront plus tard de la faiblesse de nos pères, car je parle au nom de la jeune génération dont je fais partie (1).

LES DIVERSES RACES. — Après avoir examiné sommairement le pays, il me reste à produire la variété des races. Celles qui ont le plus servi aux croisements sont les Européens, les Africains, les Indiens et les Chinois.

Les races formées par ces quatre peuples sont relativement nombreuses : C'est d'abord le créole blanc, formé par les créoles Européens qui vinrent s'établir dans ces contrées sous Louis XIV et Louis XV. L'action dépressive, produite par le climat, est très vive et les unions entre créoles sont devenues généralement stériles. Les blancs avec les indiennes ont formé les métis, et les blancs avec les négresses : les mulâtres. Le mulâtre avec le blanc donne naissance au quarteron. La négresse avec le mulâtre produit le capre, et le blanc avec la quarteronne le misti.

Il est encore une race originaire de l'île celle-là, mais presque anéantie à cette époque : je veux parler de la race Caraïbe qui, dans ses relations avec la race noire, a engendré le griffe.

(1) Voici ce que rapporte l'*Echo de Paris* au sujet du bordereau Dreyfus :

« 1^o En ce qui concerne le plan de mobilisation et de concentration, le document livré, relatif aux troupes de couverture, concernait tous les corps d'armée, et les Compagnies de chemins de fer durent reconstituer l'ensemble du plan ;

« 2^o Au sujet des expériences du frein hydraulique, le bordereau visait le rapport émanant d'une direction de l'artillerie éloignée du département de la Seine-Inférieure, sur le territoire de laquelle avaient eu lieu les expériences du 120, que le contenu de ce rapport resta ignoré par les officiers des directions jusqu'à une époque postérieure à l'arrestation de Dreyfus ;

« 3^o A propos de la note relative à Madagascar, elle était susceptible d'apprendre à l'étranger une partie des dispositions arrêtées par les ministères de la guerre et de la marine au sujet du vide à combler dans nos magasins de réserve ;

« 4^o Enfin le manuel de tir projeté n'avait été adressé qu'aux seuls officiers désignés pour prendre part aux manœuvres, et personne en dehors des cadres de l'état-major général ne pouvait connaître les quatre documents inscrits sur le bordereau. »

LA CRÉOLE. — La créole (1) est d'une beauté plaisante, d'une grâce distinguée parmi ces politesses crues et banales, et d'une douceur excessive. Les blancs sont les biens-reçus des familles créoles et, après quelques jours de résidence, comptés comme les amis de la maison.

L'hôtesse, qui espère toujours trouver un artiste dans le blanc : soit un musicien aux rythmes berceurs, soit un chanteur aux refrains mielleux, soit un poète aux aveux très doux; l'hôtesse, dis-je, vient à la fin du dîner vous faire ses prières, d'un air câlin, après avoir amené au cours du repas la conversation sur l'art, pour deviner un peu en quel art excelle votre talent. Les créoles sont des gens très intelligents, pleins d'a-propos et très physionomistes.

Si vous êtes lent pour vous décider, la Créole invoque bien vite la rareté des artistes dans la contrée, opinion soulignée d'ailleurs par l'approbation de son mari qui lit la réponse dans ses grands yeux de velours, très expressifs. Alors, vaille que vaille, il faut bien s'exécuter tant ces yeux ont du pouvoir.

Le reste de sa physionomie se dépeint par une chevelure épaisse, le teint mat et les mains très fines. C'est la femme nue dont Paul Verlaine a tracé le pastel suivant :

Riche ventre qui n'a jamais porté,
Seins opulents qui n'ont pas allaité,
Bras frais et gros purs de tout soin servile,

Beau cou qui n'a plié que sous le poids
De lents baisers à tous les chers endroits,
Menton où la paresse se profile,

Bouche éclatante et rouge d'où jamais
Rien n'est sorti que propos que j'aimais,
Oiseux et gais — et quel nid de délices !

Nez retroussé quêtant les seuls parfums
De la santé robuste, yeux plus que bruns
Et moins que noirs, indulgemment complices,

(1) La pl. R représente une Créole de la Guyane et la négresse du même pays.

Front peu penseur mais pour cela bien mieux,
 Longs cheveux noirs dont le grand flot soyeux
 Jusques aux reins lourdement se hasarde,

Croupe superbe éprise de loisir
 Sauf aux travaux du suprême plaisir,
 Aux gais combats dont c'est l'arrière-garde,

Jambes enfin, vaillantes seulement
 Dans le plaisir déduit au bon moment
 Serrant mon buste et ballant vers la nue,

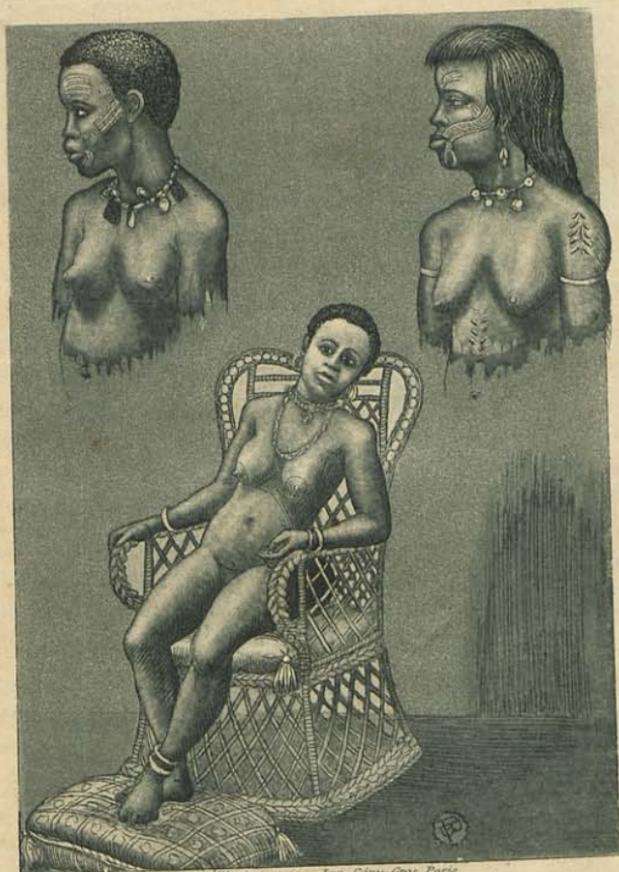
Puis au repos, — cuisses, genoux, mollet —
 Fleurant comme ambre et blanches comme lait :
 — Tel le pastel d'après ma femme nue.

LES INDIENS. — Les Indiens (1) sont de haute taille, minces avec des traits très caractérisés et des attaches légères. Ils portent les cheveux longs qui sont de leur nature très rudes. Au moral les Indiens sont adroits, soumis mais parfois trop obséquieux. Leur rancune est très longue et leur haine très vive ; celui qui leur a fait quelque mal ne l'emportera, c'est certain, pas au paradis sans qu'ils se soient vengés.

LES MULÂTRES. — Les Mulâtres sont trop connus pour s'étendre longuement sur leur physique, et, s'il faut en croire des statistiques récentes, la race n'est pas près de s'anéantir. Ceux-ci sont très acharnés dans le pays contre les blancs dont ils veulent se considérer les égaux. Leur caractère s'est profondément aigri des mauvais traitements que les blancs leur infligèrent avant 1848, de quelle époque l'esclavage fut en partie aboli. Comme en France nous avons les politiciens par le fait, ils se sont constitués les apôtres de la guerre civile.

M. le docteur Jacobus X... a exprimé la particularité que je n'aurais eu garde d'oublier : « Le Mulâtre est le produit direct (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf fois sur mille) du Blanc pur et de la Nègresse. Ceux qui sont nés d'Européens établis dans

(1) Dans la planche S, la Nègresse assise représente une habitante de la Martinique ; le type est plus beau et plus grand qu'à la Guyane. A droite, la Nègresse indienne avec les cheveux lisses. A gauche la Nègresse venant des îles de l'Océanie.



PL. S

Frédéric Leen, et sc. — Imp. Gouy-Gros, Paris

Négrisse océanienne *Négrisse indienne*
Négrisse de la Martinique

le pays, ou de parents Créoles blancs qui peuvent les élever et leur donner les moyens de prospérer, montent vite dans la catégorie des gens du monde. Il y a déjà bon nombre de familles de ce genre. Mais le fruit des relations de la Nègresse avec des Européens peu fortunés, de passage dans la Colonie (surnommés *Massogans*), ou même de simples soldats, forment une catégorie de déclassés.

« Il faut remarquer que le Mulâtre provient presque toujours du Blanc avec la Nègresse, une fois sur mille seulement de la Blanche avec le Noir. C'est une sélection bien nette et bien franche, dans laquelle la femme représente l'élément inférieur et l'homme le pur-sang. Signalons en passant que les naissances féminines l'emportent de beaucoup sur les naissances masculines. Il n'y a pas, comme au Chili, quatre ou cinq femmes pour un homme, mais il y en a certainement plus de deux.

« La Nègresse, qui met au monde un enfant plus blanc qu'elle, s'impose les plus durs sacrifices pour l'élever; elle fera tous les métiers et s'usera à la peine pour assurer l'existence de sa progéniture et « *li gain quéque sous maqués* » (sou marqué, monnaie de billon). Mais la vie est si facile, dans un pays où l'on n'a besoin ni de bois ni de charbon pour se chauffer, et où l'on se nourrit de bananes cuites (bacoves), de fruits, de poisson, de vase, de cassave et de manioc !

« Faire un enfant n'est pas un déshonneur pour une Nègresse ou Mulâtresse, surtout si l'enfant vient d'un Blanc. Elle lui donne comme parrain (considéré comme père putatif) celui de tous ses amants dont la position sociale est la plus élevée. Je ne veux pas dire par là qu'elle ne soit pas capable de fidélité à l'amant en titre. Mais cette fidélité n'est que relative. Elle trompera cet amant avec un homme d'une position supérieure mais jamais au-dessous. »

En général, les femmes sortent peu, qu'il s'agisse de la créole, de la mulâtresse ou de la quarteronne. Elles se tiennent chez elles pour éviter l'ardent soleil. Vêtues d'un large peignoir, elles se balancent dans le hamac à l'ombre du feuillage, ou se plaisant à rêver, ou lisant quelque livre. Parfois, levant les yeux sur le jardin, leurs regards vont se

perdre sur la fleur préférée que le mari, retour des affaires vers trois heures de l'après-midi ira détacher de la tige.

LA QUARTERONNE.— La Quarteronne est, avons-nous dit, le produit de la mulâtresse avec le blanc, croisement qui lui donne une dose peu sensible de sang noir dans les veines. Le quartier-général de cette race réside assurément à la Martinique où dominant avec elle les créoles et les mulâtres. Les formes sont parfaites, la teinte de la peau tire au brun; c'est un peu l'Espagnole au point de vue de la conformation des hanches avec les seins cependant moins élancés et les lèvres plus fortes. Elle a les cheveux châtain et frisant naturellement; ils sont d'ailleurs d'un toucher des plus soyeux et de peu de consistance. Assurément, en liant un nombre de cheveux égal à celui que liaient les Carthaginoises du temps d'Annibal, elles ne sauraient parer aux événements et fournir les détails nécessaires aux machines de guerre, lorsque Carthage était cernée.

Si un homme sait l'intriguer et la passionner, il peut se croire condamné au souvenir éternel, non pas au souvenir lointain mais au souvenir en tête-à-tête, car la quarteronne ne le lachera pas, lors même il émigrerait du pays (1).

A la Guyane, les mulâtresses sont plus nombreuses que les quarteronnes; quant aux négresses, la sensation physiologique est très longue pour un blanc qui veut la lui faire éprouver, vu la sécheresse des muqueuses chez les femmes noires de cette région. Les aphrodisiaques les plus en cours, que fabriquent les quarteronnes et mulâtresses pour s'attacher leurs amants de circonstance, sont le *bois bandé* et les *piaïes*.

(1) Il y a certaines coutumes d'hyménée dont la célébration a conservé quelques rites anciens.

C'est ainsi que dans les environs de Pondichéry, les jeunes mariées vont faire à l'idole des bois (le Lingam) le sacrifice complet de leur virginité. Dans l'Inde, au Canada et aux environs de Goa, de pareils sacrifices sont en usage. Les jeunes filles, avant d'épouser, offrent et donnent dans le temple de Chiven (Schiwa) les prémices du mariage à une semblable idole, dont le Lingam est en fer, et l'on fait jouer à ce Dieu le rôle de sacrificateur.

LA CAPRESSE ET LA MISTI — La Capresse a le teint brun foncé. La sensation physiologique est aussi longue que celle de la Négresse pure. Comme conformation, les Capres diffèrent très peu de leurs ascendants noirs, malgré le quart de sang européen qu'ils ont dans les veines.

Quant à la *Misti*, c'est la femme blanche au point de vue de la teinte de peau. Ses seins moins proéminents offrent seul des indices pour la reconnaissance de l'espèce.

COSTUMES MASCULINS ET FÉMININS. — Le costume des hommes est des plus élémentaires et consiste en des *nankins* ou coutils très légers, avec chapeau à larges bords.

Les négresses, de leur côté, portent la chemise brodée avec la jupe aux couleurs criardes. Au sommet de la tête : le madras jaune surchargé d'épingles et de broches.

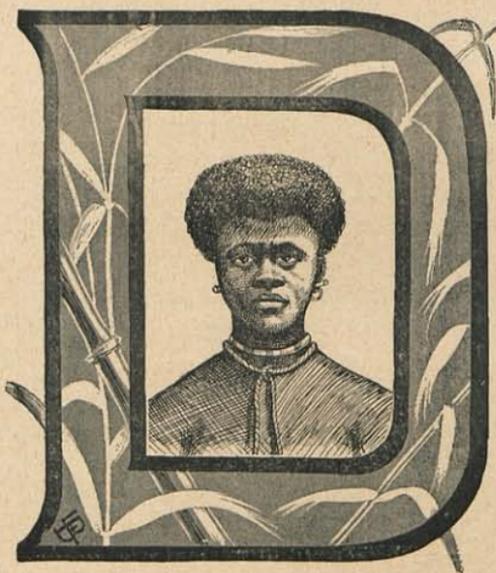
ORGANES GÉNITAUX. — La Négresse a la vulve très large, cause de son érection très longue dans ses intimités avec le blanc, qui n'est pas aussi bien monté en appareillage que le noir. Le pénis du nègre comme la vulve de la négresse est aussi noir que le reste du corps. Pour le sexe masculin, le gland offre une particularité sur ce point.

La négresse, qui cherche par tous les moyens possibles à s'attirer les bonnes grâces du blanc (ou *Massogan*), s'astreint à diverses préparations pour resserrer l'entrée du vagin, afin d'accélérer la jouissance. Les végétaux ordinairement employés sont : la noix d'acajou (tonifiant), additionnée de bâton de vanille pour donner du parfum.

Chez le Mulâtre, la verge est plus brune que la teinte normale du corps et le pénis moins développé que chez le Nègre, tandis que les testicules sont plus volumineux. La vulve de la mulâtresse est d'un brun rouge. Les mulâtres se font une position d'aimer, et l'Européen qui veut rire peut s'amuser beaucoup en Amérique.

CHAPITRE II

Java. Sa langue et ses habitants. — La Javanaise. — Les races Océaniques. — Nouméa, capitale de la Nouvelle Calédonie. — La race Canaque. — La Popinée Canaque. — La Popinée mère. — Circoncision des pubères. — L'anthropophagie. — Le Pilou-pilou. — Aux Nouvelles-Hébrides. — Le pouvoir du chef de tribu et son sérail. — Costumes des Néo-Hébridais. — Sacrifice des veuves. — Polynésiens et Mélanésiens. — Tahiti ; les Vahinés. — Tahiti, Nouvelle Cythère. — Le bain des Vahinés. — La danse de la upa-upa.



DANS l'histoire des peuples, on peut diviser l'Océanie en cinq parties : la Polynésie, la Malaisie, la Mélanésie, la Micronésie et l'Australie. Quelques auteurs ont compris la Malaisie dans la partie asiatique ; je n'y reviendrais pas moi-même, s'il ne s'agissait que de donner le naturel malais, mais il me reste sur ce point à parler des Javanais.

En fait, bien [que] divisée en cinq parties, l'Océanie compte

trois races : la race noire à cheveux laineux (Mélanésie), la race noire à cheveux lisses habitant l'Australie, et la race bronzée. Comme en Amérique, ces races ont formé dans leurs croisements une multiplicité d'autres races brunes, noires et mulâtres.

JAVA. SA LANGUE ET SES HABITANTS. — Java est située dans les îles de la Sonde et a pour capitale Batavia. Les habitants de ce pays sont, comme le peuple Indien, vindicatifs et superstitieux. Ils sont jaunes de peau, doux de leur naturel, bien conformés dans la facture de leur corps, et seraient très intelligents si leur manque d'instruction ne les faisait paraître maladroits et gauches au premier abord ; cela, surtout, en tant qu'élément féminin.

La littérature Javanaise est cependant l'une des plus riches de l'Orient. Aux XIV^e, XV^e, XVI^e et dans la première moitié du XVII^e siècle, c'était la littérature prépondérante de la Malaisie, tandis qu'au XV^e siècle elle était en cours jusqu'à Bornéo.

L'alphabet de cette langue est composé de 22 consonnes ; c'est une sorte d'argot moderne où révient souvent la syllabe *va*. Il y a deux dialectes différents comme en France le langage populaire et le langage diplomatique. (1) Il a été écrit de nombreux ouvrages sur les langues océaniques qui se comptent par quinzaine dans chaque région, comme autrefois en France chaque pays avait son dialecte et un parler différent. Or, c'était l'Hébreux pour les enfants d'apprendre le français à l'école, alors qu'ils parlaient dans leur famille le patois du pays. Quelquefois même la bonne mère-grand faisait répéter la leçon de ses petits fils dans le dialecte familial, et le lendemain le maître d'école allait ouïr, non plus le français, non plus le patois, mais un amalgame de mots du dialecte patriotique et du dialecte cantonal. Il est inutile de dire que les deux langages se sacrifiaient mutuellement.

Le mot « Javanais » serait issu de *javona* (orge), car la

(1) Le langage populaire s'appelle *Sounda* et le parler de cour : *Basakrama*.

quantité de céréales qu'on récolte dans ces terrains est très puissante.

LA JAVANAISE. — Les Chinois, dans leurs relations avec les Javanaises, ont donné jour à la race *permark*, tandis que les autres populations, des Arabes aux Hollandais, ont produit les *lipplaps*. *L'adat* est la loi écrite qu'ont adoptée les Javanais.

Il est curieux de rapeler ici la description qu'a faite Gérard de Nerval de la Javanaise qui lui fut vendue comme esclave.

« Je poussai un cri d'enthousiasme, dit-il, je venais de reconnaître l'œil en amande, la paupière oblique des Javanaises, dont j'ai vu des peintures en Hollande ; comme carnation, cette femme appartenait évidemment à la race jaune. Je ne sais quel goût de l'étranger et de l'imprévu, dont je ne pus me défendre, me décida en sa faveur. Elle était fort belle, du reste, et d'une solidité de formes qu'on ne craignait pas de laisser admirer ; l'éclat métallique de ses yeux, la blancheur de ses dents, la distinction des mains et la longueur des cheveux d'un ton d'acajou sombre, qu'on me fit voir en ôtant son tarbouch, ne laissaient rien à objecter.

« Seulement, je vis avec peine que cette pauvre fille avait sous la bande rouge qui ceignait son front une place brûlée, grande comme un écu de six livres, à partir des premiers cheveux. On voyait sur sa poitrine une autre brûlure de même forme, et sur ces marques, un tatouage qui représentait une sorte de soleil. Le menton était aussi tatoué en fer de lance, et la narine gauche percée de manière à recevoir un anneau. Quant aux cheveux, ils étaient rongés par devant à partir des tempes et autour du front, et, sauf la partie brûlée, ils tombaient ainsi jusqu'aux sourcils, qu'une ligne noire prolongeait et réunissait selon la coutume. Quand aux bras et aux pieds, teints de couleur orange, je savais que c'était l'effet d'une préparation de henné qui ne laissait aucune marque au bout de quelques jours. »

Nous lisons plus loin du même Gérard de Nerval — que j'élis décidément pour l'auteur Javanais — les embarras que lui cause la mise en tenue à adopter pour son esclave :

« Que faire maintenant ? Habiller une femme jaune à l'euro-péenne, c'eut été la chose la plus ridicule du monde. Je me bornai à lui faire signe qu'il fallait laisser repousser les cheveux coupés en rond sur le devant, ce qui parut l'étonner beaucoup ; quand à la brûlure du front et à celle de la poitrine qui résultaient probablement d'un usage de son pays, car on ne voit rien de pareil en Egypte, cela pouvait se cacher au moyen d'un bijou ou d'un ornement quelconque ; il n'y avait donc pas trop de quoi se plaindre, tout examen fait. »

LES RACES OCÉANIENNES. — Examinons à présent les races suivant les différentes contrées :

La Nouvelle Zélande a été le berceau de la race autochtone Maorie, reconnue par son élégance et qui s'étend jusqu'aux îles Sandwich.

La Nouvelle Calédonie a donné le jour à la race Canaque ; Tahiti à la race Tahitienne ; les Nouvelles Hébrides aux Néo-Hébridais. Quant au Polynésien, il est généralement grand, bien proportionné, a les cheveux lisses et les traits réguliers. Sa peau est d'un jaune fauve dans les courbes physiques, et tire au cuivré rose dans les parties planes. La Polynésienne est intelligente, aimable et souriante.

NOUMÉA, CAPITALE DE LA NOUVELLE CALÉDONIE. — Tout lecteur français a entendu parler de la Nouvelle Calédonie, où, chaque année, on transporte des régiments de forçats que les cours d'assise lui jettent en pâture. On en envoie une proportion égale à Nouméa et à Cayenne. Le climat, bien que tempéré, et les travaux qui leur sont infligés ne laissent pas d'affaiblir sensiblement ces prisonniers. Les rues de Nouméa sont larges et aérées. Cette capitale possède plusieurs casernes, un hôpital, un hippodrome, etc...

LA RACE CANAQUE. — « La Nouvelle Calédonie, dit le docteur Jacobus X, a été colonisée par le Nègre Mélanésien d'abord, et a reçu ensuite un apport d'une race supérieure, la race Maorie. Selon l'infusion plus ou moins grande du sang Maori, variable selon les tribus, le teint varie sensiblement du

noir fuligineux au chocolat et au bronze Florentin sombre, à reflets cuivrés. C'est sur la côte orientale que l'on trouve surtout les tribus de couleur claire. Le Canaque est donc plutôt un métis de Nègre qu'un Nègre véritable, et, lors même que son teint est plus foncé, il est impossible de le confondre avec le Nègre d'Afrique. En effet, sa tête diffère notablement de celle de l'Africain. Elle est asymétrique, l'angle facial est plus ouvert, le front est découvert, haut, étroit, et convexe. Le crâne est aplati en travers, surtout à la région temporale. Il est recouvert d'une chevelure laineuse plus raide et moins frisée que celle du Nègre et qui se tient souvent hérissée, ce que ne fait jamais la toison du premier. Les yeux sont largement ouverts, mais la conjonctive souvent injectée de filets de sang, donne au regard une expression farouche. Les pommettes sont légèrement saillantes, la mâchoire prognathe. Les lèvres sont assez grosses et renversées, la bouche largement fendue, les dents bien alignées et superbes. Le Canaque a presque toujours des moustaches, et souvent une barbe bien fournie, ce qui est rarement le cas de l'Africain. La couleur des cheveux et des poils est noir foncé, mais on trouve souvent des sujets qui ont cheveux et barbe d'un beau roux de cuivre, aussi franc et aussi net que chez un Européen.

« C'est surtout par l'exactitude des proportions et la régularité des formes que brille le Néo-Calédonien. Cette race est généralement élancée et svelte ; jamais l'embonpoint de l'Européen ne vient vulgariser ses formes. Les bras et les jambes ne sont pas d'une longueur disproportionnée comme chez le Nègre. Les muscles, fondus dans la chair pendant la jeunesse, ressortent en saillie vigoureuse dans l'âge viril ; ceux des bras sont aussi développés que chez un robuste européen ; ceux des cuisses et des jambes le sont moins, mais ils sont secs et nerveux. Le Canaque est infatigable à la marche, alors surtout que le plaisir ou la passion l'anime. » Ajoutons à cette esquisse anthropologique le nez épaté et l'air brutal, et nous aurons une notice complète sur la race *masculine* Canaque.

LA POPINÉE CANAQUE. — C'est une coutume d'ajouter au

nom de cette race le mot popinée pour le féminiser ; c'est ainsi que l'on désigne l'épouse du canaque sous le nom de « popinée canaque ». Que le lecteur ne croit pas qu'il s'agit d'une autre espèce que de celle dont je viens de parler. Il ne serait point de bon goût de qualifier la popinée canaque des mots flatteurs et doux, par lesquels nous désignons en Europe la créature qui nous est chère. En effet, à la Nouvelle Calédonie l'idéal est renversé : le beau sexe est le sexe laid — mais, dans toute l'acception du mot, car, si en Europe, nous nous sommes donnés ce qualificatif, c'est évidemment par galanterie et pour ne pas susciter de jalousie de la part de nos élégantes maîtresses ou de nos charmeuses épouses. Toute femme intelligente l'a compris ; c'est ainsi que tout récemment M^{me} Marie-Anne de Bovet écrivait spirituellement : « Si on savait ce que cela finit par être énervant, d'avoir les oreilles rabattues de notre charme et de notre beauté — surtout celles qui n'en ont pas. »

C'est tout comme les modèles d'abnégation et les locutions flatteuses à outrance dont nous accablons les femmes. Ces flatteries se basent sur deux états d'esprit différents : « l'hypocrisie et l'humilité. » L'hypocrisie pour généraliser un peu le défaut prédominant du sexe féminin, et l'humilité pour lui donner le bon exemple. D'autres, s'intitulant des moralistes, ont fait la part des deux caractères, en assaisonnant leur galanterie caustique d'une petite dose de chacun (car il faut bien comprendre, aussi, qu'il y a deux galanteries comme il y a deux états dans chacune.) Madame de Bovet n'a pas laissé échapper une remarque à ce propos et je lui rends grâce de m'avoir évité un aveu pénible : « Il y a encore nos trésors de charité, de dévouement, d'abnégation, dit-elle. Assez ingénieux, cela, parce que c'est pour nous en donner l'idée. A force de l'entendre répéter, nous finissons par le croire, et on en profite ».

Une histoire d'annonces sur la Popinée Canaque : Un jour, paraissait dans les colonnes d'un journal quotidien une annonce ainsi conçue :

Jeune fille, 25 ans, brune, demande gentil
et élégant jeune homme pour lui tenir compagnie.
Pas exigeante pour fortune. Ecr. etc...

Le jeune homme, sous les yeux de qui l'annonce tombait, adorait les brunes, et, comme fortune n'en avait pas des tas pour se payer même les bonnes grâces d'une femme de vingt-cinq ans. Enthousiasmé, il prit donc son plus beau papier et, sous un doigté accéléré bien que réfléchi, la plume traçait des phrases, et des mots.. et des qualificatifs... choisis parmi les plus purs et les plus flatteurs du vocabulaire galant. Puis, il ploya le papier mauve, le renfermant dans une enveloppe parfumée de même nuance et la prenant fébrilement entre ses doigts, la fit glisser dans la boîte aux lettres.

Il prévoyait la réponse, qui d'ailleurs ne se fit pas attendre et lui donnait pleine satisfaction : une entrevue lui était fixée pour le soir même où eut lieu la réception de la lettre.

Revêtant ses plus beaux habits, notre galant chevalier allait se morfondre vers la jonction d'une rue et d'un boulevard, dans le tohu-bohu des passants affairés. Là, il ne trouvait qu'une négresse repoussante, attendant comme lui, et qui comme lui, semblait se désespérer, car il y avait déjà un bon quart d'heure que l'aiguille avait dépassé l'heure du rendez-vous. Soudain, n'y tenant plus, grelottante car c'était en hiver, la négresse s'avançait vers le jeune homme... et, tout doucement, lui glissait à l'oreille le prénom dont il avait signé sa lettre. Le pauvre garçon crut tomber d'effroi en voyant une créature chétive et rabougrie, usée sans doute par des maternités successives. Elle lui déclara être originaire de Nouméa. Le jeune homme ne voulut pas en entendre davantage, et c'est amèrement encore, que ce pauvre garçon me racontait récemment son aventure. La Popinée est en effet d'une laideur repoussante comme face et comme corps ; à vingt-cinq ans sa peau se ride, devant complaire successivement aux désirs passionnels de six, sept ou huit hommes, car l'élément féminin est à Nouméa bien inférieur comme nombre à l'élément masculin. Quant à l'hymen, il est tout simplement occasionnel et, sous ce point, elles peuvent à l'étranger se déclarer perpétuellement jeunes filles. A Nouméa, c'est la polyandrie et non l'union maritale et définitive.

LA POPINÉE MÈRE. — La Popinée est fustigée sans merci

par son mari qui la considère à l'égal d'une bête de somme; elle fait tous les travaux depuis ceux des champs, le port des fardeaux jusqu'aux travaux du ménage. Le Canaque la commande à coups de bâton, et même enceinte, on précipite l'enfantement par cet étrange moyen. Le jour des couches venu, la patiente, aidée de matrones et accroupie, s'appuie à terre des deux mains. Pour les procédés d'obstétrique, le docteur Legrand nous apprend que l'on tambourine d'abord doucement puis progressivement sur le ventre de la Popinée, quelquefois même terminant cette opération par des coups de poing et des coups de pied. La Popinée, à partir de vingt cinq ans est un objet d'aucune valeur et dont les hommes tardent de se débarrasser. D'un autre côté les Européens en abusent quelquefois, et laissent les jeunes filles avec des rejetons. Cette cause a suscité chez les femmes une grande méfiance vis-à-vis des amoureux contacts, vers lesquels leur esprit ne laisse pas cependant de gourmander, tant les Canaques sont brutaux avec elles. Malheureusement, l'Européen est vite las de ces amours, car même pendant le coït, les parties sexuelles exhalent, chez la femme jeune et passionnée, une odeur fétide qui domine les ablutions les plus fortes et les plus renouvelées. Qu'on ajoute à cela le spectacle repoussant qui suit le coït, et l'on sera moins sévère que le sont quelques auteurs à l'égard du fuyard après corruption. (1)

CIRCONCISION DES PUBÈRES. — Comme chez le peuple Juif, les Canaques pratiquent la circoncision des pubères, mais avec plus de développement, Les chirurgiens, chargés de cette opération, fendent l'extrémité du prépuce sur une longueur de trois centimètres avec un morceau de quartz aiguisé en forme de crayon. On entoure la partie opérée de feuilles de *bourao*

(1) Chez la Hottentote, dit le voyageur dont j'ai extrait un grand nombre de documents, on remarque un fort développement du tablier, tandis que les lèvres et le mont de Vénus subissent une régression sensible. Cette particularité se retrouve chez la chimpanzée. Quand la femme s'assied, les deux lobes deviennent trainantes, offrant ainsi un coup d'œil repoussant. Cette hypertrophie des lèvres se remarque même chez l'enfant, ce qui démontre d'une façon très claire que le rapprochement sexuel ne saurait y être pour quelque chose.

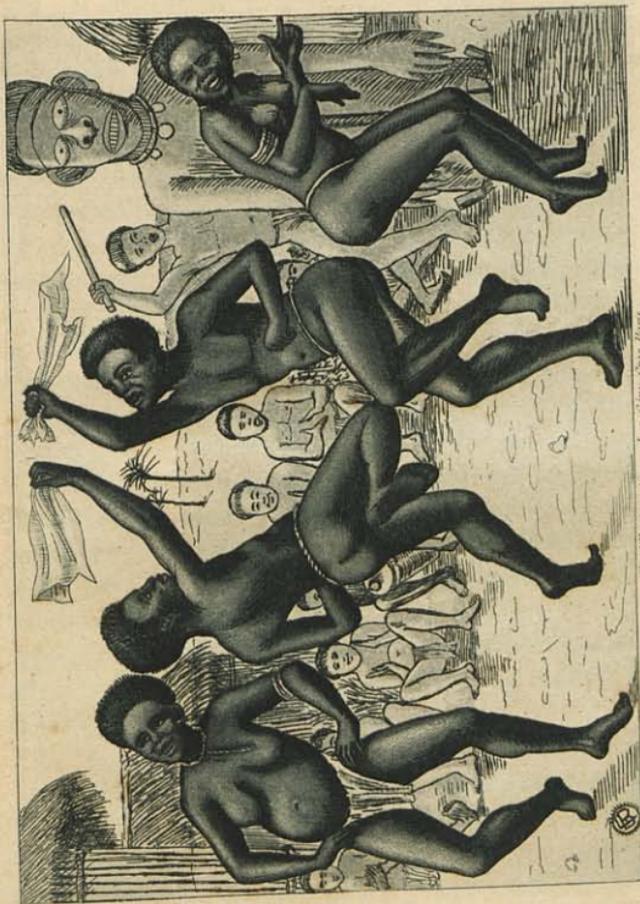
pour la faire cicatriser. Cette mesure tient plutôt à l'hygiène qu'aux rites de la religion.

Le Canaque porte le manou ou habit à queue de couleur voyante. Il est de plus d'une pudibonderie excessive.

L'ANTROPOPHAGIE. — Jadis le Canaque mangeait son ennemi mort après les combats, n'ayant que des substances végétariennes à se mettre sous la dent. Comme le dit Toussenet : « L'antropophagie est une des maladies de l'enfance de la pauvre humanité, que la misère explique, qu'elle ne justifie pas. Plaignons le cannibale, et ne l'injurions pas trop, nous autres civilisés, qui massacrons des millions d'hommes. Le mal n'est pas tant de faire rôtir son ennemi, que de le tuer quand il ne veut pas mourir. » Comment ne pas approuver Toussenet, lorsqu'un auteur ancien — dont j'ai oublié le nom — dans les classiques latins, s'écriait dans un beau passage : « Qui a fait mouvoir le premier les horribles épées?... » M. Paul Adam nous donnait récemment dans ce récit imaginaire et cependant vécu, consciencieux et minutieux, qu'il a dénommé la bataille d'Udhe, la peinture saisissante de la guerre. Après Alfred de Vigny, dont je me suis plu souventes fois à lire ce livre admirable qu'on appelle « Grandeur et servitude militaire », M. Paul Adam a fait un livre digne de plaire à tout philanthrope.

LE PILOU-PILOU. — Le Canaque accueille par une danse appelée le pilou-pilou (pl. T) toute fête, guerre, victoire, et aussi tout amour.

Le pilou-pilou de guerre est exécuté par les seuls guerriers qui, rangés sur deux lignes de face, décrivent des sauts divers... puis au signal donné, leurs armes en mains, les deux rangées s'élancent avec des cris féroces simulant un combat furibond. Lors du pilou-pilou de fête, ils saisissent le manou enveloppant les parties sexuelles et l'agitent en l'air, en frappant des mains et soufflant dans des mirlitons en bambou. Le pilou-pilou érotique est quelque chose comme la danse africaine « *anamalis fobil* ». Il est dansé par les seules femmes, aux Nouvelles Hébrides comme à la Nouvelle Calédonie. Or, voici comment Loti nous décrit l'*anamalis* :



Prochaine, sans de se. — Imp. George Goussier Paris

Le pilon pilon (danse)

« *Anamalis fobil!* » hurlaient les Griots, en frappant sur leur tam-tam, l'air enflammé, les muscles tendus, le torse ruisselant de sueur. Et tout le monde répétait en frappant des mains avec frénésie : *Anamalis fobil! anamalis fobil!* la traduction en brûlerait ces pages. *Anamalis fobil!* les premiers mots, la dominante et le refrain d'un chant endiablé, ivre d'ardeur et de licence, le chant des bamboulas du printemps ! *Anamalis fobil!* hurlement de désir effréné, de sève Noire surchauffée au soleil et d'hystérie terrible, alleluia d'amour Nègre, hymne de séduction ! » Quant au pilou-pilou des anthropophages, M. Paul Branda écrivait, en 1879, dans ses lettres d'un marin, les détails forts intéressants que voici et dont il fut un témoin oculaire : « Pendant les préparatifs du massacre, les Canaques entourèrent un capitaine, commandant de Cercle, nommé Chausson, colosse prodigieusement gras ; ils dansèrent un pilou-pilou, chantant en chœur : « Nous mangerons Chausson ! » Puis chaque guerrier venait à son tour agiter devant lui ses armes, l'un disait : « Chausson, je te mangerai les mains » ; l'autre : « Chausson, je te mangerai les pieds, » chacun jetant son dévolu sur un morceau du succulent capitaine. L'excellent homme, qui entendait la langue du pays, riait de tout son cœur, en disant : « Sont-ils drôles, ces Canaques ! » Vingt-quatre heures après, la tribu tout entière courait aux armes, aux cris de : « Allons manger Chausson ! » Par chance, le naïf Commandant du Cercle, appelé ce jour-là à Nouméa, se déroba au goût trop prononcé de ses administrés pour sa personne. »

AUX NOUVELLES HÉBRIDES. — Si la polyandrie est ordinaire chez les Néo-Calédoniens, elle est plus rare aux Nouvelles Hébrides, où chaque femme a son mari et chaque mari sa femme. Comme anthropologie la Néo-Hébridaise diffère peu de la Popinée Canaque ; fille, elle doit être soumise à son père, et, femme, est sous la domination de son mari qui ne la traite pas mieux que son voisin de la Nouvelle Calédonie. Les danses en sont les mêmes ; c'est-à-dire les pilous-pilous divers. C'est dans ces danses érotiques que le Néo-Hébridais fait le choix de sa femme, et, négligeant de s'adresser à elle et sans connaissance

de l'effet qu'il lui produira, va trouver directement le père qui, aussi, se gardera bien de s'informer de l'état d'âme de sa fille. Si celle-ci n'a pas de parents, c'est au chef de la tribu que le galant devra s'adresser.

Quand une femme subit des trop mauvais traitements de la part de son mari, elle se met quelquefois en quête d'un galant pour la défendre. Le cas est cependant rare, car le galant ne pousse ordinairement pas l'amoureuse flamme au point d'avoir un pugilat avec le mari brutal. La femme de son côté, fait ses recherches le moins apparemment possible, car, si l'objet de son enquête est découvert, la strangulation est le seul sort que lui réserve l'avenir. D'un autre côté, si ses recherches aboutissent, le protecteur se bat avec le mari jusqu'à ce que l'un des deux succombe. Si le protecteur sort vainqueur du tournoi, il épousera la femme, et si c'est le mari barbare : celui-ci unira dans la mort sa femme et le protecteur ; après quoi les deux corps feront les frais d'un pilou-pilou d'actions de grâces.

LE POUVOIR DU CHEF DE TRIBU ET SON SÉRAIL. — A la mort d'un chef de tribu, son successeur vient choisir dans le sérail les femmes qui lui plaisent. Celles qui ne lui plaisent pas sont assommées ou pendues ; et le tout se termine par un pilou-pilou. Les femmes choisies sont ajoutées aux orphelines que le nouveau chef prend dans son peuple. Il s'empare même parfois des filles ayant leurs parents, à qui il ne fera pas seulement la demande puisqu'il est chef absolu.

COSTUMES DES NÉO-HÉBRIDAIS. — Le Néo-Hébridais porte le *manou* comme son voisin de la Nouvelle Calédonie. Ce *manou* offre toutefois quelque différence par l'habitude qu'à le Néo-Hébridais de le redresser, en passant la partie supérieure dans une ceinture faite avec des fibres d'aloès, tandis que le Néo-Calédonien le laisse pendre entre les cuisses.

Les femmes portent le pagne tressé en fibres de coco et tenu par une corde qui fait le tour des reins et vient se relier au bas ventre, tandis qu'à Tana, les jupes descendent jusqu'à terre. Elles ont coutume aussi de se barioler le visage, opération qui remplace le tatouage.

SACRIFICE DES VEUVES. — « A Tana, dit le docteur Jacobus X, on étrangle fréquemment la femme après la mort du mari ; cette habitude n'existe plus que dans les tribus de l'intérieur. Elle aurait été importée, paraît-il, de l'île d'Anatom, où elle est encore en vigueur, car les femmes portent autour du cou, dès leur naissance, une corde leur rappelant sans cesse le sort fatal qui leur est réservé. Voici la façon dont s'opère cette strangulation : deux jeunes gens profitent du sommeil de la femme pour fixer en terre deux morceaux de bois sur lesquels il fixent la corde, de sorte que le cou reste comprimé jusqu'à ce que la mort s'ensuive. »

POLYNÉSIENS ET MÉLANÉSIENS. — Suivant différents auteurs, les Polynésiens sont venus d'Amérique, d'Asie, ou de la Nouvelle Zélande. Cook, Forster et La Pérouse optent pour l'Asie mais, à cet égard, il serait très difficile de se prononcer car beaucoup d'autres ont infirmé cette opinion.

Quant à la race mélanésienne, dont fait partie le Néo-Hébridais, Forster en a donné le caractère suivant : « Petits et mal proportionnés, les membres grêles, le ventre ballonné, le visage plat, les cheveux gros, crépus et courts. »

Le croisement de ces deux races nous amène à emprunter une citation curieuse à M. Imhaus :

« Dans le petit îlot de Mélé, près de Sandwich, l'intrusion du Maori ne remonte pas à plus de trente ans environ. L'incident qui y a donné lieu est le naufrage d'un bateau rapatriant des Canaques Maoris au Samoa. L'équipage fut massacré et mangé ; mais les Maoris, plus braves et plus vigoureux que leurs compagnons, échappèrent aux ennemis et se réfugièrent dans un coin désert de l'île. Là, ils s'organisèrent et, grâce aux divisions intestines des Néo-Hébridais, ne tardèrent pas à s'en faire redouter. Ils enlevèrent des femmes à leurs voisins, formèrent une tribu puissante, et seraient maintenant à la veille de dominer tout le pays, s'ils n'avaient rencontré les Blancs sur leur chemin. »

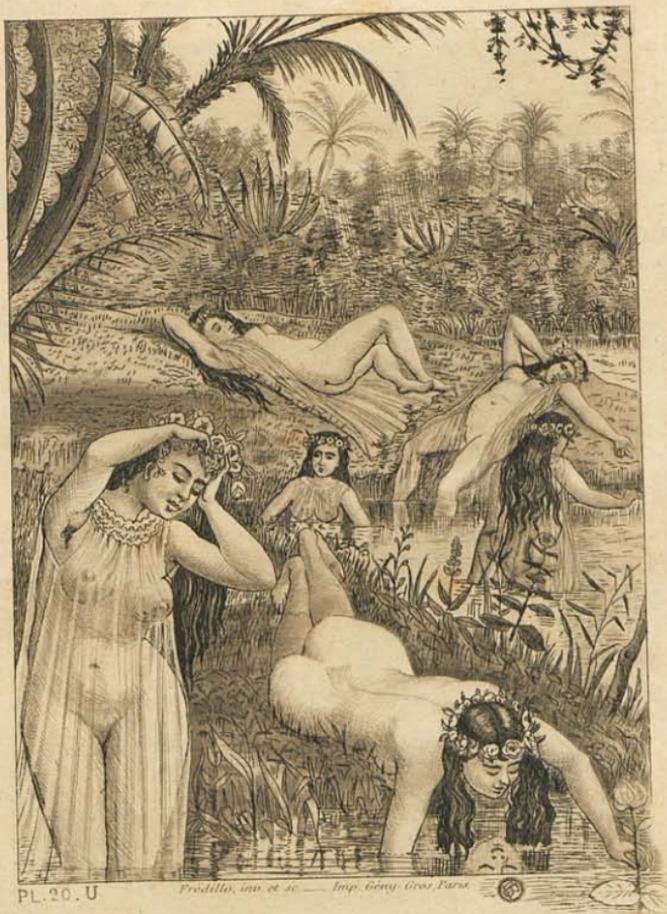
TAHITI. LES VAHINÈS. — Je ne veux pas ici donner le panorama de l'île de Tahiti qui serait l'objet de tout un poème.

Tahiti, dont la capitale est Papaete, est une nouvelle île de Cythère avec ses femmes aussi belles que voluptueuses, avec ses nids coquets de verdure, avec sa rade en tous points agréable et jolie à plaisir. Quelle différence entre la Upa-Upa, (pl. U.) danse étrange des Vahinés (femmes de Tahiti) avec le pilou-pilou des Néo Calédoniens. Quels attraits offrent aussi ces causeries champêtres qu'elles font en été, demi-nues au bord du bassin qui gémit d'une jouissance prolongée en recevant leur corps (pl. V.) Leur teint rappelle celui des Espagnoles de l'Andalousie, une idée peut-être plus foncée en tirant sur le brun clair. Les yeux sont grands et respirent la volupté, aussi bien chez la jeune fille que chez la femme déjà mûre. Les pommettes sont saillantes, la bouche large, le nez épaté, les lèvres se détachent d'une couleur plus rose dans l'encadrement de leur visage. Leur chevelure est noire, abondante et frisant naturellement, mais d'un frisellis non pas sauvage et malpropre comme celui de certaines races dont j'ai déjà parlé. C'est l'Andalouse au teint bruni dont parle Alfred de Musset : soit la Desdemona, prise à Shakespeare dans Othello, soit une autre voluptueuse amante qu'il a décrit comme une déesse :

Avez-vous vu, dans Barcelone,
 Une andalouse au sein bruni,
 Pâle comme un beau soir d'Automne ?
 C'est ma maîtresse, ma lionne !
 La marquesa d'Amaëgui.

Ce sont les strophes où il interroge Juana :

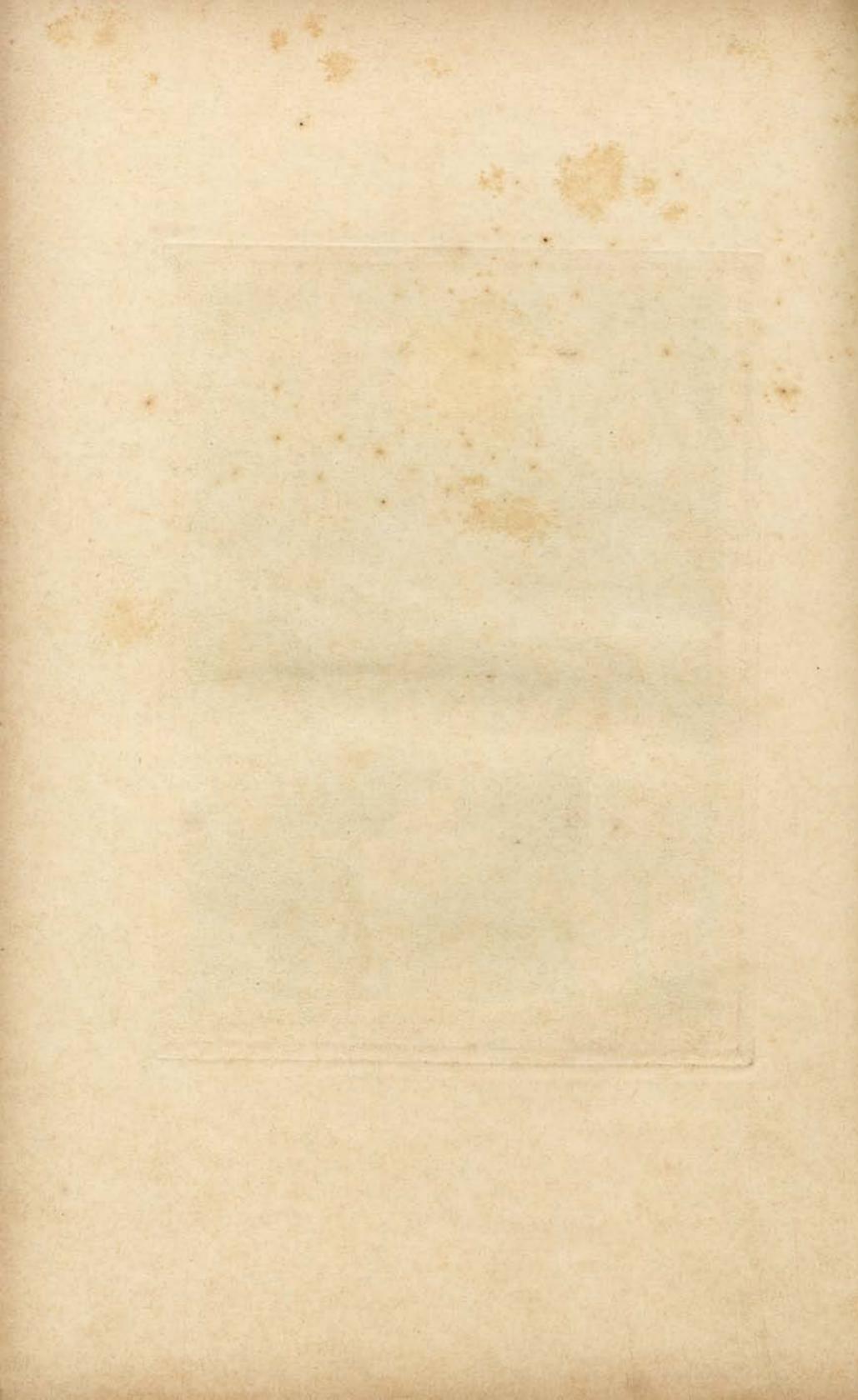
.
 Te souviens-tu de cet été ?
 De nos soirs, de notre querelle ?
 Tu me donnas, je me rappelle,
 Ton collier d'or pour m'apaiser ; —
 Et pendant trois nuits que je meure,
 Je m'éveillai tous les quarts d'heure
 Pour le voir et pour le baiser !
 Et ta duègne, ô duègne damnée !
 Et la diabolique journée
 Où tu pensas faire mourir,
 O ma perle d'Andalousie,
 Ton vieux mari de jalousie
 Et ton jeune amant de plaisir !

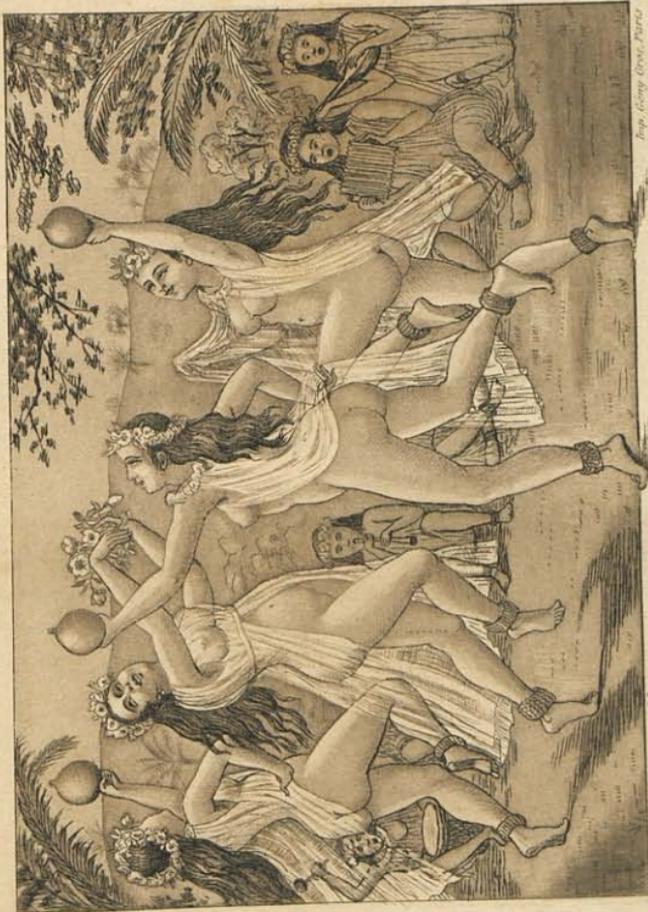


PL. 20. U

Proditto, inu et sc — Imp. Geny, Gros, Paris

Le bain des vahinés





Pl. 34. Praxille. 1800. n. 5. V

La lapa. mya (danse)

Comme beauté plastique, les formes de la Vahiné sont impeccables. Comment mieux terminer ce portrait qu'en rapportant ici les lignes consacrées par Loti à Rarahu :

« Rarahu était une petite créature qui ne ressemblait à aucune autre, bien qu'elle fut un type accompli de cette race Maorie qui peuple les archipels Polynésiens et passe pour être une des plus belles du monde : race distincte et mystérieuse dont la provenance est inconnue. Rarahu avait des yeux d'un noir roux, pleins d'une langueur exotique, d'une douceur câline, comme celle des jeunes chats quand on les caresse ; ses cils étaient si longs, si noirs qu'on les eût pris pour des plumes peintes. Son nez était court et fin, comme celui de certaines figures Arabes ; sa bouche un peu plus épaisse, un peu plus fendue que le type classique, avait des coins profonds, d'un contour délicieux. En riant, elle découvrait jusqu'au fond des dents un peu larges, blanches comme de l'émail blanc, dents que les années n'avaient pas eu le temps de beaucoup polir, et qui conservaient encore les stries légères de l'enfance. Ses cheveux parfumés au santal, étaient longs, droits, un peu rudes ; ils tombaient en masses lourdes sur de rondes épaules nues. Une même teinte fauve, tirant sur le rouge brique, celle des terres cuites claires de la vieille Etrurie, était répandue sur tout son corps, depuis le haut de son front jusqu'au bout de ses pieds. Autour de ses chevilles, de légers tatouages bleus simulant des bracelets ; sur la lèvre inférieure, trois petites raies bleues transversales, imperceptibles, comme les femmes des Marquises (1) ; et, sur le front, un tatouage plus pâle, dessinant un diadème. »

TAHITI, NOUVELLE CYTHÈRE. — « Tahiti la délicieuse, disait Dumont d'Urville, cette reine polynésienne, cette île d'Europe au milieu de l'Océan Sauvage ; perle et diamant du cinquième monde. » Je ne trouve pas d'expression, pour mieux justifier la félicité qui règne dans cette île, que celle de Dumont d'Urville. Hommes et femmes, voluptueux par naissance, ne s'occupent pas d'autre chose que du plaisir physique et moral.

(1) Les îles Marquises.

Ils s'unissent par la pensée et par l'amour ; ils vivent librement et s'aiment mieux dans cette liberté. On n'a que trop chanté l'égoïsme contemporain, et un poète même, Caristie Martel, dont récemment encore je lisais l'œuvre, alla jusqu'à dire que Cythère n'existait pas :

Des amours éternels les flambeaux sont éteints :
L'égoïsme se vautre en ses charnels instincts ;
.....O cendres des vrais dieux, dormant au Parthénon
Cythère, comme toi, l'amour n'est plus qu'un nom !

Le poète se basait alors sur la seule Europe où comme il disait encore en s'adressant aux femmes « créatures d'argile et d'or pur » :

Vendre votre beauté ne vous répugne point :
Dans l'anneau conjugal vous enfoncez le poing,
Pourvu qu'il soit timbré, qu'il ait cours à la banque,
Et qu'il fasse de l'or le jour où l'on en manque !

Il est encore une île, à laquelle le poète ne pensait pas, une île où l'on ne marchandait pas l'amour, où l'amour est l'instinct et non l'argent, la passion humaine et non la passion dorée, — et cette île est Tahiti. La lutte des classes n'y existe pas, et la femme et l'homme se laissent vivre. Ce dernier ne cherche pas à s'élever comme un aigle au-dessus d'elle, mais la Vahiné ne cherche pas à lui prendre sa place ; s'il la trompe, elle se fera l'auteur d'une faute semblable ; s'il l'aime, elle l'aimera. Le passé est l'avenir comme l'avenir est le passé.

Toute Vahiné est née poète, ainsi que l'écrit mon compatriote Jules Garnier, frère de Francis Garnier : « Au moment de mon passage dans la tribu de Teahupoo, dit-il, une jeune fille, Taourou, avait perdu son fiancé : il s'était embarqué sur une petite goélette pour se rendre dans l'île voisine ; mais, soit qu'il eût été entraîné par des vents contraires, soit que la mer eut englouti son esquif, il ne revenait pas ; c'est alors que sa maîtresse, pendant de longues heures de peine, de solitude et d'attente, composa le chant que vous allez lire :

« O mon bien aimé, je t'aimais comme un enfant aime le sein de sa mère !

« Je te désirais comme la fleur du soir désire la rosée de la nuit pour redevenir fraîche et parfumée.

« Tu étais pour mon sein comme un mets succulent, comme un chant mélodieux à mon oreille.

« Hélas ! je suis seule, que je suis malheureuse ! Il me semble passer ma vie dans une vallée sauvage où l'on n'entend que le bruit des insectes, où la froide brume de la montagne descend et glace.

« Pourquoi n'es-tu pas l'étoffe dont j'entoure mon corps ? Je ne la quitte point, si ce n'est un instant pour rafraîchir dans la rivière mon corps qui brûle.

« C'est ici, c'est à cette plage de sable qu'il est parti, déjà mes yeux ne l'apercevaient plus sur la grande mer, que mes oreilles l'entendaient encore crier : Au revoir !

« Hélas ! mon bien aimé est parti, que suis-je maintenant ? Une lame poussée par le vent qui se tourmente et qui gémit.

« Que vais-je devenir ? Comme l'entant privé du sein de sa mère, je ne puis vivre.

« Comme la fleur arrachée de sa tige, je ne puis vivre.

« Le soleil du jour, les étoiles de la nuit, les fleurs des arbres, que me sont-ils, puisque tu n'es plus là ?

« J'ai fini de parler, chère fleur ; que la brise qui me caresse te porte mes plaintes et les baisers de mon cœur. »

LE BAIN DES VAHINÉS. — Dès que le soir semble jeter sur la terre son lourd manteau d'ombres semé de points d'or, les Vahinés finissent de s'ébattre dans l'eau des lacs placides ou des ruisselets bordés de feuillage et de buissons. Vêtues d'une simple mousseline de gaze, les cheveux épars et tombant en cascade le long de leurs épaules nues, une couronne de datura ou de roses pâles sur leur front, elles mettent d'abord le pied droit dans l'eau... délicatement... comme on pose un objet fragile, puis s'enfoncent avec félicité jusqu'à la ceinture. Sorties du bain, elles causent, en faisant la toilette de leurs cheveux, étendues, les seins posés dans des écrins de mousse fraîche et penchant leur tête vers le miroir des eaux. D'autres somnoient sous le parfum grisant des fleurs qui s'agitent au-dessus d'elles ou du feuillage qui leur fait un berceau. D'autres chantent avant de s'endormir parmi les bouquets d'herbes paludéennes, étendues symboliquement, comme se posent les libellules le long des lacs silencieux d'Europe.

L'onde et déferle et noie un peu les cimes vertes
 De ces roseaux tremblants presque faits pour penser,
 Le jour décline, les rives se font désertes
 Et le dernier troupeau de bœufs vient de passer.

Un léger éclairci vient se perdre dans l'onde
 Tandis que le soleil se meurt aux flancs des monts
 Un groupe adolescent fait encore une ronde
 Sur l'autre bord au son doux des accordéons.

Ils sont joyeux les gas, heureuses sont les filles
 Dans leur simplicité, sans fichus ni mantilles
 Et les cœurs sont plus fols et le ris plus câlin.

On allume un quinquet pendant au toit de paille
 Tandis que lui sourit à l'horizon grisaille
 La sanglante lueur du soleil assassin.

Ainsi chez nous sont les danses du soir que je me suis plu à contempler l'été dans la campagne. La jeunesse des villes s'y rend en foule et dansent avec les filles souriantes et jolies les garçons rayonnants de plaisir. A Tahiti, point de fichus ni de mantilles autour du cou ; les Vahinés dansent seules, possédant pour tout vêtement la seule mousseline qui les recouvre au bain. Elles dansent dans des jardins de cocotier ou sur le gazon où elles s'endormaient tantôt aux chants berceurs d'une de leurs compagnes. L'instrument qui règle le pas est l'accordéon comme dans nos campagnes ou le tam-tam ; elles l'accompagnent les unes en battant les mains, les autres en balançant descouronnes de fleurs. Elles clament, souriantes, les chants propres à chaque danse et, leurs couplets finis, s'arrêtent subitement et se séparent, froides au point d'étonner celui qui ne connaît pas leur habitude.

Je dois des explications au paragraphe de la p. 129 relativement au condamné de l'île du Diable : Si grand soit le respect que je professe envers les morts — moralement aussi bien que physiquement — je ne peux oublier un détail qui, dans ces temps, aura son prix. Ce détail à rapport à l'affaire Dreyfus et, mon Dieu, je pense que c'est assez du domaine de l'histoire pour être sû partout. Je pense que c'est même assez du domaine de ce livre portant sur les colonies où nous tenons un traître — un forban, si vous aimez mieux — enchaîné et verrouillé.

Le sénile inamovible, qui se fit l'interprète de la famille du traître, a obtenu, chez certains encore, une ombre d'indulgence qu'il faut dissiper. On a dit que ce vieillard avait été mystifié... Il m'est permis d'affirmer le contraire et je l'affirme... car la vérité doit aujourd'hui se manifester sous toutes ses formes.

M. Scheerer-Kestner a suivi la campagne des faussaires, s'il ne l'a pas dirigée. En

CHAPITRE III

Dernières notes au lecteur. — Notes sur le féminisme. — Le salaire égal pour les hommes et les femmes. — Molière, Jean-Jacques Rousseau et les Bas-bleu. — Le féminisme en Chine. — La loi récente.

Mon collaborateur Frédillo me fit souvent observer, au cours de nos travaux, lorsque je lui demandais les reproductions fidèles des photographies rapportées par l'explorateur, le préjudice causé au côté artistique par cette fidélité. Le texte nécessitait des gravures réalistes dont le lecteur ne saurait être troublé puisque force oblige. Je me félicite de la netteté et de la précision avec laquelle Frédillo a rendu les particularités afférentes à chaque race.

LE FÉMINISME. — Les femmes ont pris aujourd'hui une nature combative qui, plus d'une fois m'a fait sourire. C'est ainsi qu'en France elles ont organisé tout récemment une société collective pour l'exploitation d'un journal dont elles seules seront les rédacteurs, reporteresses, chroniqueurs et compositrices. A moins que ce ne soit une pierre, ajoutée à l'édifice de l'égoïsme contemporain, je n'y vois, sous les apparences d'une nouveauté, qu'une question de gros sous. La femme veut ses droits d'électeur, la femme veut être éligible ;

effet, lors de la démission du président Casimir-Périer, ledit Scheurer écrivit au directeur d'une revue trois lettres consécutives à la suite d'un article publié dans cette revue sur la démission du président. Dans une de ces lettres il faudrait ne pas comprendre le français pour ne pas trouver l'indice du commencement de la campagne : il y est au grand jour !...

Le directeur de cette revue n'est plus aujourd'hui en France ; quant aux lettres, dont un M. M... est le détenteur, elles sont entre les mains de M^e H, un des plus éminents avocats du barreau de Paris.

pour arriver au résultat, elle s'autorise à tout faire, à tout détruire. Et pour cette destruction elle emploie des arguments très équivoques sous une apparence de clarté. Écoutons plutôt une de ces jolies frondeuses, comme on s'est plu à les appeler par ironie :

« Lorsque ce même Etat, dit cette aimable personne, a pris des femmes dans les Postes et Télégraphes, il leur a confié la même besogne qu'aux hommes, mais il leur a attribué un salaire inférieur. Pourquoi les hommes n'ont-ils rien dit ?

« Parce qu'ils n'ont pas compris que ce mauvais exemple venant de haut, serait suivi avec empressement, parce que le manque d'équité envers les femmes ne troublait pas leur conscience ; leur intérêt seul leur fait adopter actuellement, dans les congrès ouvriers, notre formule : *A travail égal, salaire égal*. Ils l'adoptent d'autant plus volontiers qu'ils savent parfaitement qu'à *salaire égal*, on renverra les femmes malgré leurs capacités, pour ne garder que les hommes qui sont *électeurs*, tandis que les femmes ne sont rien dans la vie publique.

« Le cas s'est présenté, des industriels très satisfaits de leurs ateliers de femmes, se sont aperçus, à la veille des élections, qu'ils perdaient ainsi un nombre considérable de voix, et malgré la différence des salaires, ils n'ont pas hésité à renvoyer les femmes pour augmenter les chances de leur succès électoral.

« Voilà pourquoi nous demandons pour la femme les *Droits politiques* ; c'est pour qu'on s'occupe d'elle, de ses besoins, de sa misère profonde ! »

Le sexe féminin veut aujourd'hui envahir la tribune, envahir la magistrature, détruire les bustes de Gambetta et de Sully pour les remplacer par ceux de Madame Ango ou de la mère Moreau.

La femme en relisant l'histoire a trouvé quelques héroïnes, au premier rang desquelles figurent Jeanne D'Arc et Jeanne Hachette. Elle a pensé que ces exemples de courage et de simplicité suffiraient à produire sa victoire, sans plus se soucier de la nature et sans plus se préoccuper des faits. La femme n'a pas su comprendre qu'il fallait laisser à chacun ses droits

et ses devoirs ; et que, si le privilège de l'enfantement lui était dévolu par la nature, elle devait veiller à l'assistance et aux soins à donner à ce produit. Sinon, la repopulation, que l'on prêche partout, deviendrait la repopulation pour rire, une chose fantasque dont on parlerait pour en parler. De plus, la femme qui a déjà quelque honte à faire son apparition dans les salons lorsqu'elle se trouve dans un état qualifié « intéressant », n'en éprouvera-t-elle pas aussi à assister en cet état aux séances de la Chambre. Son absence, d'un autre côté, devra être motivée ; or, entendez-vous la présidente s'écrier à la tribune : « Madame X... demande un congé pour cause de grossesse avancée ! » Un congé de six mois pour le moins, c'est long, savez-vous ?... — et ses fonctions seraient-elles rétribuées quand même, demanderons-nous à la jolie Madame Maria Pognon qui prend si bien cette cause en mains ?...

Je ne veux pas parler de ce qui arrivera après l'enfantement, car la député mère peut remédier à l'allaitement en confiant son rejeton aux soins d'une nourrice. Cependant, comme l'égalité existerait pour toutes, la loi étant égalitaire comme pour les hommes, il se pourrait bien qu'une nourrice arrive elle-même député et ne transforme la *Chambre* d'Etat en chambre proprement dite. A vrai dire, Madame Pognon ne pourra me soupçonner de parti pris car elle conviendra que je sais fort bien me mettre dans la situation.

Quant à confondre dans une même assemblée nationale les hommes et les femmes, la chose me paraît impossible, pour ne pas dire indiscutable, car la chambre qui doit en imposer à la nation, s'exposerait à donner des exemples de moralité à l'envers.

La lune de miel des jeunes mariés serait obscurcie par les nausées de la politique tandis que les huissiers de la Chambre seraient remplacés par des nourrices et des bonnes d'enfants.

LE SALAIRE ÉGAL POUR LES HOMMES ET LES FEMMES. — Madame Pognon nous demande un salaire égal ; mais elle sait bien que cela ne peut pas être et ne sera pas, car il faudrait alors : les uns, passer de leur force musculaire à la femme ; les autres un peu de leur intelligence. Sur le premier point,

je ne serai pas contredit ; quand au second, l'issue est moins certaine, car nos aimables minois contesteront même les rapports médicaux sur le cerveau humain.

Morale : Après les bustes de Gambetta et de Sully, renversons celui d'Hippocrate !

MOLIÈRE, JEAN-JACQUES ROUSSEAU, ET LES BAS-BLEU.—

Molière, après certain dicton où l'on dit à la femme de s'occuper de son ménage ; Molière, dis-je, fut l'adversaire résolu des femmes écrivains. Il me souvient de cette élégante tirade que le vieux classique français mit dans la bouche de Chrysale :

C'est à vous que je parle, ma sœur.
 Le moindre solécisme en parlant vous irrite ;
 Mais vous en faites, vous, d'étranges en conduite.
 Vos livres éternels ne me contentent pas,
 Et hors un gros Plutarque à mettre mes rebats,
 Vous devriez brûler tout ce meuble inutile,
 Et laisser la science aux docteurs de la ville ;
 M'ôter, pour faire bien, du grenier de céans
 Cette longue lunette à faire peur aux gens,
 Et cent brimborions dont l'aspect importune ;
 Ne point aller chercher ce qu'on fait dans la lune,
 Et vous mêler un peu de ce qu'on fait chez vous,
 Où nous voyons aller tout sens dessus dessous.
 Il n'est pas bien honnête, et pour beaucoup de causes,
 Qu'une femme étudie et sache tant de choses.
 Former aux bonnes mœurs l'esprit de ses enfants,
 Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses gens,
 Et régler la dépense avec économie,
 Doit être son étude et sa philosophie.

Molière ne fut pas le seul critique des Bas-bleu ; Jean-Jacques Rousseau dans un plaidoyer fameux fait une contrepartie de l'idée qu'il a émise et en déduit que souvent une femme très instruite est plus à redouter qu'une femme qui ne l'est pas.

« Il ne convient pas, dit-il, à un homme qui a de l'éducation de prendre une femme qui n'en ait point, ni par conséquent dans un rang où l'on ne saurait en avoir. Mais j'aimerais encore cent fois mieux une fille simple et grossièrement élevée qu'une fille savante et bel esprit qui viendrait établir dans ma maison un tribunal de littérature dont elle se ferait la pré-

sidente. Une femme bel esprit est le fléau de son mari, de ses enfants, de ses amis, de ses valets, de tout le monde. De la sublime élévation de son beau génie elle dédaigne tous ses devoirs de femme, et commence toujours par se faire homme à la manière de Mademoiselle de Lenclos. Au dehors elle est toujours ridicule et très justement critiquée, parce qu'on ne peut manquer de l'être aussitôt qu'on sort de son état et qu'on n'est point fait pour celui qu'on veut prendre. Toutes ces femmes à grands talents n'en imposent jamais qu'aux sots. On sait toujours quel est l'artiste ou l'ami qui tient la plume ou le pinceau quand elles travaillent : on sait quel est le discret homme de lettres qui leur dicte en secret leurs oracles. Toute cette charlatanerie est indigne d'une honnête femme. Quand elle aurait de vrais talents, sa prétention les avilirait. Sa dignité est d'être ignorée ; sa gloire est dans l'estime de son mari ; ses plaisirs sont dans le bonheur de sa famille. Lecteur, je m'en rapporte à vous-même, soyez de bonne foi : lequel vous donne meilleure opinion d'une femme en entrant dans sa chambre, lequel vous la fait observer avec plus de respect, de la voir occupée des travaux de son sexe, des soins de son ménage, environnée des hardes de ses enfants, ou de la trouver écrivant des vers sur sa toilette, entourée de brochures de toutes les sortes et de petits billets peints de toutes les couleurs ? Toute fille lettrée restera fille toute sa vie, quand il n'y aura que des hommes sensés sur la terre :

« *Quæris cur nolim te ducere, Galla ? diserta es.* »

LE FÉMINISME EN CHINE. — Le féminisme s'introduit partout, mais, bien entendu, sous différents points de vue. C'est ainsi qu'en Chine, les femmes ont formé une société pour faire pièce à un paragraphe de la doctrine de Confucius qui ne reconnaît aucun droit aux femmes, à tel point que le mariage est le commencement de l'esclavage, ainsi qu'on l'a lu pour la plupart des contrées.

Ces associations — car il en existe plus d'une — ont pour base la résistance au mariage, mais la résistance absolue, jusqu'au suicide en cas d'insistance. La police a pris à ce sujet des ordonnances très sévères pour la destruction de ces clubs féminins.

LA LOI RÉCENTE. — Je ne veux parler en aucune façon de la loi récente autorisant les femmes aux déclarations de l'état civil, dont j'approuve hautement la promulgation. Les frondeuses qui patronnent la légibilité de leur sexe l'ont saluée avec enthousiasme, mais je ne vois vraiment pas sur quoi porte une satisfaction si subite. Quelle corrélation peut-on établir entre ces deux principes : le droit à la déclaration de l'Etat Civil, qui était nécessaire ainsi que maints et maints cas l'ont déjà prouvé, et la légibilité du beau sexe qui n'est qu'une bouffonnerie ?...

Plus est-il encore, c'est une addition à la loi du divorce que je désirerai, car, le divorce est — à part la mésestime que lui attache la société et qui ne périra qu'avec elle — une loi boiteuse : en ce sens qu'il faut le consentement des deux parties. Combien d'unions souffrent de ce cas !... Combien n'existeraient pas, où l'incompatibilité d'humeur réside, si le consentement d'un seul des deux époux suffisait !...

Oh ! Européennes qui vous bercez d'espairs fictifs... femmes qui vous leurrez d'orgueil..., laissez aux hommes le terrible devoir d'administrer le pays. N'examinez pas..., ne déclarez pas les luttes fratricides où périront vos enfants, et qu'aucun penseur ne peut comprendre, parce que la guerre ne se comprend pas !....

Ne cherchez pas à approfondir la lutte à main armée qui ne peut cesser qu'avec la fin de la société actuelle et la ruine de l'argent qui en est la plaie !...

O femmes ! gardez dans votre cœur l'héritage précieux de la maternité que le ciel vous a confié depuis le commencement des siècles !... Femmes, soyez humaines, adoucissez nos douleurs par votre cœur, par votre grâce et par vos paroles de consolation, en attendant l'avènement d'une société où tout ce métal, qui est tour à tour précieux et meurtrier, tombe à nos pieds et aux vôtres — en attendant enfin l'ère de la fraternité universelle !

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

Notes sur le tatouage. — Un fait divers

Le tatouage fut créé par les anciens pour la distinction des tribus qui ne pouvait avoir lieu par suite de la mise tout à fait primitive. Cette coutume que signalaient les historiens César, Suétone, Tacite, Lucien, Hérodote..... s'est conservée dans certaines peuplades de l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie. En Europe même, nous lisons souvent dans les quotidiens qu'un homme a été reconnu par la police grâce à son tatouage. Or, ce n'est ici que le tatouage moderne, car il y a manière et manière de se tatouer, depuis la piqûre jusqu'à l'ulcération.

Dans les promenades d'été, il est facile de rencontrer lors des fêtes de quartier, des hercules, des comédiens, dont les bras portent une large tache bleue représentant un dessin quelconque. Un registre de ces dessins est déposé à la préfecture de police et tous les malfaiteurs ou repris de justice y sont portés avec leurs signes distinctifs. C'est ainsi que je lisais dernièrement l'arrestation d'un individu opérée dans des conditions extraordinaires. On avait lancé plusieurs agents de la police de sûreté à la recherche d'un malfaiteur, et ceux-ci s'évertuaient à visiter les hôtels meublés des quartiers excentriques, ou dépendant des boulevards extérieurs qui sont les refuges de la lie de la société parisienne. Un de ces fins limiers — que les escarpes et souteneurs appellent des roussins ou des boyards — avait déjà visité plusieurs hôtels et commençait à désespérer de l'issue de ses recherches, quand, sur les indications de la ménagère d'un garni, il se présente à l'une des chambres. Il frappe..., un homme vient lui ouvrir, n'ayant

pour tout habit que son pantalon et son plastron. Le policier reconnut que tel n'était pas l'homme qu'il cherchait, mais sa vue fut frappée par le tatouage que portait au bras droit cet individu. Il laissa donc faire jusqu'à son arrivée au service de la sûreté où l'attaché consulta le registre, et au passage : « deux cors de chasse réunis » reconnut qu'il avait à faire à pire malfaiteur qu'il ne cherchait.

Il revint aussitôt sur ses pas et, suivi de deux collègues, s'empara de l'individu qui n'avait pas encore évacué l'appartement.

Le tatouage est donc un indice sérieux pour la police, et cette coutume qui s'est perpétuée dans la basse classe, est au désavantage du vice passible de la justice. Cependant, les repris de cette justice et les habitués des cours d'assises et des tribunaux ne négligent point cet usage, et l'appliquent même à leurs enfants pour perpétuer le souvenir paternel — souvenir qui n'a cependant rien de bien noble.

À l'époque de l'inquisition et même au commencement du siècle dernier, on se servait d'un fer rouge à blanc destiné à marquer les forçats et parfois les simples voleurs pour le larcin le plus léger. Les forçats étaient marqués sur le front et les voleurs au bras ou sur toute autre partie du corps.

Si les femmes arrêtées pour maladies vénériennes ne subissaient pas cette peine, on leur rasait du moins les cheveux, ce qui leur rendait toute facilité de contact nouveau impossible jusqu'à la nouvelle pousse de leur chevelure.

Le mot « tatouage » est, selon M. Berchon, d'origine océanienne ; il le dit venir du mot polynésien *tatou* que nous devons prononcer *tatahou* malgré son épellation littérale. *Tatou* trouve sa signification dans les dessins tracés sur la peau — la particule étymologique par « dessins ».

Le tatouage peut se diviser en cinq catégories principales :

1° Le tatouage par piqûre.

2° Le tatouage par incision cicatrisée.

3° Le tatouage sous-épidermique.

4° Le tatouage par ulcération.

5° Le tatouage mixte, où il y a mélange de plusieurs procédés.

Le tatouage par piqûres est en usage dans la Polynésie (à l'exception de la Nouvelle-Zélande), la Micronésie, le groupe Papou, Bornéo et la Nouvelle-Guinée : dans la partie océanique. En Afrique, chez les Kabyles, les Arabes, les Égyptiens et les Sénégalais. En Asie, chez les Baïtos et les anciens Annamites.

Cette forme de tatouage est, chez les Arabes et les Kabyles, pratiqué par les femmes mauresques, car les Arabes goûtent un véritable plaisir à ce que ce soit une main féminine qui soit la cause de leur douleur. Leur patience est plus grande et leur degré de courage plus élevé ; quelquefois même, ce sont leurs maîtresses qui ont charge de cette fonction. Suivant le degré passionnel, les Arabes se font, pour entrer en relations avec l'inconnue qu'ils ont choisie, tatouer jusqu'au nombril et quelquefois au bas-ventre (1). Cette opération leur fournit le le prétexte d'une nuit conjugale. Après l'opération il est d'usage d'appliquer sur la partie tatouée une sorte d'herbe appelée *maghina* pour empêcher l'inflammation et les pointes de sang.

La méthode par incision, qui rentre dans la seconde catégorie, est assez fréquente chez les Arabes où le tatouage se divise en deux genres principaux : celui sus-mentionné et ce dernier. Ce genre de tatouage se pratique à l'aide d'incisions légères, représentant un dessin quelconque, avec du bleu de blanchisseuse, du charbon pilé ou de l'encre de Chine — mais plus rarement. — Quelquefois même — pour ne pas dire souvent — on se sert du colorant dont nous avons déjà parlé dans ce volume et qu'on désigne sous le nom de *henné*. Quelques européens, admirateurs de cette mode étrange, ont remplacé le henné par du kopal, ce qui n'a rien de bien conforme à l'usage oriental, si l'on examine les propriétés de ces deux liquides.

(1) L'opération dans cette dernière partie est excessivement dangereuse, étant donné la légèreté du tissu. Pour si peu que la Mauresque ait la main fiévreuse, la pointe de l'aiguille peut perforer la peau et attaquer les éléments internes. Aussi est-il infiniment rare que le degré — je dirai presque sadique — arrive à ce point!... Le fait n'est cependant pas nouveau et méritait pour cela, et cette citation, et cette note.

Les Mauresques exerçant le métier de tatoueuses (à défaut des délicates amantes dont je parlais), varient leurs prix selon le genre que l'on désire adopter ; Ces prix sont également plus élevés pour les étrangers que pour les hommes de la tribu. Ce mode d'opération s'emploie encore dans la Mélanésie, la Nouvelle-Zélande et sur les rives du lac Tanganyka.

Les habitants de la Nouvelle-Zélande se font des figures diverses C'est ainsi que Toupée disait à Dumont d'Urville : « Bien que les Chonques soient plus puissants que moi, ils ne pourront porter ces lignes que j'ai sur le front parce que ma famille est plus illustre que la leur ».

Quant au troisième mode, Dumont d'Urville raconte qu'ils se servent pour l'incision d'un os d'albâtre relié à un petit manche de bois et ayant de la sorte toute l'apparence d'un scalpel ou d'une lancette. L'incision faite, ils essuyent le sang à mesure qu'il coule et déposent dans la partie incisée des végétaux divers. On doit penser si le patient doit avoir du courage pour subir ces mutilations, sans médicament soporifique préalable qui les rendent insensibles. A la Nouvelle-Zélande, le tatouage a nom « moka » et est réservé aux seules familles illustres.

Le docteur Armand nous rend ainsi compte du mode de tatouage dans le Laos :

« L'on dessine d'abord sur la peau des lignes que l'on veut suivre puis avec un instrument de bronze ou de fer, formé d'une tige de vingt à vingt-cinq centimètres de longueur, terminée par deux pointes rapprochées ou parfaite par un assez grand nombre d'aiguilles plus fines, enduites du mélange de noir de fumée et d'huile qui sert à enduire les caractères gravés à la pointe sur des feuilles de palmier des manuscrits ; l'opérateur pratique une série de piqûres rapidement faites. Le patient paraît ressentir une assez vive souffrance. »

D'autre part, le tatouage sous-épidermique consiste, dit le docteur Magitot « à passer entre l'épiderme et le derme des aiguilles armées d'un fil, lequel est enduit de graisse mélangée avec de la suie de lampe.

« Ce tatouage est plus employé chez les femmes que chez les hommes et il ne s'applique qu'au visage, aux mains et aux

pieds, c'est-à-dire aux parties découvertes. Il a été retrouvé dernièrement chez les Tchouktchis, lors de l'expédition du professeur Nordenskiöld. Il paraît donc spécial et exclusif aux peuplades qui habitent le voisinage des régions polaires. »

Ce genre de tatouage a encore conservé quelques fervents en Italie, dans la Sicile et même dans le midi de la France, sans parler des Groënlandais, Esquimaux et Tchouktchis qui en sont les grands pontifes.

Le tatouage par ulcération fut, selon Marcellin Ammien, le décor physique des cavaliers d'Attila. Ils s'obtient par l'application sur la chair vive de charbons rougis à blanc, de fers rouges dont la pointe est appliquée sur la partie choisie, que l'on traîne suivant la forme du dessin adopté et dont des piqûres antérieures ont fixé les grandes lignes. On se sert encore de nervures de feuilles de cocotier qui sont brûlées sur place. La partie brûlée devient ulcéreuse et bourgeonnante, et dès que la plaie commence à se cicatriser, on arrache la croute et de la sorte les ornements deviennent indéfinis.

Ce mode d'opération est très en honneur chez les Tasmaniens qui se décorent ainsi le front, et chez les Australiens, qui, de cette façon, se tatouent les épaules.

Le tatouage a passé, chez la plupart des peuples coloniaux, de l'indice de la noblesse comme l'apanage de l'esclavage. Ainsi les riches marquent souvent leur propriété humaine du sceau de leur famille, mais la coutume tend de plus en plus à disparaître, et, avec les missions qui vont semant le bon grain de la civilisation, le tatouage ne sera plus qu'à l'état de souvenir d'ici deux ou trois générations.

« Lorsque les tatoueurs, dit le docteur Lacassagne, veulent enlever un tatouage, ils appliquent sur la partie un emplâtre de *djir* (chaux vive) et de *saboün akhal* (savon noir). Ce mélange produit une cicatrice semblable à celle d'un vésicatoire et généralement le tatouage s'affaiblit ou disparaît. Nous avons pu remarquer sur différentes prostituées arabes que quelques tatouages portent des cicatrices de brûlures. Il faut les attribuer à la coutume qu'ont les femmes de se poser sur les bras l'extrémité incandescente d'une cigarette, lorsqu'elles ont quelque discussion avec un de leurs amants.

« J'ai les dessins et les observations de tatouages pris sur trente-deux spahis, originaires pour la plupart de la province d'Alger et sur seize prostituées de différentes maisons publiques de Médéah. Quelques-unes de ces femmes étaient de la même province et les autres du sud de la province de Constantine. J'ai trouvé des tatouages, surtout chez les femmes, à la face, sur le front, aux ailes du nez, au menton, à la lèvre inférieure, sur les os malaires. Puis aux bras, aux avant-bras, aux poignets ; quelques-uns ressemblent par leurs positions générales à la trame d'une dentelle. Ceux-là se voient aussi sur la face dorsale des mains et ressemblent à des mitaines.

« Les hommes en ont plus souvent aux bras, sur la face dorsale des mains, au nez, aux tempes, et fréquemment à la malléole externe. Ce dernier, paraît-il, dans quelques tribus, désigne un habile cavalier.

« Les hommes ou les femmes en présentent rarement sur la poitrine et plus rarement encore sur le ventre et la partie supérieure des cuisses. Bon nombre de prostituées se font tatouer des grains de beauté, des mouches qui se trouvent à la commissure des lèvres, à la lèvre supérieure ou inférieure, sur la joue ou près de la fente externe des paupières. J'ai trois observations de prostituées dont les dessins représentent un portrait ou l'inscription d'un ancien amant et à côté ou sur l'autre bras le nom d'une femme. Cette observation avait été faite déjà par Parent Duchâtelet et s'il est curieux de le constater chez les femmes arabes, il est facile d'en trouver l'explication.

« Des tatouages sur des spahis représentant des zouaves, des spahis, des Arabes, Abd-el-Kader, des inscriptions arabes, des palmiers, une gazelle, le croissant et l'étoile..., — et même un crucifix. Ces tatouages ont été faits ou à l'hôpital ou dans les postes du Sud par des zouaves ou des hommes du bataillon d'Afrique, qui se font, en général, payer assez cher leur talent de mauvais dessinateurs. »

Au point de vue historique, les citations d'auteurs plus anciens que modernes — car, aujourd'hui, les auteurs négligent cette particularité — m'entraîneraient indéfiniment. Moïse, l'un des premiers dont l'histoire fasse mention, interdit en

ces termes le tatouage aux Hébreux : « Vous ne vous ferez point d'incisions pour pleurer un mort et vous ne vous imprimerez sur le corps aucun caractère de fausses divinités (1) ».

César signale l'habitude des Bretons d'où leur nom : *Pictes*; chose qui fut reprise par Claudien.

..... Nec falso nomine Pictos
Edomvit

Hérodote nous apprend que les Thraces avaient le tatouage en grand honneur, et que telle ou telle ligne imprimée sur la peau désignait tel ou tel ordre de distinction honorifique.

Les femmes de l'archipel Pilan se tatouent le mont de Vénus de dessins quelquefois naturalistes, tel que la pose de l'homme et de la femme pendant l'action du coït.

L'an dernier, une ancienne femme du meilleur monde, créole de naissance et fille de riche colon, fut trouvée ainsi tatouée au cours d'une razzia faite par la police à travers les boulevards extérieurs parisiens ou les rues à cabarets borgnes. S'étant éprise dans sa jeunesse d'un jeune homme, pour qui les parents avaient refusé leur consentement, la jeune fille quittait en sa compagnie le pays natal où avaient eu lieu leurs premiers aveux et s'était greffé leur premier amour. En possession d'une fortune assez ronde, les deux tourtereaux vinrent s'établir à Paris où leur salon compta tout ce que la capitale possédait à l'époque en tant qu'élément artistique : littéraire, musical ou pictural.

« Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise, dit un proverbe » : c'est ainsi que leur fortune ne pouvait durer toujours. Cette catastrophe s'accrut d'une maladie chez la jeune fille — maladie qui lui laissa ses déplorables traces imprimées sur la face. Le jeune homme la lâcha de dépit, sachant d'ailleurs que lui seul ne suffisait pas à la satisfaire et que, constamment, des nouveaux-venus assiégeaient la porte de sa maîtresse, qui, pleine d'amabilité, leur faisait partager sa couche.

Seule, elle tenta de vivre de ses propres forces et de son ouvrage des nuits, mais sa face abominablement cicatrisée

(1) Lévitique, chapitre XIX.

amenait difficilement le client, au point qu'un beau jour elle dut emprunter à un de ces individus qui donnent pour qu'on le leur rende au centuple, et qui, par un don minime, s'assurent un *fare-niente* pour la fin de leurs jours.

Après celui-là, elle en prit un second, et devint bientôt la sujette d'un magnétiseur forain qu'elle trompa comme les autres. Celui-ci ayant ouï-dire de ce fait, résolut de s'en venger. Un soir, il l'endormit, et, pendant son sommeil, la dévêtit entièrement. Après avoir violé, de son regard brutal, ce corps brûlant et assoiffé du désir passionnel, une fiole de corrosif dans une main, un bois effilé dans l'autre, il traça sur la gorge, les seins, la poitrine et les cuisses de la créole, toutes les horreurs qui lui passèrent par la tête; puis, il la réveilla.

Se voyant ainsi nue et dans cet état, elle essaya de parler..... mais il sut brutalement lui imposer silence, de la façon dont il s'impose dans cette classe. Alors, elle rêva de mourir, mais n'avait pas la force d'exécuter son projet.

Incapable de gagner sa vie ni les faveurs d'aucun homme qui puisse s'intéresser à elle, elle prit l'idée de se faire prendre le soir, dans une de ces descentes de police. Et, c'est ainsi qu'un matin, elle montait dans la voiture cellulaire qui se dirige vers la prison Saint-Lazare.

Voilà comment marquises ou comtesses peuvent tomber de l'opulence la plus élevée dans la fange la plus noire.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

La femme dans l'ordre moral, physique et politique

CHAPITRE I. — La femme et le roman moderne. — Un billet du poète Ronsard. — Physiologie de l'amour : M^{me} Tallien et M^{me} Clara Ward. — Opinion de M. Eugène Pelletan. — A travers les gravures. — M. Roger Milès et les bas-bleu ; M^{me} Georges Sand et le compositeur Franz Liszt. — M. Paul Hervieu et le mariage selon la question sociale. — Le divorce et la séparation de biens. — Réponse à M. Paul Hervieu ; déduction de l'amour libre et du bonheur universel. — M. Alexandre Dumas fils et le mariage. — Caractère de la femme ; la prostitution dans l'ordre moral. — La proposition de M. Gustave Rivet et le féminisme à l'heure actuelle..... 3

CHAP. II. — Notes anatomiques sur la race blanche. Subdivisions dans cette race. — La femme du Nord. — La femme du Centre, côté ouest. — La femme du Centre, côté est. — La femme du Sud. — La femme turque. — Notes privées..... 21

DEUXIÈME PARTIE

Afrique

CHAP. I. — La femme dans l'ancienne Rome. — Notes historiques sur l'Algérie. — Les Juives d'Alger. — Costumes des jeunes filles juives. — Le costume nouveau. — Le mariage des jeunes filles. — La femme mauresque du quartier arabe. — Les Ouled-Nails. — Notes sur la Tunisie. — La Tunisienne. — Le mariage des jeunes filles pauvres. — Le droit du divorce et l'adultère..... 31

CHAP. II. — Les femmes de harem. — Ce que sont les harems. — Le harem selon M. de Beauvoir. — En Egypte. Femmes mauresques et femmes fellahs. — La danse du ventre. — Les chansons arabes. — Les remplaçants dans la question maritale. — Le Soudan égyptien. — En Abyssinie. Les Nubiennes. — Les Riffains. — Le pacte du sang en Abyssinie..... 47

CHAP. III. — Le Sénégal. — Le Soudan et ses différentes races. — Femmes malinkés pilan le mil. — Les Bambaras. — La femme kassonké. — Les Kassonkés ; opinion du docteur Lacarrière. — Les Mandinkais ou Mandingues. — Les Sarrakholais. — Les Yolofs. — Les Serères. — Les Toucouleurs. — Les Peuhls. — Les Torados. — Le fétichisme. — Les Signares. — Les femmes du Gabon ou Congo. — Les tirailleurs sénégalais et leurs épouses. — Les Touareg. — Au Dahomey : le régiment des amazones. — L'administration du Dahomey : luttes à Nikki entre français et anglais. — A Madagascar. Les Hovas. — L'île de la Réunion. — Les Cafres et les Malgaches. 59

TROISIÈME PARTIE

Asie

CHAP. I. — Notes sur la colonisation. — Les Annamites et les Tonkinois ; physique de l'Annamite. — Les races diverses. — Population de l'Annam. — La Congaï. — L'Européen qui a une Congaï comme maîtresse. — Le mariage dans l'Annam. — Costumes des Européens. — Les *Cagnas*. — Saïgon. — Le bambou annamite. — Le lupanar chinois. — Le lupanar japonais. — Le théâtre annamite. — Les Malais. — Les Moïs. — Les Tagals. — Les Chams. — Les Minhuongs. — Les Tonkinois. — Les derniers événements. — La confusion des us et coutumes, — Le péril jaune 81

CHAP. II. — Le royaume de Siam. Les Siamois. — La polygamie. Le harem du roi de Siam. — Réjouissances siamoises. — Le mal de Siam. — Le Cambodge et les Cambodgiens — Le harem du roi Noro-Dom. — M. Adolphe Belot et le roi Noro-Dom. — Le caractère du Cambodgien. — La chasse. — La jeune fille et la femme. — Coutumes, rites et fêtes diverses. — Le cat-sac et la bénédiction des eaux. — Les habitations cambodgiennes. — Les deux Indes. — Les classes féminines. — La poésie Krishnaïste. — Le mariage chez les Hindous. — Le mariage chez les Soudras. — Les fiançailles au Cambodge. — L'adultère. — Le divorce. — Le harem hindou et la théorie féminine en France. — La religion de Confucius : ce qu'en pensait Voltaire. 100

QUATRIÈME PARTIE

Amérique et Océanie

CHAP. I. — Nos possessions dans les Antilles. — Notes historiques sur la Martinique. — La Martinique. — Les Guyanes. Notes historiques. La Guadeloupe. — La canne à sucre. — Les éclipses de soleil. — Cayenne.

A l'île du Diable. -- Les diverses races. — La créole. — Les Indiens. — Les Mulâtres. — La quarteronne. — La Capresse et la Misti. — Costumes masculins et féminins. — Les organes génitaux..... 124

CHAP. II. — Java. Sa langue et ses habitants. — Les races océaniques. — Nouméa, capitale de la Nouvelle-Calédonie. — La race canaque — La Popinée canaque. — La Popinée mère. — Circoncision des pubères. — L'anthropophagie. — Le Pilou-pilou. — Aux nouvelles Hébrides. — Le pouvoir du chef de tribu et son sérail. — Costumes des Néo-Hébridais. — Sacrifice des veuves. — Polynésiens et Mélanésiens. — Tahiti; les Vahinés. — Tahiti, Nouvelle Cythère. — Le bain des Vahinés. — La danse de la upa-upa 136

CHAP. III. — Dernières notes au lecteur. — Notes sur le féminisme. — Le salaire égal pour les hommes et les femmes. — Molière, Jean-Jacques Rousseau et les Bas-bleu. — Le féminisme en Chine. — La loi récente 153

Notes supplémentaires sur le Tatouage..... 161



TABLE DES PLANCHES

- | | |
|---|---|
| Pl. A — Frontipice. | Pl. Q — Cambodgiennes. |
| B — Française. | R — Créole et négresse. |
| C — Anglaise. | S — Négresses (voir la note de la page 132). |
| D — Hongroise. | T — Les Pilou-pilou. |
| E — Espagnole. | U — Danse de la upa-upa. |
| F — Mauresque et Fellah. | V — Le bain des Vahinés. |
| G — Femme de harem au Caire. | |
| H — Femme malinké pila le mil | Pl. K |
| I — Femme bambaras et femme yolo. | Dessin I : Ouled-Naïl. |
| J — Le bain arabe. | II : Abyssinienne. |
| K — Centre : Jeune fille kas-sonké. | III : Congolaise. |
| L — Dahoméennes. | IV : Femme de Madagascar (race antaisaku de Mahu-faré). |
| M — Les trois races. | V : Femme bambaras. |
| N — Cochinchinoise. | VI : Jeune fille betsiléos. |
| O — Prostituée chinoise. | VII : Popinée canaque. |
| P — Femme annamite de la classe bourgeoise. | VIII : Bédouine. |
| | Dessins divers et lettres ornées. |
-

ERRATA

Il s'est glissé dans le corps de cet ouvrage plusieurs erreurs typographiques qu'une rapide correction ne m'avait pas fait remarquer tout d'abord. Cependant, il importe d'y remédier pour la clarté de certaines phrases ou de certains extraits, bien que les erreurs matérielles existent dans tout ouvrage. Je demande pardon au lecteur pour celles qui me seraient encore passées inaperçues.

C'est ainsi qu'à la

Page 5, premier vers de Ronsard, au lieu de : *Une Jeune fille pucelette*, il faut lire : *Une jeune pucelette*.

Page 24, troisième paragraphe, première ligne, au lieu de : *Eminent sentimentale*, il faut lire : *Eminemment sentimentale*.

Page 27, premier paragraphe, dixième ligne, au lieu de : *par le bras*, il faut lire : *par le bas*.

Page 37, note 1, cinquième ligne, au lieu de : *sans le veto*, il faut lire : *s'il y a veto*.

Page 65, cinquième paragraphe, deuxième ligne, au lieu de : *Pl. J*, il faut lire : *Pl. I*.

Page 77, note 1, deuxième paragraphe, troisième ligne, au lieu de : 1896, il faut lire : 1897.

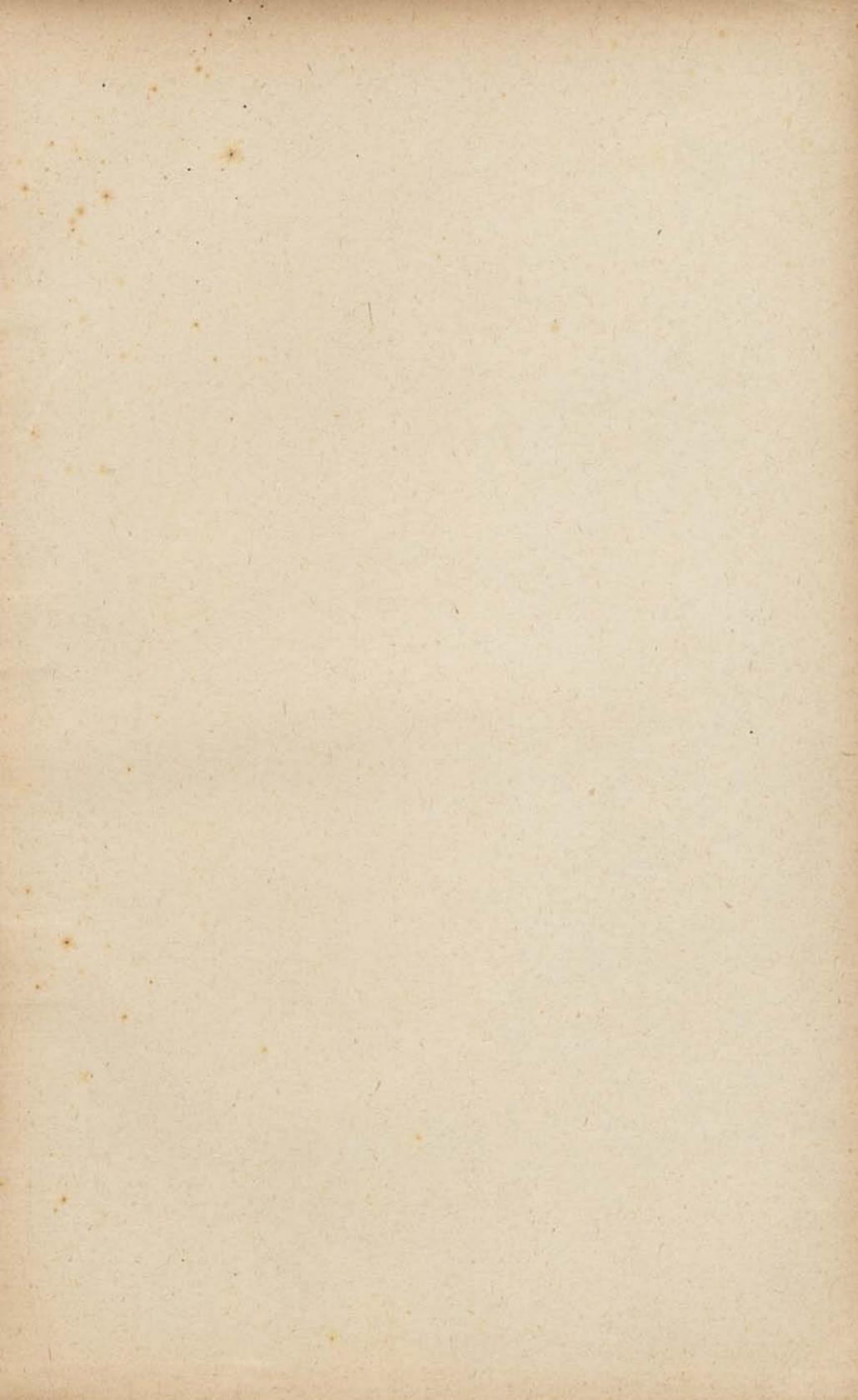
Page 103, première ligne, au lieu de : *pour les*, il faut lire : *pour le*.

Page 115, deuxième paragraphe, première ligne, au lieu de : *Le mariage des Soudras ont*, il faut lire : *Les mariages etc.*

P. D.



Impr. Lm. Pivoteau à St-Amand, Cher.



162009

BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



80196345

